La voie de la guidée

DE L'ERUDIT MOU<u>H</u>ADDITH, LE CHAYKH ^ABDOU L-LAH AL HARARIYY DIT AL-<u>H</u>ABACHIYY. Que Dieu soit clément envers lui!

Traduit par DOCTEUR MOU<u>H</u>AMMAD DEKHISSI Controlé par MOU<u>H</u>AMMAD KABA Supervisé par LE CHAYKH MOUWAFAC AL RIFAI

Mosquée de Lausanne

Traduit par DOCTEUR MOUHAMMAD DEKHISSI Controlé par MOUHAMMAD KABA Supervisé par LE CHAYKH MOUWAFAC AL RIFAI

Première Edition

2015 / 1436 H



Imprimé et édité par DARUL-MASHARI^ CO

pour imprimiere, édition, et distribution

Beyrouth - Liban

Addresse: Mazraa, Barbour, Rue Ibn

Khaldoun, Immeuble Ikhlas **Télefax:** 00961 1 304 311

P.O.Box: 14-5283 Beyrouth - Liban



email: dar.nashr@gmail.com www.dmcpublisher.com

Préface

Rares sont les ouvrages francophones qui proposent clairement d'aborder la croyance islamique et d'en comprendre ses différents volets. Les textes religieux ne peuvent faire l'objet d'une interprétation personnelle, ils ne se laissent pas appréhender aussi simplement. Il ne suffit pas de connaître la langue arabe pour pouvoir émettre un commentaire sur la pratique et la croyance musulmane. Pourtant, tout semble aller à l'encontre de cette remarque aujourd'hui et ce phénomène a malheureusement pris de l'ampleur. Chacuns'estimant assez légitime pour forger son opinion. Même en matière de participation à la vie publique, la personne qui souhaite donner des opinions légitimes, est censée connaître la manière dont fonctionne la société dans son ensemble. Sans cette connaissance, sa décision, dont la conséquence engage la collectivité dans son entier, s'apparente à du parasitisme

Il en va de même dans le cadre de l'Islâm. Qui ne dispose pas de la connaissance spécifique et globale ne peut se prononcer légitimement sur des questions qui engagent la vie eschatologique, dont l'enjeu est hors de toutes mesures imaginables. La religion n'a aucune place pour la passion et son déchainement. Et qui ne s'est pas concentré sur l'apprentissage et la pratique musulmane, ne dispose d'aucun crédit pour en parler. L'individualisme n'a jamais fondé aucune civilisation. La civilisation naît plutôt de la prohibition qui naît, à

son tour, des valeurs qui naissent de la morale qui, elle, naît de la religion. La morale est au fondement de la communauté, c'est elle qui lui permet de tenir comme un corps. Et si les fondements de cette morale, qui peut également être considérée comme une culture, puisque régissant la vie des hommes, ne sont pas solides, c'est l'édifice qui risque de s'écrouler. Loin de tout intérêt financier ou politique, ce livre est une invitation à l'exploration et à la compréhension des fondements islamiques qui préparent à la vie dans l'Au-delà, car la vie ne s'arrête pas uniquement à nos corps actuels.

Table des matières

Préface	. 3
Le droit le plus éminent que Dieu a sur Ses esclaves.	.9
Du sens des deux Témoignages	. 12
De l'obligation que doit observer tout responsable (moukallaf)	. 15
Aucune religion autre que l'Islâm n'est véritable	. 16
Du Jugement relatif à celui qui se réclame verbaleme musulman alors qu'il va à l'encontre du sens	
de l'Islâm	
Éclaircissements des sortes de mécréance	
La mécréance par la croyance (le cœur):	
La mécréance par l'acte:	
La mécréance par la parole:	. 22
De l'exception dans la mécréance par la parole	
Remarque importante	. 40
Du retour à la classification de la mécréance (pour de plus amples enseignements)	. 44
L'assimilation	
La dénégation	
L'athéisme	
De la préservation contre l'Enfer	. 49
Des propos sur le commencement de la Création	
De la Prééternité de Dieu; elle est atemporelle	
De l'exemption de Dieu de la spatialisation; la confirmation par la raison que son Existence n'est point assujettie à l'espace	
·	
Des treize Attributs de Dieu	
De L'Existence	
De la Prééternité (de l'exemption de début)	
De l'Éternité	. ŏU

De l'Ouie	.81
De la Vue	81
De la Parole	82
De la Volonté	85
De l'Omnipotence	87
De L'Omniscience	89
De la Vie	90
De l'Unicité	
Du non-Besoin	.93
De la non-Ressemblance aux créatures	.93
De la perfection absolue de tous les Attributs de Dieu	.95
Des circonstances de la Révélation de la sourate Al-'Ikhlâs	.99
Des versets univoques et apparemment équivoques Al-'Âyatou-l-Mouhkamah (versets univoques)	
Al-'Âyatou-l-Moutachâbihât (versets apparemment	
équivoques)	
Du sens de la Parole du Suprême:	
Du sens du verset:	
Du sens de «Ma^iyyah» de Dieu, cité dans le Qor'ân.	12/
De l'explication de la Parole de Dieu le Suprême, dans la sourate <i>Al-Baqarah/115</i>	. 130
Du sens de « <i>Allâh</i> est <i>Noûr</i> des cieux et de la terre».	
Du sens du Destin et la foi en la Destinée	
La Destinée de Dieu est immuable	
La classification de l'Ordre en quatre catégories	. 157
De l'Unicité de Dieu dans ses Actes	. 158
La preuve rationnelle réfutant la proposition infondé des Moutazilites, selon laquelle l'homme crée ses	e
actes	163

Du fait que les causses habituelles ne créent pas, ma c'est <i>Allâh</i> qui est le Créateur de l'effet	
Important De la Prophétie	
•	
De la différence entre les Messagers et les Prophètes non-Messagers	
De ce qui est digne et de ce qui est indigne des Prophètes	178
Du Miracle	
Des Miracles opérés par les prédécesseurs de notre	. 170
maître Mouhammad	. 179
Des Miracles du Prophète-Messager Mouhammad	
Le Voyage Nocturne (Al-'Isrâ') et L'Ascension Céleste (Al-Mi^râj)	
Le Prophète-Messager ﷺ vit <i>Allâh</i> avec son cœur	. 100
et non avec ses yeux	. 189
Du Miracle comme preuve de la véracité du	
Messager ﷺ	. 190
Le moyen de connaître un miracle de façon formelle	
et avec certitude	. 190
De la croyance en le supplice, la quiétude et l'interro toire dans la tombe	_
Du jugement relatif à celui qui renie le supplice de la	
tombe	
De la résurrection	. 199
Du Rassemblement	. 199
Du Jugement	. 200
De la Balance	. 200
De la rétribution et du châtiment	. 201
Du Sirât (le pont)	. 202
Du Bassin	. 203
De l'état du Paradis	. 204

De la description de l'Enfer	205
De l'intercession	206
De l'Âme	207
Clarification	208
De l'innovation	210
La confirmation que le <i>Tawassoul</i> par les Prophètes et les Saints est permis et que ce n'est pas de l'association (<i>chirk</i>)	
De la bénédiction par les objets appartenant au Messager, ou par les fragments de son corps (ongle poils, cheveux, salive, etc.)	les,
De la jurisprudence (<i>Al-Ijtihâd</i>) et de l'Imitation (<i>At-Taqliyd</i>)	230
Conclusion et épilogue	237

Au Nom de Dieu Le Clément, Le Miséricordieux

Louange à Dieu; qu'Il élève davantage le grade du Prophète-Messager set préserve sa communauté de ce qu'il craint pour elle.

Allâh le Suprême dit dans la sourate Al-Hachr/18:



Ce qui signifie:

«Ô vous qui avez cru! Craignez pieusement Dieu! Que chacun observe ce qu'il a préparé pour l'audelà.»

^Aliy, que Dieu l'agrée, a dit:



Ce qui signifie:

«Aujourd'hui, le labeur; demain le jugement.»

Rapporté par Al-Boukhâriy dans son livre Ar-Rigâg

Le droit le plus éminent que Dieu a sur Ses esclaves.

Sache que la plus importante des obligations que les assujettis doivent remplir envers Dieu, est de croire en son Unicité et de ne rien Lui associer, car l'association de quoi que ce soit à Dieu est le plus grand péché que l'on puisse commettre. C'est un péché que Dieu ne pardonne pas, cependant Il absout à qui Il veut les

péchés moins graves que celui-ci. En effet, *Allâh* le Suprême dit dans la sourate *An-Niçâ'/48*:

Ce qui signifie:

«Dieu ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit; Il pardonne, à qui Il veut, des péchés moins graves que celui-ci.»

Allâh le Suprême ne pardonne aucune autre forme de mécréance, parce qu'll dit dans la sourate Mouhammad/34:

Ce qui signifie:

«Dieu ne pardonne point à ceux qui ont mécru et qui ont empêché des gens de prendre le chemin de la droiture puis sont morts dans leur incrédulité.»

Le Messager de Dieu ﷺ a dit:

من شهدَ أَنْ لا إله إلا الله وحدَهُ لا شريكَ لهُ وأنَّ محمدًا عبدُه ورسولُه وكلمتُه ألقاها إلى مريمَ ورسولُه وكلمتُه ألقاها إلى مريمَ وروحٌ منه والجنةَ حتَّ والنارَ حتُّ أدخَلَهُ الله الجنةَ على ما كانَ منَ العملِ

Ce qui signifie:

«Quiconque témoigne⁽¹⁾ qu'il n'est de dieu que Dieu l'Unique, Celui qui n'a point d'associé; que Mouhammad est Son esclave⁽²⁾ et Son messager; que Jésus est Son esclave et Son messager, qu'il est la bonne nouvelle annoncée à Marie et que son âme est honorée par Dieu; que le Paradis est une vérité, et que l'Enfer est une vérité; Dieu le fera entrer au Paradis malgré ses péchés⁽³⁾ (qu'il aura commis).»

Rapporté par Al-Boukhâriy et Mouslim

Dans un autre hadith, il est dit:

Ce qui signifie:

«Dieu ne châtiera pas éternellement quiconque témoigne qu'il n'est de dieu que Dieu, recherchant par là l'agrément de Dieu⁽⁴⁾.»

Rapporté par Al-Boukhâriy

⁽¹⁾ Certains savants théologiens déclarent que le fait de répéter ce témoignage, tous les jours, constitue la preuve d'être sur la guidée; en plus Dieu facilitera la pratique de la religion et partant, on entrera au Paradis sans châtiment préalable.

⁽²⁾ Ce mot est élogieux pour le Prophète.

⁽³⁾ Cela ne veut pas dire que tous entreront directement au Paradis sans chatiment préalable en Enfer.

⁽⁴⁾ Des versions de ce *hadith* attestent que la personne qui meurt sur la foi, même si elle a commis des grands péchés dont elle ne s'est pas répentie, ne restera pas éternellement en Enfer.

La profession de foi doit être adjointe à la croyance au Prophète *Mouhammad* se en témoignant qu'il n'est de dieu que Dieu, et c'est le minimum qu'on puisse faire pour ne pas demeurer éternellement en Enfer.

Du sens des deux Témoignages

Témoigner qu'il n'est de dieu que Dieu, veut dire sommairement: je reconnais verbalement, je crois et j'admets dans mon cœur que seul Dieu le Suprême est digne d'adoration.

Témoigner que Mouhammad est le Messager de Dieu, veut dire sommairement: je reconnais verbalement, je crois et j'admets dans mon cœur que Mouhammad sest envoyé par Dieu à tous les mortels aussi bien aux Humains qu'aux Djinns et qu'il est véridique dans tout ce qu'il a transmis de la part de Dieu le Suprême, pour qu'ils croient en sa Loi et le suivent.

Le but des deux témoignages est de nier toute divinité autre que celle de Dieu, et de la confirmer pour Dieu le Suprême, tout en reconnaissant le Message de notre Prophète-Messager.

Allâh le Suprême dit dans la sourate Al-Fath/13:



Ce qui signifie:

«Que celui qui ne croit pas en Dieu et en son Messager sache que Nous (Dieu) avons préparé le feu de l'Enfer pour les non-croyants.» Ce verset est clair pour déclarer non-musulman quiconque ne croit pas au Prophète *Mouhammad* et et quiconque se montre obstiné à cet égard, en s'opposant au Qor'ân par entêtement; et quiconque s'entête dans cette idée a mécru.

Les doctes musulmans jugent unanimement nonmusulman: quiconque a pris une autre religion que l'Islâm; quiconque ne le considère pas comme tel, quiconque a des doutes à ce sujet, et quiconque ne prend pas position par rapport à celui qui a mécru, comme de dire: je ne dis pas qu'il est non-musulman, ni qu'il ne l'est pas.

Il faut savoir aussi, avec certitude, que la foi et l'Islâm ne sont pas valables ni que les bonnes œuvres ne sont acceptées sans les deux témoignages avec l'expression: «il n'est de dieu que Dieu et *Mouhammad* est son Prophète-Messager» ou une formule analogue, même si elle est dans une langue autre que l'arabe.

Il suffit, pour que l'Islâm d'une personne soit valable, de prononcer ce témoignage une seule fois dans la vie. Ceci concerne celui qui n'était pas musulman et a voulu par la suite, entrer en Islâm. Toutefois la formulation des deux témoignages reste obligatoire dans la prière pour que cette dernière soit valable.

Quant à celui qui a grandi dans l'Islâm, en croyant aux deux témoignages, il n'est pas tenu de les formuler (pour être musulman), et demeure un musulman même s'il ne les prononce pas.

Le Prophète Mou<u>h</u>ammad ﷺ a dit, dans un hadith Qodouçiy,

Ce qui signifie:

«Dieu dit: ... Et Mon esclave ne recherche Mon agrément par quelque chose que J'agrée davantage comme le fait d'accomplir ce que Je lui ai rendu obligatoire...»

Rapporté par Al-Boukhâriy

La meilleure et la première des obligations, est la croyance en *Allâh* et en son Messager.

Croire uniquement qu'il n'est de dieu que Dieu, reste une formule insuffisante tant qu'elle n'est pas jointe à la croyance en *Mouhammad* comme étant le Prophète de Dieu.

Allâh le Suprême dit dans la sourate 'Âli-^Imrân/32:

Ce qui signifie:

«Dis: Obéissez⁽¹⁾ à Dieu et à Son Messager, s'ils se détournent, alors Allâh n'agrée pas les noncroyants.»

⁽¹⁾ Obéissez à Dieu et à Son Messager dans ce verset, veut dire: croire en Dieu et à Son Messager.

C'est-à-dire que Dieu n'agrée pas ceux qui se détournent de la croyance en Dieu, et en son Prophète-Messager. Ceci est donc une preuve que celui qui n'a pas cru en Dieu et en *Mouhammad*, est un non-musulman et que Dieu le Suprême ne l'agrée pas à cause de sa mécréance.

Celui qui soutient que Dieu agrée tout le monde (croyants et non-croyants), parce que c'est Lui qui les a créés, aura contredit le *Qor'ân*. On lui répond que Dieu a tout créé mais n'agrée pas tout.

De l'obligation que doit observer tout responsable (moukallaf⁽¹⁾)

Sachez que, dans l'école mâlikite, la formulation des deux témoignages (*Tachahhoud*) est une obligation que doit observer, une fois dans sa vie, toute personne responsable lorsqu'elle atteint l'âge de la puberté, et ce en ayant la ferme intention de tenir les deux témoignages pour une obligation. En effet, pour les Mâlikites, dire le *Tachahhoud*⁽²⁾ pendant la prière n'est pas obligatoire mais simplement recommandé. Par contre, pour les savants *Châfi^iytes*, <u>Hambalites</u> et <u>Hanafites</u>, le fait de dire le Tachahhoud est une obligation pour que la prière soit valable.

⁽¹⁾ Ce terme désigne toute personne pubère, douée de raison et qui a entendu l'appel à l'Islam.

⁽²⁾ Cela désigne l'ensemble des invocations, y compris les deux témoignages, dans la prière, lorsqu'on est assis.

Aucune religion autre que l'Islâm n'est véritable

La religion véritable que Dieu agrée, est l'Islâm. *Allâh* le Suprême dit dans la sourate 'Âli-^Imrâne/85:



Ce qui signifie:

«Quiconque choisit une autre religion que l'Islâm, cela ne sera point accepté de lui. Il sera dans l'audelà parmi les perdants.»

Dieu a également dit dans la sourate 'Âli-^Imrâne/19:



Ce qui signifie:

«La religion agréée par Dieu est l'Islâm.»

Ainsi tous les Prophètes sont musulmans. Celui qui a suivi Moïse (Mouçâ) à son époque, est un musulman (qu'on pourrait appeler Mouçâwiy ou adepte de Moussa) et celui qui a suivi Jésus (^Iyçâ) à son époque, est un musulman (qu'on pourrait appeler ^Iyçâwiy ou adepte de Jésus), comme il convient de dire pour celui qui suit Mouhammad, le sceau des prophètes, qu'il est musulman Mouhammadiy (ou adepte de Mouhammad).

L'Islâm est la religion que Dieu a agréée pour Ses esclaves, et qu'Il nous a ordonné d'embrasser.

Contrairement à ce que prétendent certains ignorants, on ne dit pas de Dieu qu'll est musulman.

Jadis, l'humanité entière avait une seule religion qui était l'Islâm, c'est après l'époque du Prophète Idriys (Enoch) que survinrent l'association et la mécréance. Nouh (Noé) fut alors le premier Prophète envoyé aux non-croyants pour les appeler à l'adoration de Dieu l'Unique, qui n'a point d'associé. Après lui, Dieu mit en garde tous les Prophètes contre l'association, afin qu'ils avertissent leurs communautés.

Notre maître Mouhammad 🌉 fut donc chargé de renouveler l'invitation à l'Islâm, disparu alors parmi les gens de la surface de la terre. Il a été appuyé pour cela par des miracles prouvant sa Prophétie. C'est ainsi que certains embrassèrent l'Islâm alors que d'autres, égarés, rejetèrent sa Prophétie. Certains d'entre eux avaient déjà associé à Dieu, comme ceux qui adoraient *Ouzayr*, cumulant ainsi mécréance sur mécréance. D'autres parmi les gens du Livre (juifs et chrétiens), suivirent le Prophète-Messager 🌉. C'est le cas de ^Abdoul-Lâh Ibnou Salâm, le savant des juifs de Médine et le Négus 'As-hamah, roi de l'Abyssinie, qui était auparavant chrétien mais qui crut complètement en Mouhammad comme étant Prophète-Message **.** 'As-hamah mourut du vivant du Messager de Dieu, et le jour même de sa mort, le Prophète ﷺ, ayant été informé par Révélation de cet événement dit, en s'adressant à ses compagnons: «Votre frère 'As-hamah, un saint homme, est décédé.» Il fit pour lui la prière mortuaire de l'absent.

La nuit, une lumière brillait au-dessus de sa tombe, et c'est là une preuve qu'il était un musulman accompli et un Saint, que Dieu l'agrée!

Le principe islamique qui réunit tous les musulmans, et qui fait d'eux des frères de foi, est l'adoration de Dieu seul.

Du Jugement relatif à celui qui se réclame verbalement musulman alors qu'il va à l'encontre du sens de l'Islâm

Nombreux sont les groupes qui ont contredit l'Islâm dans sa signification, quoiqu'ils se réclament musulmans en prononçant les deux témoignages, en s'acquittant de la prière et en jeûnant, c'est-à-dire en faisant ces adorations en apparence et pour la forme⁽¹⁾.

Ils ont contredit les deux témoignages, en croyant à des choses qui s'y opposent. Ils ont rompu ainsi la croyance en l'Unicité, en adorant autre que Dieu et ont fini par devenir alors des non-musulmans, comme ceux qui croient à la divinité de ^Aliy Ibnou ´Abiy Tâlib, de Al-Khadir (que certains considèrent comme Dieu ou l'incarnation de Dieu), de Al-Hâkim bi-'Amri-l-Lâh ou d'autres encore, ou croient également à des dires ou à des actes similaires.

Est incrédule, de façon catégorique, celui qui contredit les deux témoignages; aussi aura-t-il pour demeure éternelle l'Enfer où il subira continuellement

⁽¹⁾ On ne dit pas d'un non-croyant qu'il fait la prière ou qu'il fait le jeûne, car rien n'est valable de lui sans l'Islâm. Par conséquent, on dit de lui qu'il a fait l'apparence de la prière, du jeûne, ou du <u>haji</u>.

le supplice et n'en sortira point.

Et celui qui s'acquitte de la plus importante des obligations envers Dieu, à savoir la croyance à son Unicité, c'est-à-dire sans rien associer à Dieu et croyant fermement à Son Prophète-Messager , celui-là ne s'éternisera point dans l'Enfer, même s'il y entre à cause de ses péchés. A la fin, il sortira de l'Enfer pour entrer au Paradis après avoir subi le supplice qu'il mérite et ceci dans le cas où Dieu ne lui pardonnerait pas.

Le Prophète-Messager 🌉 a dit:

«Sort de l'Enfer quiconque dit qu'il n'est de dieu que Dieu, en ayant un tantinet⁽¹⁾ de foi dans le cœur».

Rapporté par Al-Boukhâriy

Quant à celui qui reconnaît l'Unicité de Dieu, se plie à Ses ordres et évite les péchés, celui-là, sans avoir subi de châtiment, entrera au Paradis, là où il connaîtra l'éternelle béatitude, conformément au hadith Qoudouçiy, rapporté par Abou Hourayrah, le tenant du Prophète-Messager equi a dit:

^{(1) «}Celui qui vient avec l'équivalent du poids d'une poussière de foi» ne veut pas dire que sa foi est insignifiante au point d'être légère comme la poussière. Au contraire, cela signifie que cette personne a soit uniquement la base de la foi, soit elle n'a pas accompli assez de bons actes, qui sont de ce fait légers.

قال الله عزَّ وجلَّ: «أعددتُ لعبادي الصالحين ما لا عينُ رأت ولا أذنُ سَمِعَت ولا خَطرَ على قلب بشر».

Ce qui signifie:

«Dieu dit: «J'ai préparé pour Mes esclaves vertueux ce qu'aucun œil n'a vu, aucune oreille n'a entendu et qu'aucun esprit n'a imaginé.»

Rapporté par Al-Boukhâriy

Abou Hourayrah a dit aussi: «Lisez, si vous le voulez, la Parole de Dieu dans la sourate As-Sajdah/17:



Ce qui signifie:

«Nul ne sait ce qui lui a été réservé, comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'il faisait comme bonnes œuvres.»

Rapporté par Al-Boukhâriy

Éclaircissements des sortes de mécréance.

Sachez, chers frères et sœurs en Islâm, qu'il est des croyances, des actes et des paroles qui annulent les deux témoignages et mènent à la mécréance qui est de trois sortes: Une mécréance par la croyance, une mécréance par l'acte et une mécréance par la parole. Elles sont toutes reconnues unanimement par les érudits des quatre écoles (Madhâhib), tels que An-Nawawiy et Ibnoul-Mougriy parmi les Châfî^ites; Ibnou ^Âbidiyn parmi les <u>H</u>anafites; Al-Bouhoûtiy parmi les

<u>Hambalites</u>; <u>Mouhammad ^Illaych</u> parmi les Mâlikites; ainsi que d'autres. Peut les consulter quiconque le veut! D'autres jurisconsultes, dans le passé, en dehors des quatre écoles, sont du même avis, tel <u>Al-'Awzâ^iy'</u>, fondateur d'une école qui n'a plus d'adeptes de nos jours.

La mécréance par la croyance (le cœur):

La mécréance par la croyance se situe dans le cœur. C'est par exemple le fait de renier un des Attributs de Dieu qui est unanimement reconnu comme l'Existence, l'Ouïe, la Vue; ou croire qu'Il est une lumière ou une âme.

Le Cheikh ^Abdou-l-Ghaniy An-Nâboulsiy a dit: «Est non-croyant, quand bien même il se réclamerait de l'Islâm, quiconque croit que Dieu emplit les cieux et la terre ou qu'Il est un corps assis sur le Trône.»

La mécréance par l'acte:

Le fait de jeter le *Qor'ân* aux ordures fait clairement sortir de l'Islâm, car comme l'affirme *Ibnou ^Âbidiyn*: «c'est une mécréance, même si l'on n'avait pas l'intention de mépriser le *Qor'ân*, car l'acte en soi indique le rabaissement». Est aussi de la mécréance, le fait de jeter intentionnellement des feuilles traitant de la religion ou n'importe quelle feuille sur laquelle est écrit l'un des Noms de Dieu. Sort enfin de l'Islâm quiconque

⁽¹⁾ Il est né à Baalbek (Liban) et par la suite, il s'est rendu à Beyrouth pour participer à la défense du littoral libanais. Les gens ont suivi son école de jurisprudence durant 200 ans. Son mausolée se trouve à Beyrouth.

arbore, sans nécessité, un signe d'incrédulité, dans l'intention d'en tirer quelque bénédiction, pour une quelconque glorification ou pour rendre licite un tel acte.

La mécréance par la parole:

Le fait de blasphémer, par exemple, contre Dieu, en disant – et que Dieu nous en préserve –: «Nom de Dieu!⁽¹⁾» dans le sens d'insulter Dieu, de rouspéter contre Dieu, de protester contre Dieu, etc, est une mécréance par la parole.

Si un musulman interpelle un autre musulman en disant: «Ô mécréant!», sans autre interprétation, il tombe également dans la mécréance, car il a nommé l'Islâm mécréance. Sera également mécréant celui qui apostrophe un musulman par: « Ô athée!» ou par toute autre expression similaire avec l'intention de dire qu'il n'est pas musulman. Sauf s'il veut par ça qu'il a une ressemblance avec un athée, dans ce cas, il n'est pas jugé mécréant.

Est non-musulmane la personne qui dit à sa femme: «Je t'aime plus que Dieu», ou «Je t'adore», voulant exprimer par là, l'adoration qui est réservée à Dieu.

Est non-croyante toute personne qui attribue à Dieu

⁽¹⁾ Si quelqu'un, dans un état d'énervement dit: «Nom de Dieu» dans le sens d'un juron, il commet de la mécréance. Par contre, ceux qui utilisent cette expression pour rechercher la Barakah (la Bénédiction de Dieu), ils ne commettent pas de mécréance. A signaler qu'il est possible de dire à un non-croyant: «Barakallahou fik», dans le sens par exemple que Dieu le guérisse, que Dieu lui accorde une abondante pourvoyance, etc. Cette seconde phrase concerne un autre sujet.

l'injustice⁽¹⁾. En effet, tout (nous et ce que nous détenons) appartient à Dieu, et tout acte de Dieu renferme une sagesse. Devient donc non-croyant celui qui dit à un autre: «Que Dieu t'opprime comme tu m'as opprimé», car par là il a attribué l'injustice à Dieu. Toutefois si l'auteur d'une telle parole, lui donne par là, le sens de la vengeance, c'est-à-dire «que Dieu me venge, ou que Dieu te châtie», il n'est point considéré mécréant, mais on doit lui interdire de tenir de tels propos.

Est non-croyant également, quiconque prononce, que Dieu nous en préserve, une expression du genre: «Tu as dérangé Dieu», dans le sens du mouvement et de la localisation dans l'espace entre autres.

Est également mécréant celui qui dit d'un autre -que Dieu nous en garde-: «Il est comme Dieu», parce qu'il aura assimilé Dieu à une créature. Mais s'il dit à une personne «Tu n'es pas Dieu», ce n'est pas de la mécréance.

Est non-croyant également celui qui attribue à Dieu un organe ou un membre quelconque, comme c'est le cas dans certains pays.

Est non-croyant également celui qui dit: «Je suis le Dieu de ceux qui font telle chose» par exemple, «Je suis le Dieu de la médecine ou je suis le Dieu du football»,

⁽¹⁾ Si une personne dit à une autre: «Que Dieu soit injuste envers toi» tout court, c'est de la mécréance. Sauf si elle ajoute «... comme tu l'as été envers moi.»

Un tel prononcé est à interpréter en fonction de la compréhension de la phrase «Que Dieu soit injuste envers toi.» Ainsi, si elle veut dire «Que Dieu me venge», ce n'est pas de la mécréance.

ou encore il dit à un non-croyant: «Que Dieu t'honore», avec l'intention que Dieu l'aime, car Dieu n'agrée point les non-croyants. En effet, Dieu le Suprême dit dans la sourate 'Âli-^Imrân/32:



Ce qui signifie:

«Mais s'ils se détournent (de la foi), certes Allâh n'agrée pas les non-croyants.»

Relève de la mécréance, le fait de dire à un noncroyant: «Que Dieu te pardonne», en visant par là que Dieu le Suprême lui pardonne tout malgré sa persistance dans la mécréance jusqu'à sa mort. Mais s'il vise par là: «que Dieu te pardonne» par le fait de te guider à l'Islâm, ce n'est pas de la mécréance. Comme cela a été le cas de Noé lorsqu'il a demandé le pardon pour sa communauté et Abraham pour son père.

Est non-croyant également celui qui prie pour une personne morte mécréante, en disant: «Que Dieu lui fasse miséricorde».

Est non-croyant aussi celui qui emploie le mot création en l'attribuant à autre que Dieu, dans le sens de faire surgir du néant, comme le fait de dire à quelqu'un: «Crée moi cela, comme Dieu t'a créé». Cependant, le mot «créer» peut être utilisé pour dire «innover», «inventer un modèle», etc. et ceci n'est pas de la mécréance.

Est non-croyant celui qui injurie l'Ange de la mort

(^Azra'iyl), comme l'a dit *Ibnou Far<u>h</u>oun* dans son livre (*Tab<u>s</u>iratou-l-<u>H</u>oukkâm*), ou n'importe quel autre Ange.

Est non-croyant aussi celui qui dit: «Je déteste Dieu».

Est non-croyant celui qui dit: «Dieu ne supporte pas untel», s'il comprend par là que Dieu se gêne envers lui, car c'est une imperfection, par contre, il ne devient pas mécréant, s'il comprend par là que «Dieu ne l'agrée pas».

Est non-croyant celui qui dit: «Que soit maudit le ciel de ton Seigneur», parce qu'il se moque de Dieu.

Est non-croyant celui qui appelle «maison de Dieu» un lieu où se pratique l'adoration d'autre que Dieu.

Quant à la Parole de Dieu dans la sourate Al-Hajj/40:



Ce qui signifie:

«Si Dieu ne repoussait pas certains hommes par d'autres, des ermitages seraient démolis, ainsi que des synagogues, des oratoires et des Mosquées.»

Il s'agit des lieux de cultes pour des communautés précédentes, lorsqu'elles suivaient leurs Prophètes sur la bonne croyance. Car ces lieux ont le statut de Mosquée pour la communauté de Mouhammad ... En effet, ils ont tous été bâtis pour proclamer l'Unicité et

la glorification de Dieu, et non pour l'adoration d'autre que Dieu.

Dieu a appelé Mosquée, la Mosquée *Al-Aqsâ*, alors qu'elle n'a pas été bâtie par la communauté de *Mouhammad* . Aussi doit-on craindre Dieu, et ne pas appeler maisons de Dieu des lieux consacrés au polythéisme; mais celui qui ne craint pas Dieu, dit n'importe quoi.

Est non-croyant quiconque profère une parole mensongère, tout en sachant la réalité, et dit: «Je prends Dieu à témoin», voulant dire par là que Dieu sait que ce qu'il dit est vrai, car il a attribué ainsi l'ignorance à Dieu qui sait pourtant qu'il est menteur.

Est non-croyant celui qui souhaite la mécréance pour un autre, ou demande à Dieu qu'il le fasse tomber dans la mécréance ou l'enfoncer dans la mécréance.

Est non-croyant celui qui dit, en visant les gens en général: «Un chien vaut mieux que les fils d'Adam». En effet, parmi les fils d'Adam il y a des Prophètes, des Saints, etc. Mais s'il vise le comportement de quelqu'un spécifiquement, il na pas mécru. Dire d'un non-croyant qu'il est un chien, ne rend pas mécréant. A signaler que le croyant, même pervers, est mieux que la *Ka^bah*.

Est non-croyant celui qui dit: «Les Arabes, c'est de la gale ». En effet, parmi les Arabes, il y a des Prophètes, des Saints, des compagnons du Prophète et sa famille. Mais s'il a spécifié son propos par une expression ou un contexte comme de dire: «Aujourd'hui, les Arabes sont

corrompus» et d'ajouter « les Arabes, c'est de la gale », dans ce cas il ne devient pas mécréant.

Est non-croyant également celui qui nomme Satan par «Bismi-l-Lâhi r-Rahmâni r-Rahiym (littéralement: Au nom de Dieu le Clément le Miséricordieux) », et non celui qui prononce cette formule pour que Dieu le préserve contre le mal de Satan.

Il y a des poètes et des écrivains qui disent des mécréances, comme l'un d'eux qui a écrit: Dieu s'est enfui. Ceci constitue de l'irrespect à l'égard de Dieu et fait tomber dans la mécréance. Le <u>Qâdi ^Iyâd</u> a dit, dans son livre 'Ach-Chifâ': «Point de divergence sur le fait que celui qui injurie Allâh parmi les musulmans, est mécréant». Est aussi non-croyant celui qui apprécie de telles expressions, qui foisonnent pourtant dans de nombreux ouvrages!

Est aussi de la mécréance, toute impolitesse à l'égard du Prophète-Messager , en se moquant de l'une de ses attitudes ou de l'un de ses actes. Est mécréance de façon absolue, la moquerie à l'égard de ce qui fait partie du *Qor'ân* sacré, envers les Prophètes, les signes de l'Islâm ou l'une des lois de Dieu.

L'approbation de la mécréance d'autrui est de la mécréance. En effet, se satisfaire de la mécréance ou rire pour apprécier une mécréance, c'est de la mécréance.

N'est pas considéré mécréant celui qui, sans afficher une quelconque appréciation, rapporte une mécréance, en disant par exemple: «Un tel a dit ceci et cela», même s'il place à la fin de son discours l'expression attributive «il a dit»; à condition toutefois qu'il ait eu l'intention de citer la formule attributive à la fin du cas rapporté. Si on écrit par exemple «Roumi» et on cite la mécréance, ce n'est pas de la mécréance, parce qu'on comprend que c'est attribué à Roumi.

De l'exception dans la mécréance par la parole

Font exception à la mécréance verbale, les choses suivantes:

Le lapsus linguae⁽¹⁾: C'est le fait de prononcer involontairement une parole glissée sur sa langue.

L'état d'inconscience: C'est l'absence de lucidité d'esprit, comme pendant une syncope.

La contrainte: Quiconque prononce, contre son gré, sous la menace de mort ou quelque chose de semblable, une mécréance, alors que son cœur baigne dans la quiétude de la foi, celui-là n'est pas considéré non-croyant. En effet, Dieu dit dans la sourate Annahl/106:



Ce qui signifie:

«Celui qui renie Dieu après avoir été croyant, non

⁽¹⁾ Le lapsus linguae est un mensonge involontaire. Ainsi les Prophètes en sont protégés, car cela pourrait semer le doute dans l'esprit des gens. De toutes les façons, celui qui a fait un lapsus n'a pas commis de péché.

pas celui qui subit une contrainte et dont le cœur reste paisible dans la foi, celui qui, délibérément, ouvre son cœur à la mécréance, mérite le châtiment de Dieu.»

Rapporter la mécréance d'autrui: Ne devient pas mécréant celui qui rapporte la mécréance d'autrui, sauf s'il le fait avec satisfaction et appréciation. Nous fondons cette exception sur plusieurs versets dans lesquels Allâh rapporte la parole des non-croyants.

Le discours attributif d'une parole de mécréance qui sauve le rapporteur de la mécréance, doit être prononcé avant la citation contenant de la mécréanceou juste après; mais dans ce dernier cas, il doit absolument avoir l'intention de rapporter la mécréance avant de la prononcer. Mais celui qui rapporte de la mécréance même avec le discours attributif, tout en appréciant cette mécréance, a mécru.

Cas de celui qui a fait une interprétation, par son propre effort dans la compréhension de la Religion: Ne devient pas non-croyant celui qui a fait une mauvaise interprétation, sauf si son interprétation erronée concerne ce qui est catégorique. C'est comme le cas de ceux qui, à l'exemple de Ibnou Taymiyah, ont dit, par une mauvaise interprétation, que le monde n'a pas de début, ou qui nient la Puissance, la Volonté de Dieu.

Ceux qui se sont abstenus de donner la <u>zakat</u> à l'époque de *Abou Bakr*, sont un exemple de ceux qui se sont livrés à l'interprétation sans pour autant être des non-croyants. En effet, ils avaient pensé que la <u>zaka</u>t

était obligatoire seulement à l'époque du Prophète-Messager set de son vivant, car son invocation était pour eux une miséricorde, un apaisement et une purification, c'est-à-dire une rémission; mais qu'après sa mort cela devait cesser. C'est pourquoi les compagnons s'étaient abstenus de les juger non-croyants, vu que ces derniers avaient compris dans un autre sens la Parole du Suprême dans la sourate *At-Tawbah/103*:



Ce qui signifie:

«Prélève une aumône sur leurs biens pour les purifier et les accroitre en bénédiction. Fais des invocations pour eux, certes tes invocations sont pour eux une quiétude.»

Ils avaient compris de ce verset: «Prélève (toi, Mouhammad) une aumône afin qu'elle soit pour eux une quiétude»; et que cela ne devait pas rester en vigueur après sa mort. Aussi avaient-ils cessé de s'en acquitter puisque celui qui avait été chargé de la prendre, venait de mourir. Ils n'avaient pas compris que cette loi était générale et s'appliquait aussi bien du vivant du Prophète-Messager au'après sa mort.

Abou Bakr ne les combattit pas pour raison de mécréance, comme il avait combattu les apostats qui suivirent Mouçaylimah le menteur, qui prétendit être un prophète. En effet, le commandeur des croyants ne

pouvait les obliger à payer la <u>zakat</u> sans recourir à la force, tant ils étaient forts.

Il en est de même pour ceux qui avaient mal interprété la parole du Suprême dans la sourate *Al-Mâ'idah/91*:



Ce qui signifie:

«Allez-vous donc y mettre fin?»

Ils avaient compris qu'il s'agissait d'un choix qui leur était offert et non comme une prohibition du vin. Ils avaient donc continué à le consommer; aussi Omar ne les jugea pas non-croyants mais se contenta d'ordonner:

«Qu'ils soient flagellés de quatre-vingt coups chacun, mais tuez-les s'ils récidivent!»

Rapporté par Ibnou Abou Chaybah

Toutefois on a déclaré non-croyants les autres, ceux qui avaient apostasié en croyant en *Mouçaylimah* le menteur, qui avait faussement prétendu la prophétie.

Ainsi le combat livré à ceux qui avaient fait une fausse interprétation et s'étaient abstenus de donner la , fut dans le but de prélever ce qui est de droit sur leurs biens. Leur cas est semblable à celui des rebelles, qui n'étaient pas combattus pour avoir été des noncroyants, mais pour les amener à obéir au Calife. C'est comme le cas de ceux qui avaient été combattus par

^Aliy, lors des trois batailles: celle de Al-Jamal (Bataille du chameau), celle de <u>Siffiyne</u> contre Mou^âwiyah et celle de 'An-Nahrawâne contre les Kharidjites, dont une faction s'avère véritablement non-croyante et qui requiert un jugement particulier.

Al-Hâfidh Abou Zour^ah Al-^Irâqiy a dit dans ses anecdotes: «Notre cheikh Al-Boulqiniy a dit: ... Il convient de dire sans interprétation pour que soient exceptés les rebelles et les Kharidjites, qui se sont rendus licites le sang des gens de la droiture (ahlou-l-haq)ainsi que leurs biens, alors qu'ils croyaient que leur propre sang était interdit aux gens de la droiture; et ceux qui ont nié l'obligation de la zakat après la mort du Prophète-Messager Mouhammad , en ayant fait une mauvaise interprétation. Les compagnons, que Dieu les agrée, ne les avaient pas déclarés non-croyants» Fin de citation. Cela constitue un témoignage de ce qui est rapporté dans l'école⁽¹⁾ concernant l'interprétation par l'effort.

Chamsou-d-Diyn Ar-Ramliy, dans son exégèse sur «Minhajou <u>t</u>- <u>T</u>âlibiyn», au début du chapitre consacré à l'apostasie, déclare en commentant le propos de An-Nawawiy: «L'apostasie, c'est la rupture de l'Islâm, par une intention ou une parole de mécréance».

Il dit également et textuellement, dans le sens: «Ne sont pas mentionnés le lapsus, la contrainte, l'Ijtihâd et le discours rapporté d'une mécréance.»

La remarque de l'auteur du texte en marge du

⁽¹⁾ Il s'agit de l'école chafi^ite

commentaire, *Nourou-d-Diyn ^Aliy Ach-Chabramal-liciy*, savant *Châfi^ite*, décédé en l'an mille quatre-vingt-sept, sur le propos de *Ar-Ramliy*: «*l'Ijtihâd*» est comme suit: C'est-à-dire non de façon absolue (comme cité plus haut), comme cela est clairement illustré plus tard, telle la mécréance de ceux qui prétendent que le monde est éternel, fût-il par le biais de *l'Ijtihâd* et de la déduction, ne rentre pas dans cette règle.

Ahmad Ibnou ^Abdou-r-Razzâq, connu sous le nom de Al- Maghribiy Ar-Rachiydiy, décédé en l'an mille quatre-vingt-seize, a commenté le propos de Ar-Ramliy «l'Ijtihâd» (comme cité plus haut), par: «c'est-à-dire: Ce dont aucune preuve catégorique n'a pu démontrer le contraire. La preuve en est la mécréance de ceux qui prétendent que le monde est sans commencement, fût-il par le biais de l'Ijtihâd.»⁽¹⁾ Fin de citation.

Il est à retenir donc que l'interprétation ne peut pas toujours sauver de la mécréance. Alors, que celui qui sollicite le savoir dans la religion, retienne l'expression très importante de *Ar-Rachiydiy*: «*Ce dont aucune preuve catégorique n'a pu démontrer le contraire*». Car toute interprétation, en dépit de preuve catégorique du contraire, ne sauve pas son auteur de la mécréance.

Notre propos sur les kharidjites: «...excepté certains qui n'ont pas été déclarés non-croyants», est confirmé par ce qui entraîne le jugement de non-croyants pour

⁽¹⁾ On ne peut pas parler d'*ljtihad* dans l'absolu sur quelque chose de clairement établi; la preuve en est: ceux qui affirment que le monde est éternel, sont mécréants, même s'ils affirment avoir fait l'*ljtihad*.

certains d'entre eux, comme cela est appuyé par la parole de quelques compagnons qui ont rapporté les hadiths concernant certains Kharidjites.

Quant au propos attribué à ^Aliy selon lequel il aurait dit: «Nos frères qui se sont injustement rebellés contre nous», cela ne constitue nullement un argument pour les juger musulmans dans leur totalité; il n'est pas non plus prouvé que l'auteur soit ^Aliy.

Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u> Ibnou Jariyr A<u>t</u>-<u>T</u>abariy, un Moujtahid, ainsi que d'autres les ont jugés mécréants; et selon Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u>, il y a des kharidjites qui sont tombés dans la mécréance tandis que d'autres n'avaient pas atteint ce stade.

Pour les uns, il s'agit de l'Ijtihâd (effort de déduction), tandis que pour les autres, c'est de l'interprétation (Ta'wiyl). Parmi ceux qui l'ont appelé interprétation, il y'a Al-Hâfidh, le jurisconsulte Châfi^iyte, Sirâjou-d-Diyn Al-Boulqiyniy, qualifié d'«érudit hors pair», par l'auteur du «Qâmous». Certains exégètes de «Minhâjou t-Tâlibiyn» avaient opté pour l'ijtihad; mais il est indispensable que les deux expressions soient conditionnées. Ce n'est pas toute mauvaise interprétation qui sauve de la mécréance. En effet, elle ne sauve que si le contraire n'a pas été soutenu par une preuve catégorique.

Partant de là, il est à savoir que toute interprétation ne sauve pas son auteur de la mécréance, et que l'on ne pense pas que cela est absolu, car la généralisation dans ce domaine est une corruption et constitue une sortie de la religion. L'auteur considère que de nombreuses personnes qui se réclament de l'Islâm et s'adonnent à la philosophie, ont rompu avec l'Islâm, car, en pratiquant l'Ijtihad à leur manière, elles ont accepté la proposition que l'Univers n'a pas de commencement. Leur mécréance a été alors unanimement établie par tous les musulmans, comme l'a rapporté le Mouhaddith, le théologien dans les règles de la pratique, Badrou-d-Diyn Az-Zarkachiy, dans son commentaire de «Jam^ou-l-Jawâmi^». Après avoir cité les deux groupes, ceux qui disent que l'Univers est sans commencement par son genre et sa forme et ceux qui soutiennent que le monde est sans commencement par son genre, c'est-à-dire par sa matière seulement, il dit textuellement, dans le sens: «Les musulmans s'accordent sur leur égarement et leur mécréance.»

Sont également considérés comme non-croyants les Mourji'ites qui disent que le péché ne nuit pas à celui qui a la foi car le contre-exemple de cette théorie est que les bonnes actions ne sont pas profitables aux non-croyants. Ils ont abouti à cela par leur *ljtihâd* et une mauvaise interprétation de certains textes. Aussi ne sont-ils point excusables.

D'autres se sont également égarés, malgré qu'ils se réclament de l'Islâm et ce, à cause de l'Ijtihâd et de l'interprétation impropres. Nous demandons à Dieu de nous renforcer et de nous maintenir dans la voie de la vérité!

Règle: Une personne prononçant un terme qui peut avoir deux sens, l'un étant de la mécréance et l'autre

pas, mais c'est le sens qui est de la mécréance qui vient communément à l'esprit, sans toutefois être explicite, son auteur n'est point considéré mécréant tant qu'on n'apprend pas de lui lequel des deux sens il a visé. Si elle dit qu'elle a visé le sens qui est de la mécréance, on lui appliquera le jugement relatif à l'apostasie, sinon elle ne sera pas jugée comme non-croyante. La même chose si le terme a de nombreuses significations dont la plupart relèvent de la mécréance, excepté une seule. L'auteur d'un tel mot n'est point considéré comme mécréant, sauf si on sait qu'il a visé le sens relevant de la mécréance; c'est ce qui a été mentionné dans certains ouvrages des *Hanafi*tes.

Quant à ce que disent certaines personnes que «S'il y avait au sujet du mot quatre-vingt-dix-neuf avis en faveur du jugement de mécréance et un seul avis contre, on choisirait de juger non-mécréant», ceci n'a pas de sens. De plus il est injuste d'attribuer cela à Mâlik et encore moins à Abou Haniyfah, à l'instar de Sayyid Sâbiq qui l'a attribué à Mâlik. Ceci est très répandu chez certains contemporains; qu'ils craignent donc Allâh!

Des savants ont dit: «Quant à l'énoncé explicite, c'està-dire qui n'a qu'un seul sens, qui implique le jugement de mécréance, son auteur est jugé non-musulman», comme le fait de dire: «Je suis Dieu». Si cet énoncé est prononcé par un Saint dans l'état où il n'a pas sa raison, même si, à ce moment-là, il ne répondait pas de ses actes, il doit être réprimandé, comme l'a précisé ^Izzou-d-Diyn Ibnou ^Abdou-s-Salâm; car la mesure disciplinaire agit efficacement aussi bien sur celui qui n'a pas sa raison que sur celui qui est lucide; elle agit également sur les bêtes récalcitrantes. En effet, quoiqu'elles ne soient pas douées d'intelligence, les bêtes cessent de s'emballer une fois ramenées à l'ordre. Il en est ainsi pour le Saint qui prononce des paroles de mécréance lorsqu'il n'a pas sa raison et quand on lui inflige une correction ou qu'on le réprimande, il se ressaisit. Ceci dit, la mécréance ne peut provenir d'un Saint conscient à moins qu'il ne s'agisse d'un lapsus, ou d'une perte de raison. Car le Saint est préservé de la mécréance, contrairement aux grands ou petits péchés dans lesquels il ne peut persister longtemps et dont il se repent très vite.

Il arrive qu'un Saint commette un grand péché peu avant sa mort, mais s'en repente juste avant de rendre l'âme, comme <u>Talhah Ibnou ^Oubaydi-l-Lâh</u> ainsi que Az-Zoubayyir Ibnou-l-^Awwâm, que Dieu les agrée tous les deux. En effet, ils s'étaient rebellés contre le commandeur des croyants, ^Aliy, que Dieu l'agrée, en s'alliant, à Bassora, avec ceux qui le combattaient. ^Aliy leur rappela alors un hadith, et dit à <u>Zoubayyir</u>: «Le Prophète-Messager ne t'avait-il pas dit: «Tu combattras injustement ^Aliy» et <u>Zoubayyir</u> répondit: «j'avais oublié». Il renonça à son combat et s'en alla, mais il fut rattrapé par un des hommes de ^Aliy qui le tua. Ainsi, avant de mourir, il s'en repentit par le rappel de ^Aliy. Quant à <u>Talhah</u>, à qui ^Aliy avait rappelé: «Le Prophète-Messager n'avait-il pas dit: «Quiconque

me prend pour maître, ^Aliy est alors son maître?» Il rebroussa aussitôt chemin, mais Marwân Ibnou-l-Hakam le tua par la suite. Lui aussi s'était repenti, lorsque ^Aliy lui rappela le hadith. Tous deux ne trouvèrent la mort qu'après s'être repentis. Les deux hadiths sont authentiques; le deuxième, étant rapporté par un grand nombre de transmetteurs, est Moutawâtir.

L'Imam Abou-I-Haçan Al-'Ach^ariy, rapporte que le pardon leur est accordé à <u>Talh</u>ah et à <u>Zoubayyir</u>, car le Prophète-Messager leur apprit la bonne nouvelle qu'ils seront les hôtes du Paradis, avec huit autres personnes dans une même assemblée. Et c'est là une preuve de la part de l'Imam Al-'Ach^ariy, confirmant leur péché. Il dit la même chose à propos de ^Â'ichah, à qui le Paradis fut promis, qui regretta profondément sa présence auprès de la troupe qui se dressa contre ^Aliy. A chaque fois qu'elle se rappelait sa marche vers Bassora et son attitude envers ^Aliy, elle pleurait tellement que son voile s'en trouvait tout mouillé. C'est là également un hadith Moutawâtir.

A propos des autres belligérants qui participèrent aux batailles de Al-Jamal et de Siffiyne, livrées avec Mou^âwiyah contre ^Aliy; l'Imam Al-'Ach^ariy dit: «L'absolution de ce péché est possible», comme l'a rapporté l'Imam Abou Bakr Ibnou Fourak, d'après Abou-l-Haçan Al-'Ach^ariy, dans son livre intitulé «Moujarradou Maqâlâti Al-'Ach^ariy». Abou Bakr Ibnou Fourak fut le disciple de Abou-l-Haçan Al-Bâhiliy,

disciple lui-même de *Abou-l-<u>H</u>açan Al-'Ach^ariy*, que Dieu les agrée tous. C'est donc une ignorance flagrante que de croire que le Saint serait à l'abri du péché, comme le pensent certains ignares. <u>Talhah</u>, A<u>z-Zoubayyir</u> et ^Â'ichah, voici trois Saints éminents, mais qui étaient tombés dans le péché.

L'Imam des deux lieux Saints (Makkah et Médine), Al-Jouwayniy dit: «Les savants théologiens dans les fondements de la religion s'accordent unanimement sur le fait que quiconque prononce une expression entraînant la mécréance et prétend par la suite qu'il a fait une tawriyah (un sens très éloigné de celui qui vient communément à l'esprit), est alors apostat et sa mécréance est sans équivoque. Ceci signifie que toute interprétation forcée serait vaine, comme le fait de dire: «Que Dieu maudisse l'envoyé de Dieu», et de vouloir justifier le mot «l'envoyé» par «foudre» par exemple.

De nombreux jurisconsultes, comme *Badrou-r-Rachiyd* le *Hanafi*te tout proche du huitième siècle de l'hégire, ont dénombré plusieurs cas de figure qu'il sied de connaître, car celui qui ne connaît pas le mal, risque de le commettre; aussi la prudence est-elle fortement requise! Il a été confirmé qu'un compagnon disait, en s'adressant à sa langue: «Ô langue! Dis du bien, tu gagneras et abstiens-toi de dire du mal, tu seras sauvée; avant de le regretter. Certes, j'ai entendu le Prophète-Messager dire:



Ce qui signifie:

«La plupart des péchés de l'Homme proviennent de sa langue.»

Rapporté par At-Tabrâniy avec une chaîne de transmission sûre du hadith de ^Abdou-l-Lâh Ibnou Mas^oud.

Parmi ces péchés, il y a la mécréance et les grands péchés, entre autres. Il est dit dans un autre *hadith*:

Ce qui signifie:

«L'homme peut prononcer une parole qu'il ne juge nullement préjudiciable, mais à cause de laquelle il chutera en Enfer, à une distance⁽¹⁾ plus loin que celle qui sépare l'Est de l'Ouest.»

Rapporté par Al-Boukhâriy et Mouslim, d'après Abou Hourayrah.

Remarque importante

Le jugement de celui qui commet une de ces sortes de mécréance est que ses bonnes actions ainsi que ses récompenses sont toutes annulées. Aussi ne bénéficiet-il d'aucune de ses bienfaisances antérieures, futelle l'équivalent d'un grain de poussière, que ce soit

⁽¹⁾ Dans la version de *At-Tirmidhiy*, il est dit: «... il chutera dans l'Enfer à une distance de soixante-dix automnes (c'est-à-dire soixante-dix ans).»

une aumône, un pèlerinage, un jeûne, une prière ou tout autre acte dans ce sens. Seules seront comptées les nouvelles bonnes actions qu'il fera après avoir renouvelé sa profession de foi; Dieu le Suprême dit dans la sourate *Al-Mâ'idah/5*:



Ce qui signifie:

«Les actions de quiconque rejette la foi, sont vaines.»

S'il arrive qu'il demande pardon à Dieu **avant** de renouveler sa profession de foi en prononçant les deux témoignages: Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre dieu que Dieu et que *Mouhammad* est l'Envoyé de Dieu; cette demande de pardon qu'il sollicitera de Dieu ne fera qu'aggraver sa situation, car en faisant cela, il contredit la Parole de Dieu le Suprême dans la sourate *Mouhammad/34*:



Ce qui signifie:

«Dieu ne pardonnera pas à ceux qui ont mécru, et qui ont empêché les gens d'embrasser la religion agréée par Dieu, puis sont morts non-croyants.»

Et encore dans la sourate An-Niçâ'/168-169:



Ce qui signifie:

«Quant à ceux qui ont été mécréants, et qui ont pratiqué l'injustice, Allâh ne leur pardonnera point; Il ne les guidera point sur le chemin droit, mais seulement sur le chemin de l'Enfer où ils demeureront éternellement immortels.»

Le traditionnaliste *Ibnou* <u>H</u>*ibbân* rapporte d'après ^Imrân Ibnou-l-<u>H</u>ousayn⁽¹⁾: «Un homme vint auprès du Prophète-Messager et lui dit: «Ô Mouhammad! ^Abdou-l-Mouttalib prenait soin des siens mieux que toi; il leur offrait à manger de la bosse du chameau et du foie, alors que toi, tu les tues.» Le Prophète-Messager lui répondit par ce que Dieu voulu qu'il dise: «Dieu fait ce qu'll veut.» En s'apprêtant à partir, l'homme demanda: «Que dois-je dire?» Le Prophète-Messager , que Dieu élève davantage son rang et préserve sa communauté de ce qu'il craint pour elle, lui répondit:

Ce qui signifie:

«Dis: Ô Dieu! Épargne-moi le mal de mon ego et quide-moi vers ce qui est mieux pour moi!»

⁽¹⁾ C'était un jurisconsulte de parmi les compagnons; les Anges le visitaient régulièrement jusqu'au jour où il s'est soigné avec du feu. Ils ne sont plus venus vers lui.

L'homme s'en alla, sans avoir embrassé l'Islâm, et lorsqu' il revint une fois, il dit: «Ô Messager de Dieu! Je t'avais demandé de m'enseigner et tu m'avais appris à dire: «Ô Allâh! Épargne-moi le mal de mon ego et guide-moi vers ce qui est mieux pour moi! Et maintenant que je suis devenu musulman, que dois-je dire?» Le Prophète-Messager ﷺ répondit:

قل اللهمَّ قني شرَّ نفسي واعزِم لي على أرْشدِ أمري اللهمّ اغفر لي ما أسررتُ وما أعلنْتُ وما عَمَدتُ وما أخطأتُ وما جَهلْتُ.

Ce qui signifie:

«Dis: Ô Allâh! Épargne-moi le mal de mon ego et guide-moi vers ce qui est mieux pour moi! Pardonne-moi⁽¹⁾ ce que j'ai dissimulé et ce que j'ai fait apparaître; ce que j'ai commis consciemment, inconsciemment ou par ignorance.»

Parmi les retombées du jugement relatif à l'apostasie, il y a la suspension du contrat de mariage entre les époux. Ainsi après être tombé dans la mécréance, la relation entre les deux époux devient illégitime, et tout rapport intime sera considéré comme une fornication; que ce soit l'époux ou l'épouse qui devient non-croyant.

⁽¹⁾ Ce n'est qu'après son entrée en Islâm, et pas avant, que le Prophète lui a dit de demander pardon à Dieu.

Du retour à la classification de la mécréance (pour de plus amples enseignements)

Sache que la mécréance est de trois catégories: l'assimilation, la dénégation et l'athéisme.

L'assimilation

C'est de faire ressembler Dieu à ses créatures, ou bien Lui attribuer la contingence par exemple, l'anéantissement, le corps, la couleur, la forme, la quantité, c'est-à-dire un volume. Quant au hadith où il est dit «Allâh est Jamiyl», le sens ne porte point sur la beauté de l'aspect mais se rapporte à la perfection des Attributs, ou signifie qu'Il est Bienfaisant envers les créatures.

La dénégation

C'est nier ce qui est cité dans le saint *Qor'ân*, ou ce qu'a dit le Prophète-Messager , et qui est rapporté d'une manière authentique et qui fait partie de ce qui est connu d'une manière évidente dans la religion; comme le fait de croire que le Paradis et l' Enfer seraient périssables, ou de croire que le Paradis serait une béatitude abstraite⁽¹⁾, que l'Enfer représenterait des affres plutôt morales; ou de nier aussi la résurrection des corps et des âmes ensemble; de contester le caractère obligatoire de la prière, du jeûne, de la ; ou de croire à l'interdiction du divorce, ou de rendre licite la consommation de toute boisson alcoolisée; ou de contredire la religion dans tout ce qui a été confirmé catégoriquement et qui est connu de façon évidente

⁽¹⁾ Non perceptible par nos sens.

chez les musulmans(1).

Toutefois celui qui sait que la prière est obligatoire mais ne s'en acquitte pas, il est un désobéissant contrairement à celui qui pense que la prière n'est point une obligation qu'il doit observer, qui est de ce fait un non-croyant.

L'athéisme

C'est le fait de nier l'existence de Dieu ou de ses Attributs, ce qui constitue la pire sorte de mécréance.

Quiconque assimile *Allâh* à Ses créatures est irrévocablement jugé non-croyant.

Pour écarter toute assimilation de Dieu à Ses créatures, il suffit de suivre rigoureusement la règle suivante: «Quoi que tu imagines, Allâh en est différent.»

Cette règle, qui fait l'unanimité des gens de la droiture, est tirée de la Parole du Suprême dans la sourate 'Ach-Chourâ/11:



Ce qui signifie:

«Rien n'est semblable à Lui.»

C'est de prendre en considération ce qui a été rapporté du compagnon Abou-Bakr 'A<u>ss</u>iddiy<u>a</u>:

⁽¹⁾ Celui qui n'a pas vécu avec les musulmans et a su que le cochon est interdit, mais pas le sanglier, on le corrige sans le déclarer mécréant. Il en est de même de celui qui croit qu'il y a quatre prières obligatoires quotidiennement et non cinq. En effet, tout ceci ne peut pas être déduit par la raison. Mais ce qui est déductible par la raison, c'est l'existence de Dieu et ses Attributs.

والبَحثُ عنْ ذَاتِه كُفرٌ وإشراكُ العَجْزُ عَنْ دَرَكِ الإِدْرَاكِ إِدْرَاكُ

Ce qui signifie:

«S'avouer incapable de cerner la Réalité de Dieu, c'est la vraie compréhension; et chercher à connaître cette Réalité, c'est de la mécréance et de l'assimilation.»

C'est aussi de prendre en compte ce que disent certains:

Ce qui signifie:

«Seul Allâh le Suprême sait sa Réalité.»

Notre connaissance de Dieu ne peut être intégrale, elle se rapporte plutôt à ses Attributs nécessaires selon la raison, par exemple tels Son non-commencement, Son exemption de tout ce qui est indigne de Lui et l'impossibilité d'avoir un associé; et de ce qui est possible s'agissant de Dieu, comme le fait de créer ou de ne pas créer une chose⁽¹⁾.

L'Imam Ar-Rifâ^iy a dit(2):

⁽¹⁾ Rapporté par le jurisconsulte-instructeur en matière du *hadith, Badrou-d-Diyne Azzarkachiy*, le *Châfi^iy*te.

⁽²⁾ C'est Ahmad Ibnou Abou-l-Hassan ^Aliy, il était de ceux qui avaient allié la science à l'ascétisme et au labeur; c'était un jurisconsulte, exégète, instructeur du hadith. Il avait composé plusieurs ouvrages entre autres, «Charh At-Tanbiyh Fiy Fiqh Ach-Châfi^iy», il a également commenté quarante hadiths avec leur chaîne de transmission; il est décédé en l'an cinq cent soixante-dix-huit. L'Imam Abou-l-Qâçim 'Ar-Râfi^iy lui consacra un ouvrage intitulé «Sawâd Al-^Aynayn Fiy Ma-

غايةُ المعْرفةِ بالله الإيقانُ بوجُودِه تعالى بلا كيفٍ ولا مَكانٍ

Ce qui signifie:

«L'ultime connaissance à propos de Dieu est d'aboutir à la certitude que le Suprême existe sans référence à une manière d'être et/ou à un lieu.»

N.B: Al-Ghazâliy dit dans son livre «'Ihyâ'ou ^Ouloumou-d- Diyn»: «Allâh est Éternel, son Existence n'a ni commencement ni fin. Il n'est nullement une matière occupant un espace, au contraire Il transcende toutes les contingences. Il n'est nullement un corps composé de substances, et s'il était permis de croire que le Créateur de l'Univers est un corps, on pourrait dans ce cas attribuer la divinité au soleil. à la lune ou à d'autres corps. Ainsi ne ressemble-t-II à aucune chose et rien ne Lui ressemble; Il est le Vivant ('Al-Hayye), l'Éternel ('Al-Qayyoum), Celui qui ne s'anéantit pas, rien n'est semblable à Lui. Et comment la créature pourrait-elle avoir une ressemblance avec son Créateur? Comment celui qui a une quantité pourrait-il ressembler à Celui (le Créateur) qui l'a ainsi caractérisé? Comment celui qui a une image ressemble à Celui qui lui a donné cette image?»

Ce ne sont pas ces propos que les savants avaient critiqués, mais les gens du Salaf avaient plutôt vilipendé le propos des innovateurs dans la croyance, comme celui des assimilateurs, des *Mou^tazili*tes (qui ont critiqué le *Qadar*), des *Kharidji*tes (qui se sont

rebellés contre ^Aliy), ainsi que les autres factions qui se sont écartées de la voie du Prophète-Messager et de celle de ses compagnons. Elles se scindent en soixante-treize factions, comme nous en a informé le Prophète- Messager adans le hadith authentique et attesté, rapporté par Ibnou Hibbân et dont la chaîne de transmission remonte jusqu'à Mou^âwiyyah qui a dit: Le Prophète-Messager a dit:

افترقت اليهود إحدى وسبعينَ فرقة وافترقت النصارى على اثنتينِ وسبعينَ فرقة وستفترقُ أمتي إلى ثلاث وسبعينَ فرقة كلُّهم في النارِ إلا واحدة وهي الجماعة أي السواد الأعظم.

Ce qui signifie:

«Les juifs se sont divisés en soixante et onze factions, les chrétiens en soixante-douze et ma communauté se scindera en soixante-treize factions; elles seront toutes en Enfer hormis une: c'est la jamâ^ah (c'està-dire la majorité).»

Quant à la science de la croyance qui se rapporte aux Attributs de Dieu (^Ilmou-l-Kalâm) traitée par les gens de 'Ahlou-s-Sounnah wal-Jamâ^ah, qu'ils soient Ach^arites ou Mâtouriydites, cette science était connue des prédécesseurs comme Abou Haniyfah qui y consacra cinq traités. Il en est de même de l'Imam Ach-Châfi^iy qui passait pour un maître dans cette science à tel point qu'il disait: «J'ai excellé en ceci avant cela», c'est-à-dire dans la théologie concernant Allâh et ses Attributs avant la science dans les lois (figh).

De la préservation contre l'Enfer

Allâh le Suprême dit dans la sourate At-Tahriym/6:



Ce qui signifie:

«Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles d'un feu dont le combustible est fait d'Hommes et de pierres, qui est à la charge d'Anges forts et rudes; ils ne désobéissent point à Allâh en ce qu'Il leur ordonne et qui font ce qui leur est ordonné.»

Il est dit dans le commentaire de ce verset que Dieu ordonne aux croyants de se préserver ainsi que leurs familles de l'Enfer en faisant l'acquisition des enseignements religieux et en les dispensant à leurs familles⁽¹⁾, c'est-à-dire la connaissance de ce que Dieu nous ordonne d'accomplir (les obligations) et d'éviter (les interdits), et ce afin de ne pas tomber dans l'assimilation, la comparaison, la mécréance et l'égarement.

En effet, quiconque assimile *Allâh* à quelque chose, voit son adoration vaine, car de ce fait, il adore quelque chose qu'il a conçu dans son imagination, une illusion

⁽¹⁾ Rapporté par ^Aliy Ibnou Abou <u>T</u>âlib d'après une chaîne de transmission plausible.

qu'il a tissée. Abou <u>H</u>âmid Al- Gha<u>z</u>âliy a dit: «L'Adoration n'est valable qu'après avoir connu l'Être adoré.» C'està-dire après la connaissance de Celui qui mérite d'être adoré.

Des propos sur le commencement de la Création

Interrogé à ce sujet par les *Ach^ari*tes⁽¹⁾ du Yémen, le Messager ﷺ dit:

Ce qui signifie:

«Dieu est de toute éternité, et rien hormis Lui n'existait, puis Son Trône fut créé sur l'eau. Il fit inscrire par la Plume suprême toute chose sur le Tableau préservé et créa ensuite les cieux et la terre.»

Rapporté par Al-Boukhâriy

Le Messager , par cette réponse, affirme que l'existence de Dieu n'a point de commencement (Il est Prééternel) et rien hormis Lui n'est sans début. Autrement dit, dans la prééternité rien n'était, hormis Lui. *Allâh* le Suprême est le Créateur de toute chose, c'est-à-dire qu'Il l'a faite sortir du néant à l'existence.

Allâh le Suprême est Vivant, Il ne meurt point, puisque son Existence n'a point de fin (Il est Éternel);

⁽¹⁾ Une région de Yémen.

l'anéantissement ne peut arriver à Dieu, car s'Il avait existé **après** le néant, il serait impossible de Lui attribuer la prééternité. L'Exsitence de Dieu est donc prééternelle.

Le jugement de celui qui dit: «Allâh créa les créatures, et qui créa Allâh alors?», c'est de le déclarer noncroyant catégoriquement, car par là, il attribue à Allâh le néant avant l'existence; et ceci ne s'applique qu'aux contingences, c'est-à-dire aux créatures. Allâh est Celui dont l'existence est obligatoire selon la raison, c'est-à-dire que la raison ne conçoit pas son inexistence. En effet, c'est Allâh le Suprême qui nous fit exister, et toute chose, hormis Allâh, a une existence qui est possible selon la raison, c'est-à-dire que la raison admet son existence après un néant et son anéantissement après son existence, cela eu égard à sa réalité selon le jugement de la raison.

Sache que les exixtants (qui existent) sont de trois types:

Le premier: Prééternel et Éternel, c'est Allâh le Suprême dont l'Existence n'a point de commencement ni fin.

Quiconque soutient qu'il existe autre chose de prééternel que Dieu, est indiscutablement jugé noncroyant, c'est pour cela que certains philosophes ont été jugés non-croyants à cause de leur affirmation absurde selon laquelle l'Univers serait prééternel et éternel, alors que Seul Dieu est Prééternitel.

Le deuxième: éternel et non prééternel, c'est-à-dire

qu'il admet un commencement et n'admet pas de fin, ce sont le Paradis et l'Enfer. En effet, ils ont été créés, ont un commencement mais pas une fin; autrement dit, ils sont éternels, et ne sont ni altérables ni périssables, telle est la volonté de Dieu, mais rationnellement, ils acceptent l'anéantissement⁽¹⁾ en soi.

Le troisième: ni éternel ni prééternel, c'est-à-dire il admet un commencement et une fin. Il s'agit de ce bas-monde et de tout ce qu'il renferme; tout doit s'anéantir⁽²⁾, entre autres les sept cieux, la terre et ce qu'ils contiennent: comme les humains, les djinns, ainsi que les Anges.

Sache que la tradition chez les Oulémas est de répartir le jugement rationnel en trois catégories: Le nécessaire, l'impossible et le possible.

Ils ont défini:

Le nécessaire par: celui dont l'inexistence est inimaginable et il s'agit là de Dieu⁽³⁾ et de ses Attributs.

L'impossible par: dont la raison ne peut imaginer l'existence; on l'appelle aussi l'inaccessible.

Le possible par: dont la raison peut envisager aussi bien l'existence que l'inexistence.

⁽¹⁾ C'est par la mort que se produit l'anéantissement de l'être humain.

⁽²⁾ L'anéantissement pour certaines créatures, comme par exemple la terre et les cieux, c'est par leur transformation. Tantis que pour les Hommes, les Djinns et les Anges (exceptés certains d'entre eux), c'est par la mort.

⁽³⁾ L'Existence de Dieu est obligatoire.

C'est pour cette raison qu'ils disent que Dieu est Celui dont l'Existence est nécessaire selon la raison.

De la Prééternité de Dieu; elle est atemporelle

Allâh le Suprême existe avant le temps et l'espace, avant les ténèbres et la lumière. Allâh le Suprême n'est point palpable comme la terre, les pierres, les astres, les plantes et l'homme, qui sont des corps qu'on peut palper; Il n'est pas de l'ordre du monde impalpable comme la lumière, l'âme, l'air, les djinns, et les Anges; puisqu'Il est différent des contingents, donc de toutes ses créatures.

Si l'on demande: «Al-Latiyf n'est-il pas l'un de ses Noms?» La réponse est la suivante: «Le sens de Al-Latiyf, qui est l'un des Noms de Dieu, est synonyme de Celui qui est Clément envers Ses esclaves, ou encore Celui que les imaginations ne peuvent pas atteindre. Il n'a pas d'égal, donc pas de semblable à son Être, à ses Attributs et à son Acte. Car s'Il était semblable à Ses créatures, de quelque façon que ce soit, comme le volume, le mouvement, l'immobilité ou ce qui est de cet ordre, Il ne pourrait nullement en être le Créateur!»

Allâh le Suprême est exempt de toute contingence; ses Attributs sont exempts de début. Et compte tenu de l'importance de ce point, l'Imam Abou <u>H</u>aniyfah⁽¹⁾ a dit: «Quiconque soutient que les Attributs de Dieu sont contingents, en doute, ou montre quelque réticence à

⁽¹⁾ Al-Wasiyyah, est l'un de ses cinq traités authentifiés comme l'a souligné le linguiste Al- <u>H</u>âfi<u>d</u> Mourta<u>dh</u>â Az-Zabidiy.

cet égard, est non-croyant.» Cela est mentionné dans son livre «Al- Wasiyyah».

At-<u>Tah</u>âwiy dit de façon catégorique, sans ambiguïté: «Est non-croyant quiconque attribue à Dieu un des attributs propres aux humains.»

De l'exemption de Dieu de la spatialisation; la confirmation par la raison que son Existence n'est point assujettie à l'espace

Allâh le Suprême n'a pas besoin des mondes, c'est-à-dire qu'éternellement et prééternellement, Il se passe de tout. Aussi n'a-t-Il besoin ni d'endroit où se tenir ni d'une quelconque chose pour s'y incarner ni d'une direction, puisqu'Il ne ressemble à aucune chose. Il n'est ni un corps palpable ni un corps impalpable; car la localisation dans une direction ou l'attribution d'un endroit sont des caractéristiques pour des corps palpables et impalpables. Allâh le Suprême dit dans la sourate Al-'Ammbiyâ'/33:



Ce qui signifie:

«C'est Lui qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune; tous voguant dans une orbite.»

Ainsi *Allâh* le suprême a confirmé pour chacune de ces quatre créatures la localisation dans son orbite, qui est la trajectoire de leurs mouvements.

Il suffit, pour confirmer l'exemption de Dieu de l'endroit,

de la localisation et de la direction, sa Parole dans la sourate *Ach-Chourâ/11*:



Ce qui signifie:

«Rien n'est tel que Lui.»

En effet, s'Il était dans un endroit, Il aurait eu des semblables et des dimensions, telles la longueur, la largeur et la profondeur, ainsi serait-Il contingent, et aurait eu besoin de celui qui Lui aurait fixé cette longueur, cette largeur et cette profondeur. Cette preuve est puisée dans le *Qor'ân*.

Parmi les preuves puisées dans le *hadith*, celle qu'ont rapportée *Al-Boukhâriy*, *Ibnou <u>J</u>âroud* et *Al-Bayha<u>a</u>iy*, avec une forte chaîne de transmission authentique, selon laquelle le Messager de Dieu & a dit:

Ce qui signifie:

«Allâh est de toute éternité et il n'y avait rien d'autre que Lui.»

Ce qui veut dire que Dieu existe de toute éternité et il n'y avait ni eau, ni air, ni terre, ni ciel, ni Koursiy (Piédestal), ni Trône, ni homme, ni djinn, ni Ange, ni temps, ni espace, ni directions non plus. Allâh le Suprême existe avant l'endroit, et sans endroit, c'est Lui qui a créé l'endroit aussi n'en a-t-Il point besoin. C'est

la conclusion irrévocable qu'il faudrait tirer du *hadith* précédemment cité.

Al-Bayhagiy a dit dans son ouvrage intitulé «Al-'Asmâ'ou wa-s-Sifât» (les Noms et les Attributs): «Certains de nos confrères se réfèrent, pour prouver la négation de la spatialisation attribuée à Dieu, au hadith suivant:

Ce qui signifie:

«Tu es A<u>dh</u>-<u>Dh</u>âhir⁽¹⁾ et rien n'est au-dessus de Toi; Tu es Al-Bâ<u>ti</u>n⁽²⁾ et rien n'est au-dessous de Toi.»

Et si rien n'est au-dessus de Dieu ni au-dessous de Lui, Il n'est donc pas dans un endroit.» Fin de citation.

Ce *hadith* constitue également une réplique à ceux qui attribuent la direction à *Allâh* le Suprême. De plus *^Aliy*, que Dieu l'agrée, a dit:

Ce qui signifie:

«Dieu est sans début de toute éternité et il n'y

⁽¹⁾ A<u>dh-Dh</u>ahir, s'agissant de Dieu, signifie que toute chose donne la preuve rationelle de son Existence.

⁽²⁾ Al-Bâtin, s'agissant de Dieu, signifie qu'Il ne peut pas être atteint par l'imagination.

avait pas de place et Il est maintenant tel qu'Il est de toute éternité.»

Rapporté par Abou Man<u>s</u>our Al-Baghdâdiy

La croyance n'est nullement fondée sur l'imagination ou l'illusion, mais sur la raison saine et le bon sens qui demeurent des alliés de la Charte. En effet, tout ce qui est limitable a besoin de quelqu'un qui lui assigne des limites, aussi ne peut-il être un dieu.

Et comme il est avéré qu'avant la création des lieux et des directions, Dieu est de toute éternité sans endroit, sans espace et sans directions, il est avéré également qu'Il existe après la création des lieux et ce, sans espace et sans direction; ceci ne constituant point une négation de son Existence comme le prétendent les assimilateurs et les anthropomorphistes, ceux qui appellent les gens à croire que Dieu est un corps.

Est non-croyant celui qui dit: «Dieu le Suprême se trouve partout, ou se trouve dans tous les lieux», s'il croit par là que Dieu se propage ou occupe des endroits. Par contre, il n'est nullement non-croyant s'il entend par cette expression que le Suprême domine et sait toute chose. C'est d'ailleurs ce que visent beaucoup de ceux qui tiennent ces propos. Il est un devoir d'interdire ces expressions dans tous les cas, car elles ne proviennent pas des gens du Salaf, mais plutôt des Moutazilites; et elles ont ensuite été utilisées par les ignares.

Quand nous levons nos mains vers le ciel, lors de nos invocations à Dieu, c'est parce que les grâces et les bénédictions descendent de là, et non pas parce que Dieu en Soi, existerait dans le ciel; et quand nous nous orientons vers la sainte *Ka^bah* honorée pour prier, c'est parce que Dieu le Suprême nous l'a ordonné, et non parce qu'elle aurait le privilège et la particularité d'être la demeure de Dieu.

Est non-croyant guiconque attribue la localisation à Dieu, ou croit que Dieu serait quelque chose comme l'air ou la lumière qui se répand dans un espace, dans une chambre ou dans une Mosquée. En guise de réponse adressée à ceux qui croient que Dieu est localisé dans la direction du haut, et qui croient que c'est pour cette raison qu'on lève les mains au ciel, nous leur soumettons la tradition véridique selon laquelle le Prophète-Messager **46**, en invoquant *Allâh* pour que la pluie tombe, retourna les paumes de ses mains vers le sol et orienta le dos de ses mains vers le ciel. Il a interdit à celui qui fait la prière de lever la tête vers le ciel. Et si Allâh était localisé dans la direction du haut, comme le croient les assimilateurs, le Prophète-Messager 🐙 ne nous aurait pas interdit de lever nos regards vers le ciel pendant la prière. Le Messager 🌉 levait son index en prononçant *«'il-la l-Lâh, «ו*لا الله»» c'est-à-dire «hormis Dieu», dans le Tachahhoud lors de la prière, puis il le baissait légèrement; si ce que disent les assimilateurs était crédible, il aurait levé son index (droit) vers le ciel et ne l'aurait pas baissé; et ce fait est confirmé comme étant authentique chez les Traditionalistes. Quelle réponse avanceraient alors les assimilateurs?

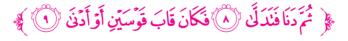
Les Mosquées sont dites: «Maisons de Dieu» non pas

parce que Dieu y loge mais parce qu'elles représentent des lieux où l'on célèbre la louange de Dieu et où on L'adore. On dit que le Trône est un corps céleste que Dieu créa pour que les Anges effectuent la tournée processionnelle tout autour, comme le font les humains sur terre, autour de la *Ka^bah*.

Est également non-croyant quiconque dit: (Allâh habite le cœur de Ses saints) s'il comprend par cela l'incarnation.

L'Ascension (Al-Mi^râj) ne veut pas dire que le Prophète-Messager sest arrivé là où Allâh le Suprême serait localisé; et quiconque croit cela est alors noncroyant. Le but de l'Ascension, c'est d'augmenter l'honneur du Messager se, en lui dévoilant les mystères du monde céleste, de magnifier également son rang et de lui faire voir par le cœur, l'Être glorieux (Allâh) sans que Dieu soit dans un endroit, alors que le Prophète-Message s'y trouvait.

Quant à la signification de la Parole du Suprême dans la sourate *An-Najm/8-9*:



Ce qui signifie:

«Puis il s'approcha et demeura suspendu. Il fut à une distance de deux arcs, ou moins encore.»

Elle se rapporte à l'Ange Gabriel - que Dieu l'honore -, puisque le Prophète-Messager l'a vu à la Mecque,

dans un lieu-dit 'Ajyâd et il avait six cent ailes. La stature gigantesque de Gabriel obstruait l'horizon. Le Prophète-Messager I'avait également vu une autre fois à côté du Jujubier de la limite (Sidratou-l-Mounntahâ), comme l'a dit Allâh le Suprême dans la sourate An-Najm/13-14:

Ce qui signifie:

«Il L'a vu, en vérité, une autre fois à côté du Jujubier de la limite.»

Quant au récit de Mouslim, où un homme vint voir le Prophète- Messager et lui dit à propos d'une esclave (jâriyah):

«Ô Envoyé de Dieu! Puis-je l'affranchir?» Le Prophète-Messager lui répondit: «Amène-la moi!» Alors l'homme la lui amena; le Prophète-Messager demanda à celleci: «Ayna-l-Lâh⁽¹⁾» (Traduit mot à mot, cela signifie: où est Allâh; mais cela ne convient pas à Dieu)? Elle répondit: «fi-s-samâ' (dans le ciel).» Puis il lui dit: «Qui suis-je?» Elle répondit: «Tu es le Messager de Dieu.» Le Prophète-Messager dit alors: «Affranchis la, certes elle est une croyante!»

⁽¹⁾ Remarque: Il faut savoir que Le Prophète n'a pas posé cette question à une personne dont il doute de la foi.

L'authenticité de ce *hadith* est sujette à caution, pour deux raisons:

La première raison, c'est l'irrégularité dans les termes dont l'apparence peut prêter à confusion. Mais le même hadith a été rapporté en ces termes aussi: «Man rabbouki?» (Qui est ton Dieu?) Elle répondit: «Allâh»; et en ces termes également: «'Ayna-l-Lâh? (pour dire témoignes-tu) Elle montra le ciel (voulant dire par là que Dieu est le Suprême)»; et dans une autre version: «'A-tach-hadiyna 'Allâ 'ilâha 'il-lal-Lâh» (Témoignes-tu qu'il n'y a pas d'autre dieu que Dieu?) Elle répondit: «Oui!» Il dit: «'A tach-hadiyna 'anniy raçoulou-l-Lâh» (Témoignes-tu que je suis le Messager de Dieu?) Elle dit: « Oui!»

La deuxième raison, c'est que l'interrogation même «'Ayna-l-Lâh?" est contradictoire avec les fondements de la croyance. En effet, on ne qualifie pas de musulman, celui qui dit: «Allâh est au ciel», car cette expression est commune aux non-musulmans, mais pas aux musulmans.

La règle notoire dans la Charte est ce qui est relaté dans ce *hadith Moutawâtir*:

Ce qui signifie:

«J'ai été sommé de combattre les gens jusqu'à ce

qu'ils témoignent qu'il n'est de dieu que Dieu et que je suis l'Envoyé de Dieu.»

Les termes de la version de *Mâlik*: **«Témoignes-tu...»** sont conformes aux fondements de la Charte.

Si l'on dit: comment est-il possible que le récit rapporté par Mouslim: «Ayna-l-Lâh?...etc.» est infondé alors qu'il le rapporte dans son ouvrage, et l'on sait que tout ce qui est consigné dans ses ouvrages est juste? La réponse est: Un certain nombre de hadiths rapportés par Mouslim ont été rejetés par les doctes du hadith, mais ils les ont également cités dans leurs livres, comme le hadith selon lequel le Prophète-Messager saurait dit à un homme:

Ce qui signifie:

«Mon père et le tien aussi iront en Enfer»,

ou encore le hadith:

Ce qui signifie:

«Le jour du Jugement dernier, juifs et chrétiens seront la rançon de chaque musulman.»

Et de même le hadith rapporté par Anas:

Ce qui signifie:

«J'ai prié derrière le Prophète-Messager ﷺ, derrière Abou Bakr et derrière ^Omar. Ils n'avaient jamais prononcé Bismi-l-Lâhi r- Rahmâni r-Rahiym (Au nom de Dieu Le Clément, le Miséricordieux).»

Le premier hadith a été jugé faible par Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u> A<u>s</u>-<u>Souyouti</u>y; quant au deuxième, il a été rejeté par Al-Boukhâriy et le troisième a été jugé faible par Ach-Châfi^iy ainsi que par un certain nombre de gens qui mémorisent les hadiths.

Ainsi ce hadith, selon l'apparence, est nul et non avenu puisqu'il contredit le hadith Moutawâtir précité. Les traditionalistes et les savants fondamentalistes s'accordent sur cela; toutefois certains doctes avaient donné une autre interprétation au hadith, selon laquelle l'interrogation «Ayna-l-Lâh», est une interrogation qui porte sur la glorification de Dieu, et quant à sa réponse «fi-s-samâ' (littéralement: dans le ciel)», elle signifie que Son rang est très élevé; et toute interprétation littérale est nulle et non avenue. Il a été arrêté, dans la science de la terminologie du hadith, que tout ce qui est en contradiction avec un hadith Moutawâtir est à rejeter, s'il n'admet pas une interprétation; son sens apparent est en effet corrompu, car le non-croyant serait jugé

croyant s'il disait: **Allâhou fi-s-samâ'** (littéralement: Allâh est dans le ciel).

Les assimilateurs (mouchabbihah) qui ont opté pour le sens apparent du récit de Mouslim se sont égarés. Leur interprétation selon laquelle, par le mot «fi-s-samâ'», ils veulent dire «sur le Trône», serait vaine puisqu'ils reconnaissent à Dieu un semblable, qui est le livre où Dieu a fait écrire:



Ce qui signifie:

«Les effets de ma Clémence dépassent ceux de mon châtiment.»

Ce livre se trouve au-dessus du Trône. Ainsi attribuentils la similarité entre *Allâh* et ce livre, puisque selon eux, le livre et *Allâh* seraient installés sur le Trône. Ils ont de ce fait contredit la Parole de Dieu le Suprême:



Ce qui signifie:

«Rien n'est tel que Lui.»

Le traditionaliste *Ibnou* <u>Hibbân</u> a rapporté ce hadith en ces termes: «élevé au-dessus du Trône»; quant à Al-Boukhâriy, il l'a rapporté en ces termes: «posé sur le Trône»; d'aucuns ont interprété «sur» par «sous» ce qui est incorrect, la preuve en est, le récit d'Ibnou <u>Hibbân</u> «élevé sur le Trône»; c'est une aberration que d'interpréter «sur» par «sous». Et puis selon leur croyance, cela impliquerait que Dieu aurait un volume égal, plus grand ou encore plus petit que le Trône. Cependant tout ce qui est sujet à une grandeur est contingent et a besoin de quelqu'un qui lui assigne cette grandeur. Mais il n'y a point de compatibilité entre le Trône et *Allâh*, comme il n'y a point de compatibilité entre quoi que ce soit de Ses créatures et *Allâh*; rien ne confère à Dieu la grandeur et rien ne Lui est utile.

Le propos des anthropomorphistes selon lequel *Allâh* serait installé sur le Trône constitue une injure à Son égard, puisque ce sens est propre aux humains, aux bêtes, aux *djinn*s et aux insectes. Toute particularité propre aux créatures attribuée à *Allâh* est une injure à Son égard. Le jurisconsulte et linguiste *Al-Hâfidh Mourtadâ Az-Zabiydiy* a dit:

Ce qui signifie:

«A mécru quiconque considère Allâh le Suprême en terme de grandeur.»

La mécréance a lieu si on fixe une quantité et un volume à Dieu, car la quantité et le volume impliquent obligatoirement la contingence, c'est-à-dire le début à l'existence de Dieu, ce qui est impossible. Ne sait-on pas, par la raison, que le soleil n'est contingent que parce qu'il a un volume? Et si *Allâh* avait un volume, Il serait alors semblable au soleil; et s'Il était

ainsi, Il serait, tout comme le soleil, indigne de toute adoration! Si l'adorateur du soleil demandait à ces assimilateurs de lui fournir une preuve rationnelle qui établirait la divinité de Dieu et non celle du soleil, ils n'en produiraient aucune. Tout au plus ils répéteraient ce que Dieu dit dans la sourate Az-Zoumar/62:



Ce qui signifie:

«Allâh est le Créateur de toute chose.»

S'ils disent cela à l'adorateur du soleil, il leur répondrait: «Je ne crois pas en votre Livre; donnezmoi une preuve rationnelle qui montre que le soleil ne mérite point la divinité». Là, ils ne sauraient que répondre.

Il n'y a rien de vivant qui habite sur le Trône, mis à part un Livre dans lequel est écrit:

Ce qui signifie:

«Les effets de Ma Clémence dépassent ceux de Mon châtiment.»

C'est-à-dire que les manifestations de la Clémence sont plus importantes que celles du châtiment. En effet, les Anges, qui sont plus nombreux que les gouttes de pluie et les feuilles des arbres, sont des aspects de cette Clémence; le Paradis, qui est des milliers de fois plus grand que l'Enfer, est également une des manifestations de la Clémence de Dieu.

Il est confirmé que ce Livre se trouve au-dessus du Trône. Le *hadith* qui le prouve a été rapporté par *Al-Boukhâriy* et *An-Naçâ'iy* également dans «*As-Sounanou-I-Koubrâ*», ainsi que d'autres. Le traditionaliste *Ibnou Hibbân* le rapporta en ces termes:

Ce qui signifie:

«Lorsque Dieu créa le monde, en guise de promesse, Il fit écrire dans un Livre (posé) au-dessus du Trône: Ma Clémence l'emporte sur Mon châtiment.»

Si quelqu'un essaie d'interpréter (fawqa / dessus) par (douna / dessous), on lui répond: L'interprétation des Textes n'est valable qu'en présence d'une preuve textuelle attestée, ou d'une preuve rationnelle catégorique; à part ces deux conditions, l'interprétation n'est point légitime, et il n'y en a aucune qui appelle l'interprétation dans ce hadith. Comment en serait-il le cas, alors que des savants soutiennent que le Tableau préservé est au-dessus du Trône, et qu'aucun Texte explicite ne souligne qu'il est en-dessous du Trône. Aussi se livre-t-on à ces deux suppositions, à savoir qu'il pourrait être au-dessus, comme il pourrait être au-dessous du Trône; ainsi si l'on se réfère à l'énoncé selon lequel il serait au-dessus du Trône, on établit par

là une identité entre *Allâh* et le Tableau préservé, c'està-dire que Dieu se trouverait dans une partie du Trône et le Tableau préservé dans une autre partie; et cela implique une ressemblance établie entre le Créateur et ses créatures, puisque l'emplacement est l'une des spécificités des créatures. Le *hadith* rapporté par *An-Naçâ'iy* dans «*As-Sounanou-l-Koubrâ*», et qui ne peut admettre une autre interprétation, montre que ce Livre se trouve effectivement au-dessus du Trône:

إنَّ الله كتَب كتابًا قبل أن يخلُقَ السموات والأرض بألفي سنة فهوَ عندَهُ على العرشِ وإنه أنزلَ من ذلك الكتاب ءايتين ختم بها سورة البقرة

Ce qui signifie:

«Allâh fit écrire un Livre, deux mille ans avant de créer les cieux et la terre; il est posé ^indahou sur le Trône; de ce Livre, Il a descendu deux versets avec quoi Il clôtura la sourate Al-Bagarah.»

L'Imam Mouslim rapporta ce hadith en ces termes: «Il est posé ^indahou». Il est donc clair que ce Livre est manifestement au-dessus du Trône, chose qui n'admet point d'autre interprétation que le sens qui vient communément à l'esprit.

Le mot «**^inda**» exprime l'exaltation, il ne signifie aucunement la localisation de Dieu sur le Trône, car ce mot **«^inda»** n'exprime pas uniquement l'endroit. En effet, *Allâh* le Suprême dit dans la sourate *Houd/82-83*:



Ce qui signifie:

«Nous (Allâh) avons fait pleuvoir sur elle, en masse, des pierres d'argile, marquées d'une empreinte ^inda ton Seigneur.»

Le mot **"^inda"** indique ici que cela est selon ce que Dieu sait et non pas que ces pierres seraient proches de Dieu par un endroit. Quiconque fonde donc son argumentation sur **"^inda"** pour prétendre prouver la spatialisation et la proximité par la distance de Dieu avec ses créatures, est parmi les plus ignorants des ignorants. Quelqu'un de raisonnable peut-il prétendre que ces pierres là que Dieu envoya sur ces incrédules, descendirent du Trône et furent amassées dans un lieu à côté de Dieu, sur le Trône?

Al-Boukhâriy rapporte que le Prophète-Messager ﷺ a dit:

Ce qui signifie:

«Lorsque l'un de vous est en train de s'acquitter de sa prière, il implore par là son Seigneur. Qu'il ne crache pas dans la direction de la Qiblah, ni à sa droite car (la Miséricorde de) son Seigneur est entre

lui et la Qiblah.»

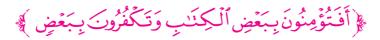
La transmission de ce *hadith* est plus crédible que celle du *hadith* cité précédemment qui se rapporte à la femme esclave. Malgré tout, il doit être interprété.

Al-Boukhâriy rapporte également, d'après Abou Mouçâ Al-'Ach^ariy que le Prophète-Messager ﷺ a dit:

Ce qui signifie:

«Épargnez vos forces! Vous n'invoquez pas un sourd ni Celui à qui les choses échappent. Mais vous invoquez Celui qui entend et qui est le plus proche (de vous par sa Science). Celui que vous invoquez vous est plus proche que le cou de votre monture.»

La réponse à tout opposant est la suivante: Si tu optes pour l'apparence du hadith cité plus haut qui se rapporte à la femme esclave, ainsi que ces deux hadiths selon leur sens qui vient communément à l'esprit, ta proposition selon laquelle Allâh se trouve dans le ciel sera alors nulle et non avenue. Et si par contre tu optes pour une interprétation de ces deux hadiths en t'abstenant d'interpréter le hadith se rapportant à la femme esclave, ce sera déraisonnable, c'est-à-dire infondé. Ainsi la Parole suivante de Dieu, à propos de certains non-croyants, te sera applicable:



Ce qui signifie:

«Croyez-vous donc à une certaine partie du Livre et en rejetteriez-vous une autre?»

Qor'ân, Al-Bagarah/85

Et que dire alors à propos de la Parole du Suprême dans la sourate *Al-Bagarah/115*:

Ce qui signifie:

«Quelle que soit la direction vers laquelle vous vous tournez, Wajhou-l-Lâh est là.»

Alors si une personne interprète ce hadith, pourquoi ne pas en faire autant pour le hadith se rapportant à la femme esclave? Il est dit dans l'exégèse de ce verset, d'après Moujâhid, disciple d'Ibnou ^Abbâs, que «La Qiblah de Dieu», c'est-à-dire la direction que Dieu a ordonnée de prendre et a expliqué Wajh par Qiblah, c'est-à-dire par la possibilité d'accomplir la prière surérogatoire sur la monture, lors d'un voyage.

Quant au hadith rapporté par At-Tirmidhiy:

Ce qui signifie:

«La Miséricorde du Clément comble les cléments; soyez cléments envers ceux qui sont sur terre, vous bénéficierez de la clémence de ceux qui sont au ciel.»

Dans une autre version de ce même hadith:



Ce qui signifie:

«... vous bénéficierez de la clémence des habitants du ciel.»

Cette version explique la première version du hadith de Tirmidhiy. En effet, comme l'a mentionné Al-Hâfidh Al-^Irâqiy dans son ouvrage «'Alfiyyat Al-^Irâqiy» (mille vers de poésies): «La meilleure manière d'expliquer un hadith, c'est de le faire par un autre hadith». Par «les habitants du ciel», on désigne les Anges. Il en est de même dans son autre livre «Al-'Amâliy» à la suite de ce hadith, dont le texte est le suivant: Ce qui fonde cette interprétation c'est le verset 16, de la sourate Al-Moulk:



Ce qui signifie:

«Vous croyez-vous protégés de ceux qui sont au ciel?»

L'expression (ceux qui sont au ciel) ne signifie pas

Allâh, mais les Anges, car on ne dit pas à propos de Dieu ('Ahlou-s-samâ') «les habitants du ciel». Fin de citation.

En outre le mot (man / qui?) exprime aussi bien le singulier que le pluriel. Il n'y a donc pas de preuve pour les anthropomorphistes dans ce verset. Il s'agit du même sens dans le verset qui suit;



Ce qui signifie:

«Êtes-vous sûrs que celui (ou ceux) qui est (ou sont) au ciel ne déchaînera (déchaîneront) pas contre vous un ouragan de pierres!»

Qor'ân, sourate Al-Moulk/17

Ici donc également le mot «man» désigne les habitants du ciel. En effet, dans ce bas monde, Allâh fait parfois subir aux non-croyants un châtiment par les Anges; tout comme ce sont les Anges qui, dans l'au-delà, sont préposés au châtiment des non-croyants, étant donné qu'ils sont les gardiens de l'Enfer. Ils traîneront une partie de l'Enfer jusqu'au lieu du Rassemblement, afin que les non-croyants soient terrifiés en le voyant.

La version du récit rapporté par Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u> Al-<u>^Irâqiy</u> dans son livre «Al-<u>'</u>Amâliy» est la suivante:

«La Miséricorde du Miséricordieux comble les cléments; soyez cléments envers ceux qui sont sur terre, vous bénéficiez de la clémence de ceux qui sont au ciel.»

De plus, si *Allâh* habitait le ciel, comme le prétendent certains, Il empièterait sur l'espace des Anges, et ceci est impossible. En effet, un *hadith* authentique stipule que:

Ce qui signifie:

«Il n'est pas un espace dans les cieux, fut-ce de quatre doigts, qui ne soit occupé par un Ange debout, en inclinaison ou en prosternation.»

Pour certains savants, le mot (man fi-s-samâ') est interprété comme (celui qui est très haut, du point de vue mérite). Il en est de même dans le hadith rapporté par Al-Boukhâriy et Mouslim d'après Abou Sa^iyd Al-Khoudriy que le Messager de Dieu ﷺ dit:

Ce qui signifie:

«Ayez foi en ce que je dis. Ceux qui sont au ciel

croient en mon honnêteté. Les nouvelles de «man fi-s-samâ'» me parviennent matin et soir.»

Dans ce *hadith*, il est clairement question des Anges. Et s'il s'agissait de Dieu, la signification serait: Celui qui est le Suprême.

Quant au *hadith* de <u>Zaynab</u> fille de <u>Jah</u>ch, épouse du Prophète- Messager <u>&</u>, selon lequel elle disait aux autres femmes du Prophète <u>&</u>:

Ce qui signifie:

«Vos parents vous ont mariées alors que moi, c'est Allâh qui m'a mariée⁽¹⁾ (avec le Prophète-Messager) par-dessus les sept cieux.»

Il signifie que son mariage avec le Prophète-Messager fut inscrit dans le Tableau préservé; qu'il s'agit là d'une inscription particulière, propre à <u>Zaynab</u>, et non générale et relative à tout le monde. En effet, tout mariage ayant lieu, et ce jusqu'à la fin de cette vie, y est inscrit, et ledit Tableau se trouve au-dessus des sept cieux.

Quant au hadith où il est dit:

⁽¹⁾ En-effet, contrairement aux autres femmes, elle a été mariée au Prophète par révélation sans la présence d'un tuteur matrimonial.

«Par Celui qui dispose de mon âme! Tout homme invitant sa femme au lit et qu'elle s'y refuse, celui qui est (man) au ciel la maudit…»

Ce hadith se rapporte également aux Anges, preuve à l'appui, le deuxième hadith authentique rapporté par Ibnou <u>H</u>ibbân et par d'autres, plus connu que le premier et qui dit: **«Les Anges la maudissent jusqu'au matin.»**

Le *hadith* de *Abou-d-Dardâ'* selon lequel le Prophète-Messager **a** dit:

Ce qui signifie:

«Ton Nom est sacré, notre Seigneur fi-s-samâ' (litt. Qui est au ciel)»,

n'est pas authentique mais faible comme l'a jugé Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u> Ibnou-l-Jawziy. Et s'il s'avère qu'il est authentique, il aura la même signification que le hadith relatif à la femme esclave.

Le hadith rapporté par <u>Joubayr Ibnou Mout</u>^im, d'après le Messager <u>&</u>, qu'il a dit:

Ce qui signifie:

«Allâh ^alâ son Trône qui est sur ses cieux, et ses

cieux sont sur ses terres comme le dôme.»

Al-Boukhâriy ne l'a pas intégré dans son livre 'As-Sahiyh, aussi ne constitue-t-il point une preuve; en outre sa chaîne de transmission présente des transmetteurs peu crédibles qui ne sont nullement une autorité, comme l'a souligné Ibnou-l-Jawziy ainsi que d'autres.

Dans l'ouvrage intitulé «La création des actes humains», *Al-Boukhâriy* rapporte, d'après *Ibnou ^Abbâs*, qu'il aurait dit:

Ce qui signifie:

«Lorsque Allâh parla à Moïse, son Appel était au ciel et Allâh fi-s-samâ' (littéralement était au ciel).»

Ce hadith est infondé, aussi ne constitue-t-il aucunement une preuve.

Quant à l'énoncé attribué à Mâlik:

Ce qui signifie:

«Allâh est au ciel, sa Science est partout et dans toute chose»,

ceci est également infondé et il n'est pas établi que Mâlik en soit l'auteur.

Abou Dâwoud ne le lui a pas attribué suivant une chaîne de transmission authentique, mais il s'est

contenté de le mentionner dans son ouvrage intitulé «Al-Marâçiyl», et le simple fait de rapporter un récit n'est pas une preuve plausible.

Des treize Attributs de Dieu

Les savants de ces derniers siècles, qui traitent des questions de la croyance, ont coutume de dire: «L'obligation individuelle que doit observer tout pubère d'esprit sain, est la connaissance de treize Attributs parmi les Attributs de Dieu.»

L'Existence, la Prééternité, la non-Ressemblance aux créatures, l'Unicité, le non-Besoin, l'Éternité, la Puissance, la Volonté, la Vie, la Science, la Parole, l'Ouïe et la Vue; et tout attribut contredisant ces Attributs, est indigne de Dieu, c'est-à-dire impossible.

Puisque ces Attributs sont fréquemment cités dans les Textes de la *Chariy^ah*, les savants ont dit: «Leur connaissance est une obligation individuelle, qui incombe à tout pubère en personne». Certains savants ont dit qu'il faudrait en connaître vingt, ainsi en ontils ajouté sept: le fait que le Suprême est Celui qui peut, qui veut, qui vit, qui sait, qui parle, qui entend et qui voit. Cependant la première méthode est la plus probante, en effet il est évident que *Allâh* peut puisque sa Puissance est établie et ainsi de suite.

De L'Existence

Sache, que Dieu te comble de sa Miséricorde, que le Suprême existe Prééternellement et Éternellement. Son Existence est libre de toute dépendance. Certains ont contesté l'énoncé qui souligne que «Allâh Mawjoud (existant)», croyant par là qu'il s'agit d'une passivation⁽¹⁾, or cette formule peut être appliquée (en arabe) sans qu'elle entraîne pour autant une passivation, comme le fait de dire par exemple: Allâh Ma^boude (adoré), ceux-là ont pensé qu'ils sont doués en linguistique, alors que ce n'est pas le cas.

Le grand linguiste, commentateur du <u>Qâmous</u>, <u>Az-Zabiydiy</u> a dit textuellement, dans son livre «<u>Charhou-l-'Ih</u>yâ'»: Le Créateur <u>Mawjoud</u> (existe), aussi est- il établi selon la raison, qu'll sera vu.»

Al-Fayyoumi, linguiste et auteur de «Al-Misbâh» a dit: «Al- mawjoud (l'existant) est le contraire de Al-ma^doum (l'inexistant).»

De la Prééternité (de l'exemption de début)

La Prééternité, en terme de non commencement qui échappe à toute détermination, et non en terme de durée ou de temps révolus, est obligatoire selon la raison s'agissant de Dieu. Car les termes Al- Qadiym et Al-'Azaliy attribués à Allâh signifient qu'il n'y a point de commencement à son Existence, c'est-à-dire que son Existence n'est pas précédée par le néant. Ainsi on dit Dieu est Qadiym, c'est-à-dire qu'll est exempt de début, et Dieu est 'Azaliy, c'est-à-dire qu'll est exempt de début. Mais si les deux termes sont attribués à la créature, ils auront le sens de l'antériorité de l'époque et du temps. Allâh dit à propos de la lune, dans la sourate Yâ- Çiyn/39:

⁽¹⁾ Fait de passer d'une forme verbale active à la forme passive correspondante.



«Jusqu'à ce qu'elle devienne semblable à un rachis de palme ancienne.»

Al-Fayrouz 'Abâdiy, auteur du Qâmous, a dit:



Ce qui signifie:

«Les pyramides sont deux édifices ('azaliyyân) très anciens en Égypte.»

Quant à la preuve rationnelle de la Prééternité de Dieu le Suprême, c'est que s'Il n'était pas Prééternel, cela impliquerait qu'Il est contingent. Il serait alors tributaire de qui l'aurait fait entrer en existence. Ceci impliquerait un cycle ou un rapport de dépendance sans début, chose qui est impossible selon la raison. Ainsi le fait d'être contingent est impossible, s'agissant de Dieu, alors que sa Prééternité est établie.

De l'Éternité

La non-Fin de Dieu, selon la raison, est obligatoire, dans le sens qu'il est impossible qu'il Lui advienne l'anéantissement. En effet, sa Prééternité, absolument essentielle étant établie par la raison, alors sa non-Fin (Éternité) est aussi absolument nécessaire; car s'Il pouvait être anéanti, Il ne pourrait être Prééternel. Or le Suprême est l'Éternel en Soi et nul n'est éternel en soi hormis Lui. Quant au Paradis et l'Enfer, leur éternité

n'est pas obligatoire en soi mais c'est parce que Dieu a voulu qu'il en soit ainsi. Sinon le Paradis et l'Enfer en soi acceptent rationnellement l'anéantissement.

De l'Ouïe

C'est un attribut exempt de début, immuablement propre à Dieu.

Il entend les sons par une Ouïe qui n'a ni commencement ni fin, qui n'est pas comme notre ouïe. Son Ouïe ne dépend point d'oreille ou de tympan; rien d'audible n'échappe à l'Ouïe du Suprême, quand bien même il nous est inaccessible ou éloigné; Il sait également, et ce sans l'intermédiaire du cœur. La preuve que l'Ouïe est rationnellement nécessaire à Dieu, est le fait que s'Il n'était pas défini par l'ouïe Il aurait été caractérisé par la surdité, or il s'agit là d'une imperfection indigne de Dieu, ce qui est impossible à Son égard. Est apostat et non-croyant donc, quiconque dit que Dieu entend avec des oreilles.

De la Vue

La Vue est rationnellement obligatoire pour Dieu.

Il voit, sa Vue n'a ni commencent ni fin, elle embrasse tout ce qui est visible. Il se voit Lui-même sans l'intermédiaire d'organe, car les organes sont propres aux créatures. La preuve qui établit, rationnellement, que la Vue est confirmée pour *Allâh*, est le fait que s'Il n'était pas Voyant, Il aurait été alors aveugle. Or la cécité est une imperfection et toute imperfection est

impossible à l'égard de Dieu(1).

Des versets et des *hadith*s prouvent que Dieu a pour Attributs l'Ouïe et la Vue. En effet, le Suprême dit, dans la sourate 'Ach-Chourâ/11:



Ce qui signifie:

«Il est Celui qui entend et qui voit parfaitement.»

Le Prophète-Messager ﷺ évoque dans un *hadith* parmi les Noms de Dieu:



«Celui qui entend et qui voit parfaitement.»

Rapporté par At-Tirmidhiy, qui l'a jugé juste.

De la Parole

La Parole est un Attribut qui n'a ni commencement ni fin; par cette Parole, *Allâh* ordonne, interdit, promet et avertit. Sa Parole n'est nullement comme la parole des créatures, elle est prééternelle en soi, elle n'est point un son qui s'échappe d'un appareil phonatoire, et n'est nullement une lettre qui se produit en fermant les lèvres ou en bougeant la langue.

Nous croyons fermement que Moïse entendit la Parole prééternelle de Dieu, mais qui n'est pas constituée de

⁽¹⁾ On n'attribue pas à Dieu l'odorat et le goût, mais on dit qu'Il sait tout par sa Science.

lettres ni de son, de même que les croyants verront Dieu dans l'au-delà, sans qu'Il soit une substance ni un contingent, puisque la raison admet l'audition de ce qui n'est pas une lettre ou un son.

La Parole qui Lui est propre, ne se présente pas sous forme de lettres qui se succèdent comme les nôtres, et lorsqu'un lecteur récite la Parole de Dieu, sa récitation se présente sous forme de lettres et de sons et elle n'est pas éternelle.

De plus on distingue deux significations relatives au mot *Al-Qor'ân*: d'une part, on l'attribue à l'énoncé révélé au Prophète-Messager *Mouhammad* et à la Parole propre à Dieu qui est Éternelle, qui n'est ni lettre ni son, ni en langue arabe ni en d'autres langues.

Si par Al-Qor'ân on vise la Parole Divine, il est alors éternel et n'est ni lettre ni son; mais si l'on signifie par Al-Qor'ân et par les autres Livres célestes, l'énoncé révélé, alors certains sont en Hébreu, d'autres en Syriaque. Ces langues ainsi que les autres langues n'existaient pas auparavant et Allâh le Suprême qui existe avant toute chose, les a créées. Il a l'Attribut de la Parole avant même la création des langues, et sa Parole un de ses Attributs, est prééternelle et éternelle et il s'agit d'une Parole unique. Tandis que tous ces livres révélés expriment en fait, cette Parole Divine qui est sans début ni fin. Le fait que l'expression soit contingente, n'implique pas que ce qui est exprimé est contingent. Ainsi par exemple si l'on écrit sur un tableau ou sur un mur l'expression «Allâh» et qu'on nous dit que c'est Allâh, est-ce que

cela veut dire que ces formes alphabétiques sont Dieu Lui-même? Aucune personne douée de raison ne peut imaginer cela! Mais ce qu'il faut retenir, c'est que ces lettres indiquent le Dieu qu'on adore, qui existe et qui est le Créateur de toute chose. Toutefois il ne faut pas dire que *le Qor'ân* est créé, mais il convient de souligner dans une situation d'apprentissage que l'énoncé révélé n'est pas propre à l'Entité (*Dhât*) de Dieu et qu'il est créé par *Allâh* puisqu'il se présente sous forme de lettres qui se succèdent et ce qui est ainsi est catégoriquement contingent et créé.

Cet énoncé n'est cependant pas l'œuvre d'un Ange ni d'un être humain, il s'agit de l'expression de la Parole propre à Dieu qui ne relève ni de l'arabe ni de l'hébreu, ni du syriaque. Tous sont appelés Parole de Dieu, c'està-dire que l'Attribut de la Parole Divine est appelé Parole de Dieu, et l'énoncé révélé, qui en est l'expression, est aussi appelé Parole de Dieu.

Ces détails sont rapportés de *Abou <u>H</u>aniyfah*, qui faisait partie du *Salaf* (prédécesseur), que Dieu l'agrée, qui a vécu une partie du premier siècle et qui est décédé en l'an cent cinquante de l'hégire. Il a dit:

«Allâh parle, mais sans organe et sans lettres alors que nous, nous parlons avec un organe et avec des lettres.»

Alors qu'on se le dise!

Et rien de ce que prétendent les assimilateurs n'est fondé, comme de dire que les gens du Salaf n'avait jamais dit que Dieu parle d'une Parole qui n'est pas composée de lettres; et que ceci serait une innovation blâmable des 'Ach^arites. La parole attribuée à Abou Haniyfah est un fait confirmé, et consigné dans l'un de ses cinq traités. Ceci a été déclaré sûr par le Hâfidh Mourtadâ az-Zabiydiy dans son commentaire du livre «'Ihyâ'ou ^Ouloumi-d-Diyn».

Les deux emplois du terme *Qor'ân* relèvent tous deux du sens propre, car le sens propre est soit selon la linguistique, soit selon la Loi islamique, soit selon l'usage. Le *Qor'ân* comme attribut de Dieu est une vérité selon la *Chariy^ah*.

Pour rapprocher les idées, sachons que le terme «Allâh» est l'expression qui indique l'Être qui n'a ni commencement ni fin. Et si donc nous disons: nous adorons Dieu, c'est cet Être qui est visé; et si l'on écrit ce terme et que l'on s'interroge: Qu'est-ce que c'est? On répond: c'est Allâh, dans le sens que ces lettres indiquent cet Être Prééternel et Éternel, et non que ces lettres en soi sont l'Être que nous adorons.

De la Volonté

Sache que la Volonté, c'est-à-dire le vouloir est obligatoire selon la raison, s'agissant de Dieu le Suprême. Il s'agit d'un Attribut exempt de début et de fin, par lequel *Allâh* confère au possible rationnel l'existence et non l'inexistence; lui destine une caractéristique

donnée et non une autre; et lui assigne un temps et non un autre.

La preuve que la Volonté est un attribut de Dieu est que si *Allâh* ne veut point, rien n'existera dans ce monde; car l'existence du monde est possible, et rationnellement, son existence n'est pas obligatoire en soi. Or le monde existe, et nous savons qu'il n'existe que par la volonté d'un créateur qui a voulu son existence et non son inexistence. Ainsi est attestée la Volonté de Dieu.

Pour les gens de la Vérité, la Volonté concerne les actes de tous les êtres vivants, que ce soit les bons ou les mauvais actes. C'est par la volonté de Dieu que tout acte existe, qu'il relève du bien ou du mal, qu'il s'agisse d'une mécréance, d'un péché, ou d'une obéissance, et c'est là une perfection s'agissant de Dieu le Suprême, car la Puissance et la Volonté absolus sont dignes de la Majesté Divine. En effet, s'il se produisait au sein de son Royaume ce qu'Il ne veut pas, cela serait un signe d'incapacité, ce qui est impossible.

La Volonté est nécessairement conforme à la Science, c'est-à-dire, tout ce dont Il sait de toute éternité l'existence, Il a voulu qu'il soit; et tout ce qu'Il (*Allâh*) sait de toute éternité qu'il n'existera pas, Il n'a pas voulu qu'il soit.

La Volonté ne concorde pas toujours avec son Ordre. La preuve en est que Dieu le Suprême ordonna à 'Ibrâhiym d'immoler son fils, mais Il n'a pas voulu que cela se réalise. Si l'on dit: Comment ordonne-t-Il une chose qu'Il ne veut pas qu'elle se produise? La réponse est: Il arrive qu'Il ordonne une chose qu'Il ne veut pas qu'elle se produise, comme le fait qu'Il sait ce que la personne commettra, cependant Il lui interdit d'agir de la sorte.

De l'Omnipotence

L'Omnipotence sur toute chose est obligatoire, selon la raison, s'agissant de Dieu. Et ici le mot «chose» désigne ce qui est rationnellement possible. Ainsi l'impossible rationnel est exclu puisqu'il ne peut exister, c'est pourquoi il n'est pas concerné par la Puissance.

Ibnou <u>H</u>azm conteste cette proposition et dit: «Allâh le Tout- Puissant est capable d'avoir un enfant, car s'Il ne le pouvait pas, Il serait alors impuissant» Ce raisonnement n'est point fondé, car le fait pour Dieu d'avoir un enfant, relève de l'impossible rationnel qui n'est pas assujetti à la Puissance. Or si la Puissance ne concerne pas une chose, c'est:

Tantôt à cause de l'inaptitude à réaliser cette chose, et ceci est valable pour les créatures;

Tantôt parce que cette chose n'accepte pas l'entrée dans l'existence du fait qu'elle est impossible selon la raison, ou parce qu'elle n'accepte pas le néant puisque son existence est prééternelle, donc obligatoire selon la raison. Il est manifeste que l'impossible rationnel ne peut exister.

Quant à ce qui est rationnellement obligatoire, son existence n'admet pas la contingence, car son existence est prééternelle. En effet, il y a une différence entre l'existence et l'entrée en existence: l'existence englobe aussi bien l'existence prééternelle et l'existence contingente, et pourtant toutes les deux sont dites existence.

L'entrée en existence, c'est l'existence contingente. L'Existence de Dieu est obligatoire selon la raison, de même que ses Attributs. Son Existence est prééternelle et ses Attributs le sont également. De ce fait, il ne faut pas dire que Dieu ainsi que ses Attributs entrent en existence, car leur existence est exempte de début. Ainsi notre énoncé selon lequel le rationnellement nécessaire n'admet pas l'entrée en existence, est correct. Toutefois certains novices dans la croyance, ne peuvent le concevoir. Cependant le but de notre énoncé est parfaitement intelligible pour ceux qui ne sont pas aguerris dans la croyance.

L'incapacité est le premier cas, non le deuxième, qui ne peut se rapporter à son Omnipotence. Ainsi, il est inadmissible de dire que Dieu est capable ou incapable de faire l'impossible, selon la raison. Certains ont dit: «Comme le fait qu'il est inconcevable de dire que la pierre est savante ou ignorante.»

A certains non-croyants qui s'interrogent: «Allâh est-Il capable de créer Son semblable?», en admettant par là, l'existence du rationnellement impossible; nous répondons que Dieu est Prééternel, et s'Il avait un semblable, celui-ci aurait aussi été prééternel. Or ce qui est prééternel ne peut être créé, puisqu'Il existe. Alors

comment Celui qui existe sans début peut-Il être créé?

De L'Omniscience

Sache que la Science de Dieu est prééternelle, tout comme il l'est Lui-même; qu'Il sait son Être, ses Attributs, les créatures qu'Il créé. Toute science contingente ne peut Lui être attribuée, car si sa contingence était admissible, sa Prééternité n'aurait pas été un de ses Attributs, puisque tout contingent est nécessairement créé. Le sens des versets du *Qor'ân*, dont l'interprétation a été erronée, ne signifie point le renouvellement de la Science de Dieu le Suprême, comme dans le verset 66 d'Al-'Annfâl:



Ce qui signifie:

«Maintenant Allâh a allégé votre charge, et Il sait de toute éternité qu'il y aura en vous quelques faiblesses. S'il se trouve parmi vous cent hommes endurants, ils en vaincront deux cents.»

En effet, **«Il sait»** n'a pas de rapport avec **«Maintenant»**, qui est un adverbe de temps relatif à la créature et non au Créateur.

La signification est donc:

«Il (Dieu) vous a déchargés maintenant, car Il sait, par sa Science prééternelle, qu'il y aura parmi vous des faibles.»

Il en est de même dans la sourate Mouhammad/31:



Ce qui signifie:

«Nous (Dieu) vous éprouvons pour faire apparaître ceux d'entre vous qui luttent, et qui font preuve de patience.»

Mot à mot «<u>hattâ na^lama</u>» veut dire «pour qu'on sache».

Mais ici le sens du verset est plutôt:

«Nous (Dieu) vous éprouvons afin de montrer aux gens ceux qui luttent et ceux qui sont constants, de ceux qui ne le sont pas; et *Allâh* le sait de toute éternité.»

C'est comme l'a rapporté Al-Boukhâriy, d'après Abou ^Oubaydata Ma^mar Ibnou-l-Mouthannâ: «Allâh le sait de toute éternité.»

Le verset précédent est similaire à la Parole du Suprême dans la sourate *Al-'Annfâl/37*:



Ce qui signifie:

«Pour que Dieu montre aux gens qui est le mauvais et qui est le bon.»

De la Vie

La Vie est obligatoire selon la raison s'agissant de Dieu le Suprême, Il est donc Vivant, non pas comme les créatures vivantes, puisque sa Vie est prééternelle et éternelle; et n'est pas constituée d'une âme ni de sang. L'existence de ce monde est une preuve que Dieu a la Vie. Car s'Il n'était pas Vivant, rien de ce monde n'aurait existé, mais la perception des sens et l'évidence attestent de l'existence de ce monde.

De l'Unicité

Par l'Unicité, on veut dire que Dieu n'est nullement un Être constitué de parties. Il n'y a donc pas un être qui existe pareil à Lui; nul ne possède un attribut comme ses Attributs, ni un acte semblable au Sien.

Son Unicité n'est pas liée au nombre, car le nombre «un» est divisible; mais elle signifie que rien n'est pareil à Lui. Pour prouver son Unicité, considérons l'exemple suivant: Un créateur doit être vivant, tout puissant, omniscient, qui a la volonté et le libre arbitre. Et puisque ces attributs sont confirmés pour le Créateur, alors nous disons: Si le monde avait deux créateurs, il serait obligatoire selon la raison que chacun d'eux soit vivant, omnipotent, omniscient, doué d'une volonté et d'un choix.

S'ils peuvent tous les deux choisir, rationnellement leurs choix pourraient être divergents, car aucun d'eux n'est tenu de s'accorder avec l'autre sur son choix, sinon ils seraient tous les deux contraints et celui qui est contraint n'est pas un dieu.

S'ils n'ont pas le même choix, le fait par exemple, que l'un voudrait qu'une personne vive alors que l'autre

voudrait qu'elle meure, on aura alors les cas suivants:

- soit leurs deux volontés pourraient s'accomplir.
- soit leurs volontés ne s'accomplissent pas.
- soit encore la volonté de l'un s'accomplit, et non celle de l'autre.

Mais il est impossible que les deux volontés s'accomplissent en même temps, car elles sont contradictoires. En effet, si l'un voudrait qu'une personne soit vivante et l'autre voudrait qu'elle meure, il serait impossible que cette personne soit alors vivante et morte, en même temps. Cependant si leurs volontés ne s'accomplissaient pas, ils seraient alors tous les deux impuissants, or celui qui est impuissant ne peut être un dieu; et si la volonté de l'un s'accomplissait alors que la volonté de l'autre ne s'accomplissait pas, alors celui dont la volonté ne s'est pas accomplie est un impuissant, et l'impuissant ne peut pas être un dieu, comme il ne pourrait pas être exempt de début. Cette démonstration est connue chez les savants de la croyance en un Dieu unique, sous le nom de «la démonstration de l'incompatibilité». Allâh dit dans la sourate Al-'Ammbiyâ'/22:



Ce qui signifie:

«S'il y avait pour les cieux et la terre des dieux hormis Allâh, les cieux et la terre seraient en désordre.»

Du non-Besoin

Sache que le non-Besoin signifie que Dieu est indépendant de toute autre chose, Il n'a besoin de quiconque qui Lui accorde l'existence puisque le besoin d'autrui s'oppose à sa Prééternité, or sa Prééternité ainsi que son Éternité, sont déjà établies.

De la non-Ressemblance aux créatures

La non-Ressemblance est obligatoire rationnellement s'agissant de Dieu le Suprême, dans le sens qu'Il n'est semblable à aucune de ses créatures; Il n'est nullement une matière qui emplit un espace, ni accidentel. La matière est toute chose susceptible d'occuper, par soi, un espace comme les corps; quant aux caractéristiques, c'est ce qui n'existe pas en soi, mais qui dépend d'une autre chose, tel le mouvement, l'inertie, le regroupement, la séparation, les couleurs, les goûts et les odeurs.

C'est pour cette raison que l'*Imam Abou <u>H</u>aniyfah* écrivit dans l'un de ses traités en théologie:

Ce qui signifie:

«Comment serait-il possible que le Créateur ressemble à Sa créature?»

C'est-à-dire qu'il est, compte tenu de la raison et du texte, impossible que le Créateur ressemble, de quelque façon que ce soit, à Sa créature. Abou Soulaymân Al-Khattâbiy a dit:

إِنَّ الذي يَجِبُ عَلَيْنَا وعلَى كُلِّ مُسْلِم أَنْ يَعْلَمَهُ أَنَّ رَبَّنَا لَيْسَ بِنِي صُوْرَةٍ وَلا هَيْئَةٍ فإنَّ الصُّوْرَةَ تَقْتضي الكَيْفِيَّةَ لَيْسَ بِنِي صُوْرَةٍ وَلا هَيْئَةٍ فإنَّ الصُّوْرَةَ تَقْتضي الكَيْفِيَّةَ وهى عن الله وعَنْ صِفَاتِهِ مَنْفَيَّةٌ.

Ce qui signifie:

«Nous sommes tenus, ainsi que tout autre musulman, de savoir que Dieu n'est ni une image ni un aspect; car l'image implique le comment, et le comment est exclu s'agissant de Dieu et de ses Attributs.»

Rapporté par Al-Bayha<u>q</u>iy dans «Al-'Asmâ' wa-<u>ss</u>ifât»

Le mot «*kayfiyyah / le comment*», pourrait signifier «*la réalité*», comme c'est le cas dans ces vers:

Ce qui signifie:

«La «kayfiyyah» de l'homme, l'homme ne la cerne pas. Qu'en est-il alors de la «kayfiyyah» du Tout-Puissant, qui est Prééternel.»

Par «kayfiyyah», le poète veut dire «la réalité», comme l'a souligné Az-Zarkachiy, Ibnou-l-jawziy ainsi que d'autres.

Abou Ja^far At-Tahhâwiy a dit:

«Est non-croyant quiconque attribue à Allâh un attribut propre aux humains.»

Abou Ja^far a vécu au troisième siècle, et fait donc partie des gens concerné par le hadith où le Prophète dit:

Ce qui signifie:

«Les meilleurs des siècles (par rapport aux gens) sont le mien, puis celui qui le suit, ensuite celui qui lui succède.»

Rapporté par At-Tirmidhiy

Le siècle comprend cent ans, comme l'a souligné Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u> Abou-l-<u>Q</u>âcim Ibnou ^Açâkir dans son livre «Tabyiynou Kadhibi-l-Mouftariy», consacré à l'éloge de Abou-l-<u>H</u>açan Al-'Ach^ariy, que Dieu l'agrée.

De la perfection absolue de tous les Attributs de Dieu

Les Attributs de Dieu sont Prééternels et Éternels, parce qu'étant Lui-même Prééternel, Il n'a pas un Attribut non prééternel. Quant aux attributs des créatures, ils sont contingents et évoluent d'un état à un autre; mais rien ne vient s'ajouter à la Science de Dieu le Suprême. Et *Allâh* a créé toute chose selon sa Science prééternelle, sa Puissance prééternelle et sa Volonté prééternelle. Ainsi sa Science prééternelle

englobe le passé, le présent et le futur.

Quant à sa Parole:



Ce qui signifie:

«Nous vous éprouvons pour savoir lesquels parmi vous luttent et lesquels font preuve de patience.»

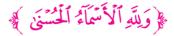
Qor'ân, Mouhammad/31

La signification n'est pas que Dieu connaîtra ceux qui lutteront en les mettant à l'épreuve, après les avoir méconnus; cela est impossible au sujet de Dieu le Suprême. Mais le sens de ce verset est: pour permettre aux fidèles de distinguer entre ceux qui luttent et qui font preuve de patience et ceux qui ne le font pas.

Est non-croyant quiconque dit que Dieu acquiert une science nouvelle.

Les Attributs de Dieu sont tous absolument parfaits.

Dans la sourate Al-'A^râf/180, Allâh dit:



Ce qui signifie:

«A Allâh les Noms parfaits.»

Il dit également, dans la sourate An-Nahl/60:



«Allâh a les Attributs parfaits»

C'est-à-dire que les Attributs de Dieu ne ressemblent point aux attributs des créatures. Ainsi toute imperfection est impossible, s'agissant de Dieu.

Quant à sa Parole, dans la sourate 'Âli ^Imrân/54:



Ce qui signifie:

«Ils rusèrent (makarou) contre Jésus, Allâh (makara) aussi; Allâh est le meilleur des Mâkiriyn.»

Dans ce contexte, *Al-makr* de la part des créatures, est une malveillance, une fourberie et une tromperie avec des moyens utilisés pour nuire aux autres. Alors que (*Makara*) de la part de Dieu signifiela sanction infligée aux fourbes par le châtiment d'une manière à laquelle ils ne s'attendent pas. En d'autres termes, cela veut dire que Dieu est Celui qui nuit aux fourbes, les châtiant ainsi pour leurs méfaits. Toutefois *Al-makr* dans le sens de la ruse et de la perfidie est impossible s'agissant de Dieu.

Quant à sa Parole, dans la sourat, Al-Bagarah/15:



Ce qui signifie:

«C'est Allâh Yastahzi'ou bihim.»

Mot à mot 'Istahza'a veut dire «s'est moqué», mais pour Allâh cela veut dire: «les châtier en raison de leurs railleries.»

Sache que les savants disent: «Nous croyons à la véracité de ce qui est mentionné dans le Qor'ân et dans le hadith authentique, tels que Al-wajh, Al-yad, Al-^ayn, Ar-ridâ', Al-ghadab et autres, comme étant des Attributs que seul Dieu sait et qui ne ressemblent en rien à des organes et à des émotions, comme nos mains, nos faces, nos yeux ou notre colère.»

Il est impossible d'attribuer des organes à Dieu, puisqu'Il dit dans la sourate *Ach-Chourâ/11*:



Ce qui signifie:

«Rien n'est semblable à Lui.»

Il dit également dans la sourate Al-'Ikhlâs/4:



Ce qui signifie:

«Nul n'est égal à Lui.»

Les savants on dit que si *Allâh* disposait d'un ^ayn dans le sens d'un organe et/ou d'un corps, comme l'œil de l'être humain, Il aurait plusieurs semblables, et non pas un seul; Il serait alors possible qu'il Lui arrive ce qui advient au contingent, comme la mort,

l'anéantissement, la mutation, et l'évolution; or de tels états trahissent le principe rationnel.

Il faudrait s'en tenir à la raison, car la Charte (les lois de l'Islâm) n'amène que ce que la raison accepte. La raison, qui est en effet témoin de la validité de la Charte, veut que les corps ainsi que les états qui leur adviennent soient contingents et aient nécessairement besoin d'un Créateur. Or ne peut être un Dieu quiconque se trouve dans un état de besoin. En effet, les différents états que connaît le monde, ainsi que son évolution d'un état vers un autre constituent les preuves rationnelles de sa contingence.

Des circonstances de la Révélation de la sourate Al-'Ikhlâs

Poussés par l'orgueil et l'entêtement et non pas dans l'intention de connaitre la vérité pour être guidés, certains parmi les gens du Livre interrogèrent le Prophète-Message



Ce qui signifie:

«Décris-nous ton dieu (que tu adores)?»

Allâh révéla alors la sourate Al-'Ikhlâs:



Ce qui signifie:

«Dis: Lui, Allâh l'Unique.»

C'est-à-dire: Celui Qui n'admet pas le démembrement et la multiplicité, Celui Qui n'a point d'associé ni dans son Être, ni dans ses Attributs, ni dans ses Actes; et personne n'a des attributs similaires à ses Attributs. La Puissance du Suprême est omnipotente, sa Science est omniscience.

Par:



«Allâh est As-Samad.»

Le Suprême nous précise qu'Il est Celui dont toutes les créatures ont besoin, alors que Lui, Il n'a besoin de rien; c'est Lui que l'on sollicite dans toutes les situations. Ses créatures ne lui sont d'aucune utilité, et ne servent pas à Le protéger d'aucune nuisance.

Exemple:



Ce qui signifie:

«Il n'engendre pas et n'est pas engendré.»

On comprend que le Suprême n'est pas matériel, n'est pas sujet à une quelconque division, c'est-à-dire que nul corps n'émane de Lui, comme Il ne s'incarne dans aucun corps.

Quant à ce qui est relaté dans le livre intitulé «Mawlidou-l-^Aroûs», selon lequel Allâh le Suprême aurait pris une poignée de lumière de son visage

(noûrou wajhih) et lui aurait dit: Sois Mouhammad! Et qu'elle était aussitôt devenue Mouhammad, il s'agit là d'un pur mensonge; et est absolument non-croyant quiconque croit que Mouhammad se est une partie de Dieu le Suprême. Est également non-croyant quiconque croit que Jésus est une partie de Dieu.

Ibnou-l-Jawziy, que Dieu l'ait dans Sa miséricorde, n'est pas l'auteur de ce livre, mais plutôt l'orientaliste Breukelman qui le lui attribua abusivement.

Quant à la Parole du Suprême:



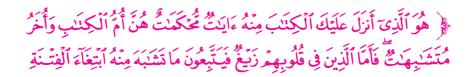
Ce qui veut dire

«Nul n'est égal à Lui»,

cela signifie que rien, absolument rien, n'est pareil à Dieu.

Des versets univoques et apparemment équivoques

Pour pouvoir comprendre ce sujet comme il se doit, il faut savoir que le *Qor'ân* comprend des versets au sens clair (Al-'Âyatou-l- Mouhkamah) et des versets apparemment équivoques (Al-'Âyatou-l-Moutachâbihât). Allâh le Suprême dit dans la sourate 'Âli ^Imrân/7:

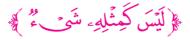




«C'est Lui (Dieu) qui t'a révélé (à toi Mouhammad) le Livre. On y trouve des versets clairs, la Matrice du Livre, et d'autres apparemment équivoques. Ceux dont les cœurs penchent vers l'égarement, s'attachent à ce qui est équivoque. Car ils recherchent la discorde et ils sont avides d'interprétations erronées, mais ne connaissent son interprétation que Dieu et les enracinés dans la science, qui disent: «Nous y croyons! Tout vient de notre Seigneur!». Cependant seuls les hommes doués d'intelligence s'en rappellent.»

Al-Âyatou-l-Mouhkamah (versets univoques)

Sont dits clairs (ou univoques), les versets qui n'admettent dans l'usage de la langue qu'une seule interprétation, ou ceux dont le sens visé est clairement explicite, comme la Parole du Suprême dans la sourate *Ach-Choûrâ/11*:



Ce qui signifie:

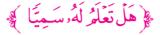
«Rien n'est égal à Lui»,

ou celle dans la sourate Al-'Ikhlâs/4:



«Nul n'est égal à Lui»,

ou encore celle, dans la sourate Mariyam/65:



Ce qui signifie:

«Lui connais-tu un seul semblable?» C'est-à-dire qu'll n'a point de semblable.

Al-Âyatou-l-Moutachâbihât (versets apparemment équivoques)

Sont apparemment équivoques (Al-'Âyatou-l-Moutachâbihât), les versets dont la signification n'est pas claire ou suppose plusieurs interprétations. Aussi nécessitent-ils un examen minutieux afin de leur donner le sens approprié, comme c'est le cas dans la Parole du Suprême, dans la sourate <u>Tâhâ/5</u>:



«Ar-Ra<u>h</u>mânou ^ala-l-^archi-stawâ»

Ce qui signifie:

«Le Miséricordieux domine⁽¹⁾ le Trône.»

Ou celle dans la sourate Fâtir/10

⁽¹⁾ Comme Dieu dit dans la sourate Al-'A^râf/127, que Pharaon a dit: «Nous sommes au dessus d'eux (du peuple) par la domination et Nous les dominons.»



«Vers le ciel sont élevées les bonnes paroles, et les bonnes œuvres les élèvent davantage»

En d'autres termes, les paroles excellentes, comme le fait de dire: «Lâ 'ilâha 'il-lal-Lâh» (il n'y a pas d'autre dieu que Dieu l'Unique), montent en un lieu honoré par Allâh, qui est le ciel, et que les paroles excellentes élèvent les bonnes œuvres.

Ceci est conforme et cohérent avec le verset clair:



Ce qui signifie:

«Rien n'est tel que Lui.»

L'interprétation des versets apparemment équivoques doit être régie par les versets explicites. Cela est relatif aux versets apparemment équivoques que les savants pourraient comprendre.

Mais s'agissant des versets apparemment équivoques au sujet desquels *Allâh* dit, dans la sourate 'Âli ^Imrân/7:



Ce qui signifie:

«Nul autre que Dieu ne sait leur interprétation.»

Selon la lecture rapportée du *Qor'ân* s'arrêtant sur le

mot *Allâh*, ils se rapportent, par exemple, à l'avènement du Jour dernier, à l'apparition du faux messie, et ne sont pas du même ordre que le caractère non explicite du verset *Al-'Istiwâ'* de la sourate *Tâha*.

Il est rapporté du Prophète-Messager 🌉 qu'il a dit:

Ce qui signifie:

«Conformez-vous à ses versets clairs, et croyez en ses versets apparemment équivoques.»

Sans oublier qu'il s'agit là d'un hadith légèrement faible dans la chaîne de transmission.

En se référant à l'ouvrage de «At-Tadhkiratou-ch-Charqiyyah», d'Abou Nasr Al-Qouchayriy, l'enseignant du hadith, linguiste et jurisconsulte <u>Hanafite Mourtadâ</u> Az-Zabiydiy, qui a dit dans son commentaire intitulé «'It-hâfou s-Sâdâti-l-Mouttaqiyn», textuellement, quant à la Parole de Dieu le Tout-Puissant, dans la sourate 'Âli ^Imrân/7:



Ce qui signifie:

«Mais nul autre que Dieu ne sait leur interprétation»,

elle porte sur l'avènement de l'Heure du Jour dernier, car les polythéistes interrogèrent le Messager sur l'Heure du Jugement dernier, c'est-à-dire quand aura-

t-elle lieu? Ces versets apparemment équivoques font allusion à la connaissance de ce qui nous est caché.

Seul *Allâh* le Tout-Puissant sait la fin dernière des choses, c'est pourquoi II dit, dans la sourate *Al-'A^râf/53*:

Ce qui signifie:

«Qu'attendent-ils sinon son *Ta'wiyl*? Le Jour où viendra son *ta'wiyl* (son accomplissement)», c'est-à-dire n'attendent-ils que l'avènement de l'Heure du Jour dernier?

Et comment peut-on dire alors à propos du Livre Saint, qu'aucun être ne peut accéder à son contenu, et que seul *Allâh* en sait l'interprétation? N'est-ce pas là la plus injurieuse des offenses envers le Prophète ?? Et comment est-il possible de dire que le Prophète n'a pas connu l'interprétation de ce qu'il a transmis au sujet des Attributs de Dieu? Et qu'il aurait invité les gens à connaître ce qui ne peut pas être connu! *Allâh* ne dit-Il pas dans la sourate *'Ach-Chou^arâ'/195*:



Ce qui signifie:

«C'est une Révélation en langue arabe claire.»

Donc selon eux, il faudrait qu'ils disent, c'est un mensonge que de dire: «C'est une Révélation en

langue arabe claire», puisqu'il l'aurait ignoré! Sinon où réside donc cette «clarté»? Et si la Révélation était en langue arabe, comment ose-t-on prétendre que les Arabes n'auraient pas compris ce qu'elle contenait? Que doit-on dire alors d'un propos qui tend à attribuer le mensonge à Dieu le Tout-Puissant? Gloire à Lui qui est exempt de toute imperfection!

Le Prophète-Messager invitait les gens à l'adoration de Dieu, et si donc il y avait dans ses propos adressés à la communauté ce dont il ignorait l'interprétation et dont seul *Allâh* le Suprême sait, les gens lui auraient certainement demandé qu'il leur parle clairement de ce Dieu qu'ils étaient invités à adorer; car la croyance en ce dont on ignore le principe est vaine, c'est-à-dire quelque chose d'impossible.

Et c'est une aberration que de dire que le Prophète-Messager saurait invité à adorer un dieu dont les attributs sont inconcevables et inimaginables par aucun musulman. En effet, l'ignorance des attributs implique la méconnaissance de celui qui a ces attributs.

Que celui qui dispose d'un tant soit peu de bon sens, discerne dans le propos suivant: «Son 'Istiwâ' فاستواقُوُ est un Attribut qui Lui est propre et dont on ne peut comprendre le sens; Son Yad الليدُ est un Attribut propre à Lui, dont le sens est inconcevable; et Son Qadam القَدَمُ est un Attribut qui Lui est propre, dont le sens est inconcevable», cette parole est un leurre bien enrobé qui recèle implicitement une qualification par un comment (une façon), s'agissant de Dieu, la considération qu'Il

aurait des ressemblants (un anthropomorphisme) et induit en erreur. Cela est clair pour quiconque est doté de raison et de clairvoyance.

Et nous ne savons pas si celui qui rejette l'interprétation se conduit de la sorte dans toutes les autres situations et à propos de tous les autres versets, et ne se contente pas de s'interdire uniquement l'interprétation à propos des Attributs de Dieu le Suprême!!! S'il s'interdit absolument toute interprétation, il abolira par là la loi de l'Islâm et les sciences, puisque tout verset (parmi les versets dont l'interprétation n'est pas unanime) et toute information appellent une interprétation et une explication selon la langue (hormis bien sûr, les versets clairs comme celui contenu dans la sourate Al-Hadiyd/3:

Ce qui signifie:

«II (Dieu) sait absolument toute chose.»

La Science est l'un de ses Attributs.

Et comme ce qui est dit dans la sourate Al-Mâ'idah/3:

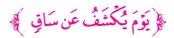
Ce qui signifie:

«Voici ce qui vous est interdit de consommer: la maytah⁽¹⁾, le sang, la viande de porc.»

⁽¹⁾ C'est le cadavre de l'animal licite à la consommation, qui est mort sans

Ce verset se rapporte à la loi d'application. En effet, il y a des choses qu'il est indispensable d'interpréter et tous les gens doués de raison s'accordent sur ce fait, excepté les apostats qui cherchent à rendre caduques les lois jurisprudentielles. Une telle croyance implique l'annulation des lois de l'Islâm auxquelles on est appelé à se soumettre. Et si l'on disait qu'il serait permis d'interpréter certains versets, mais que l'on devrait s'abstenir d'interpréter ce qui se rapporte à *Allâh* et à ses Attributs, qui ne peuvent faire l'objet d'aucune interprétation, cela impliquerait alors que tout ce qui ne se rapporte pas à Dieu devrait être connu, et que tout ce qui concerne le Créateur et ses Attributs devrait être évité; chose qu'aucun musulman n'approuve.

En réalité, ceux qui s'interdisent toute interprétation croient fermement en l'assimilation, mais dissimulent leur intention et disent qu'Il (*Dieu*) dispose de *Yad*, mais qui n'est pas comme les autres *yad*; et d'un *Qadam*, qui n'est pas comme les autres *gadam*; et d'un *'Istiwa'* par Lui-même, pas comme nous percevons les choses entre nous. Ce sont là des paroles qu'il est indispensable de tirer au clair. Si l'on opte pour une interprétation apparente et littérale, cela nous conduira à admettre une contradiction inconcevable. Ainsi si on se livre à une interprétation littérale de la le Suprême dans la sourate *Al-Qalam*/ *42*:



Ce qui signifie:

«Un Jour où sera découvert un sâg⁽¹⁾.»

Cela signifierait le membre inférieur constitué de peau, de chair, d'os, de nerfs et de moëlle et c'est de la mécréance que d'opter pour ce sens-là. Cependant, si tu rejettes cette interprétation, alors où est ta règle de prendre le sens qui vient communément à l'esprit?

Ainsi, nous sommes amenés à renoncer à l'interprétation littérale et à reconnaître que Dieu le Suprême est exempt de ce que suggère le sens qui vient communément à l'esprit. Après tout cela, comment pourrait-on se livrer à une interprétation fondée sur la signification apparente? Et si la partie opposée prétendait que: ce sont des sens qui viennent communément à l'esprit qui n'ont pas de signification au fond, alors c'est qu'elle aurait rendu ces versets caducs, et par conséquent ils ne nous seraient d'aucune utilité, ils seraient tout à fait vains, ce qui est impossible!

Le discours en langue arabe abonde en métaphores et en expressions imagées. Les Arabes étaient sensibles aux nuances des mots, et quiconque ne recourt pas à l'interprétation, fait preuve d'une incompétence au niveau de la langue arabe. Par contre, seul celui qui est sensible aux subtilités de la langue arabe, et sait déjouer ses tournures, pourra accéder aux vérités qu'elle recèle.

⁽¹⁾ Un sâg est une expression méthaphorique qui indique la difficulté.

On a dit que:

Ce qui signifie:

«Nul ne sait son interprétation que Dieu et ceux qui sont enracinés dans la science»,

En d'autres termes, ceux qui sont enracinés dans la science connaissent également l'interprétation du Livre et disent: «nous y croyons», car la foi ne se réalise qu'après la connaissance. Quant à la foi en ce qu'on ignore, elle est quasi irréalisable. C'est pourquoi Ibnou ^Abbâs a dit: «Je fais partie de ceux qui sont enracinés dans la science.» Fin du propos de Al-Hâfidh Az-Zabiydiy, de ce qu'il a rapporté de Abou-n-Nasr Al-Qouchayriy, que Dieu l'ait dans sa Miséricorde.

Il y a là deux voies qui sont correctes toutes les deux:

La première: Celle des prédécesseurs (*Salaf*), qui ont vécu pendant les trois premiers siècles de l'Hégire, c'est-à-dire la voie la plus courante chez eux. Ils se livraient à une interprétation globale de ces versets apparemment équivoques en y croyant et en pensant qu'ils ne se rapportent pas au corps, et qu'ils avaient un sens digne de la Majesté et de la Grandeur de Dieu, sans préciser d'interprétation. Au contraire, ils ont renvoyé ces versets apparemment équivoques aux versets explicites comme celui de la Parole de Dieu le Suprême dans la sourate *Ach-Choûrâ/11*:



Ce qui signifie:

«Rien n'est tel que Lui.»

Cette voie est conforme à ce qu'a dit l'*Imam Ach-Châfi^iy*, que Dieu l'agrée:

Ce qui signifie:

«Je crois fermement en ce qui nous a été rapporté de Dieu, conformément au sens que Dieu a voulu; et en ce qui nous a été rapporté du Messager de Dieu, conformément au sens visé par le Messager de Dieu.»

C'est-à-dire que la foi de l'Imam, que Dieu l'agrée, décline tout ce vers quoi mènent les illusions et les pensées, comme significations perceptibles et corporelles, qui ne sont pas possibles au sujet de Dieu le Suprême.

D'aucuns prétendent que les prédécesseurs ne se sont jamais livrés à une interprétation détaillée. Cela est à rejeter, la preuvefigure dans le <u>Sahiyh</u> de l'Imam Al-Boukhâriy, dans le chapitre de l'exégèse du <u>Qor'ân</u>, où il est dit, à propos de la sourate Al-Qasas/88:



Ce qui signifie:

«Toute chose périt, à l'exception de Son Wajh», c'est-à-dire «A l'exception de Sa Souveraineté, à l'exception de tout ce par quoi on sollicite Son Agrément, a-t-on dit aussi.»

Contrairement à l'autorité qu'Il accorde aux créatures, la Souveraineté de Dieu est l'un de ses Attributs, exempte de début.

Nombreux sont les exemples qui existent dans d'autres contextes, comme le A<u>d</u>-<u>d</u>a<u>h</u>ik (littéralement le rire) qui est rapporté dans le hadith et interprété, s'agissant de Dieu, par la Miséricorde.

Il est avéré que l'Imam A<u>h</u>mad, qui fait partie des gens du Salaf (les prédécesseurs), a fait aussi des interprétations détaillées. Il a été confirmé qu'il a dit à propos de la Parole de Dieu le Suprême dans la sourate *Al-fair/22*:



«Wa Jâ'a Rabbouka»

par: «un effet de sa Puissance». Ainsi «Wa Jâ'a Rabbouka alors que les Anges sont rang par rang», il a dit, Ce qui signifie: «Sont apparus (les effets de la Puissance de) ton Seigneur». La chaîne de transmission de cette parole a été authentifiée par le <u>Hâfidh</u> Al-Bayhaqiy à propos duquel le <u>Hâfidh</u> Salâhou-d-Diyn Al-^Alâ'iy a dit: «Al-Bayhaqiy et Ad-Dâraqotniy étaient hors pair, personne de leur envergure ne leur succéda».

Le propos de Bayhaqiy figure dans le livre «Manâqiboul-Imam Ahmad»; quant au propos de Hâfidh Abou
Sa^iyd Al-^Alâ'iy sur Al-Bayhaqiy et Ad-Dâraqotniy, il est
mentionné dans son livre «Al-Wachyou-l-Ma^lamou».
Al-Hâfidh Ibnou Hajar a loué Al- Hâfidh Salâhou-d-Diyn
Al-^Alâ'iy en reconnaissant qu'il était «Le Cheikh de
nos Cheikhs». Il vécut au septième siècle de l'hégire.

Nombreux sont les savants qui ont rapporté dans leurs ouvrages que l'Imam Ahmad se livrait à l'interprétation détaillée, entre autres Al-Hâfidh ^Abdou-r-Rahmân Ibnou-l-Jawziy, l'un des éminents savants de la tendance Hanbalite, compte tenu de son érudition dans les textes fondateurs de cette école ainsi que dans la biographie de l'Imam Ahmad.

Ainsi Abou Na<u>s</u>r Al-<u>Q</u>ouchayriy, que Dieu lui fasse miséricorde, a dévoilé l'ignominie de ceux qui renient l'interprétation. C'est lui que le <u>H</u>âfi<u>dh</u> ^Abdou-r-Razzâg A<u>t</u>-<u>T</u>absiy a qualifié de l'Imam des Imams, comme l'a rapporté Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u> Ibnou ^Açâkir dans son ouvrage intitulé «Tabyiynou Kadhibi-l-Mouftariy».

La seconde voie est celle des successeurs (*Al-Khalaf*). Leur interprétation était détaillée, en observant des significations conformes à l'esprit de la langue arabe. Et comme les prédécesseurs, ils ne se limitaient pas à l'apparence des mots, surtout lorsqu'ils redoutaient un anthropomorphisme susceptible d'ébranler la foi des fidèles. Comme dans la Parole du Suprême, dans la sourate *Sâd/75*, où Il blâme *Iblis*:

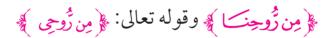


Ce qui signifie:

«Qu'est-ce qui t'a empêché de te prosterner devant celui que J'ai créé biyaday?»

Il est permis d'expliquer **biyaday** par **al-^inâyah**, c'est-à-dire le fait de créer en accordant un honneur, un haut degré ou bien par **al-<u>h</u>ifdh**, c'est-à-dire par la préservation.

Du sens de la Parole du Suprême:



«Mir-Roû<u>h</u>inâ» et de sa Parole «Mir-Roû<u>h</u>iy.»

Que l'on sache que Dieu le Suprême est le Créateur de l'âme et du corps; Il n'est donc ni une âme ni un corps. Toutefois *Allâh* le Suprême, dans la sourate *Al-* 'Ambiyâ'/91, dit:



«Mir-Roûhinâ», attribue l'âme de Jésus ﷺ à Soi, en guise de possession et d'honorabilité et non en tant qu'une partie émanant de Lui; la même chose pour Âdam, dans la sourate Sâd/72, où le Suprême dit: «Mir-Roûhiy»:



Ce qui signifie:

«De l'âme que J'ai honorée.»

La Parole du Suprême dans la sourate At-Tahriym /12:



Ce qui signifie:

«Nous lui avons insufflé Mir-Roûhinâ.»

«Nous (Dieu) avons ordonné à Gabriel d'insuffler en Marie l'âme qui Nous appartient et à laquelle Nous accordons de l'honneur.»

En effet, les âmes sont de deux catégories: Les âmes honorées et les âmes infamantes.

Les âmes des Prophètes relèvent de la première catégorie, et l'attribution de l'âme de Jésus et de celle d'*Adam* à Soi, est une attribution de témoignage d'honneur, synonyme de possession et d'honorabilité.

Est non-croyant quiconque croit que Dieu le Suprême a une âme. En effet, l'âme est créée et *Allâh* en est absolument exempt.

Lorsque Dieu dit dans la sourate Al-Hajj/26:



Ce qui signifie:

«Ma Maison»,

cette attribution est une marque d'honneur; il ne s'agit nullement d'un ajout d'un autre attribut, ou de contact puisque tout contact entre *Allâh* et la *Ka^bah* est impossible. Le sens est donc: **«La Maison que J'ai honorée»**. La même chose dans la sourate *Al-Mou'minoun/116*:



Ce qui signifie:

«Le Seigneur du Trône.»

Cela signifie que Dieu est Le Créateur du Trône, qui est la plus grande des créatures, non pas que Dieu soit en contact avec le Trône, en s'asseyant dessus, ou en y faisant face sans s'asseoir dessus. Cela ne signifie en aucun cas que Dieu est assis sur le Trône avec un contact, et non plus que Dieu se trouve à proximité du Trône ou qu'un quelconque espace Le sépare du Trône. Tout cela est impossible au sujet de Dieu. Le Trône n'est que la Ka^bah autour de laquelle les Anges surcombulent, tout comme la Ka^bah qui doit son honorabilité aux croyants qui tournent autour d'elle.

Parmi les mérites du Trône, c'est qu'on n'y a jamais commis un quelconque péché, car ceux qui l'entourent sont des esclaves honorés qui ne désobéissent point à Dieu. Ainsi celui qui croit que Dieu a créé le Trône pour s'asseoir dessus aura assimilé *Allâh* aux rois qui confectionnent des grands trônes pour s'y installer, et celui qui pense cela, ne connaît pas *Allâh*.

Est non-croyant quiconque croit que Dieu pourrait être en contact (*avec les choses*), car cela est impossible, s'agissant de Dieu.

Du sens du verset:



«Ar-Ra<u>h</u>mânou ^Ala-l-^Archi stawâ» et d'autres sourates.

On ne doit pas expliquer ce verset par une quelconque position de s'installer, de s'asseoir ou de ce qui est du même genre. Est non-croyant quiconque croit cela. Aussi doit-on éviter toute interprétation selon le sens du mot qui vient communément à l'esprit. Il faut au contraire l'interpréter d'une manière intelligible. Ainsi le terme «'Istawâ» doit être interprété dans le sens de gahr (la Domination); et parmi les Noms de Dieu, il y a Al-Qahhâr. Dans la langue arabe, on dit qu'un roi «'Istawâ» sur le royaume, lorsqu'il détient les rênes du pouvoir et domine le peuple, comme le dit le poète:

«Certes Bichr 'Istawâ (a dominé) l'Irak sans brandir une épée et sans effusion de sang.»

Le Trône a été précisément cité parce qu'il est, d'entre les créatures de Dieu le Suprême, celui qui est le plus immense du point de vue volume, d'où on déduit que tout ce qui est moindre, est nécessairement sous la domination de Dieu.

L'Imam ^Aliy a dit:



Ce qui signifie:

«Allâh le Suprême créa le Trône pour manifester sa Puissance, et non comme endroit pour Lui-même.»

C'est Aboû Mansoûr 'At-Tamiymiy Al-Baghdâdiy, Imam instructeur en matière de hadith, savant dans les lois d'application et linguiste qui l'a rapporté dans son ouvrage «At-Tabsirah». On peut dire aussi que Dieu 'Istawâ comme II le sait, tout en sachant qu'Il est exempt de l'Istawâ' à la manière des créatures, comme le fait de s'asseoir ou de s'établir.

Sachez aussi qu'il est un devoir de mettre en garde contre ceux qui consentent à dire que Dieu le Suprême pourrait s'asseoir et s'installer sur le Trône, en expliquant sa Parole:



«Ar-Rahmânou ^Ala-I-^Archi stawâ»

par la position assise ou par le fait d'être au-dessus, prétendant par là qu'il est impossible de concevoir un être que par rapport à un espace. Leur argument est nul et non avenu. Ils prétendent également que la parole des prédécesseurs (Salaf): «'Istawâ sans comment» est en accord avec ce qu'ils disent, mais ils ignorent que le comment nié par les prédécesseurs est effectivement celui qui porte sur toute posture, celle de s'installer, celle d'occuper un espace, celle d'être contigu, ou encore celui qui porte sur tous les états et

des aspects, celui de la mobilité, celui de l'immobilité et celui de l'humeur.

Al-Qouchayriy a dit: «Pour déjouer leurs stratagèmes, il faudrait répondre par: Existait-Il avant qu'Il créât l'Univers et l'espace, ou non? Ils seront amenés, selon le bon sens, à répondre par oui. Ainsi leur propos: «il n'est possible de concevoir un être que dans un espace», s'il s'avère juste, implique l'une de ces deux déductions:

- soit ils prétendent que l'espace, le Trône, l'Univers sont prééternels;
- soit ils affirment que le Seigneur est contingent, et c'est ce à quoi aboutissent les <u>Hachouites</u> ignares.
 Ce qui est prééternel n'est point contingent et ce qui est contingent n'est point prééternel.» Fin de citation.

Al-Qouchayriy a dit également dans «At-Tadhkiratou ch-Charqiyyah»: «Si donc ils disent: «Allâh n'a-t-Il pas dit:



«Ar-Rahmânou ^ala-l-^Archi stawâ», qu'on devrait donc opter pour le sens apparent? Alors nous répondons par ce que Allâh dit dans la sourate Al-Hadiyd/4:



Ce qui signifie

«Où que vous soyez, Il (Dieu) est avec vous.»

Allâh dit aussi dans la sourate Foussilat/54:



Ce qui signifie:

Ne faudrait-il pas aussi interpréter ces versets selon le sens apparent? Ainsi les positions suivantes: «sur le Trône, avec nous, enveloppe l'Univers», seraient-elles possibles en même temps?

Al-Qouchayriy, que Dieu l'agrée, a dit: «Il est impossible que ce qui est Unique soit partout, par son Être en même temps.»

Al-Qouchayriy, que Dieu l'agrée, a également dit: «Ils disent eux-mêmes que (sa Parole)»:



Ce qui signifie:

«Il est avec vous»

Qu'«Il est avec vous» par sa Science, où que vous soyez; et que «Il englobe toute chose» par sa Science également. Nous disons que «...^Ala-l-^Archi stawâ» signifie dominer, préserver et garder». Fin de citation de Al-Qouchayriy.

Cela veut dire qu'ils interprètent ces versets, mais sans se référer à leurs sens apparents. Alors pourquoi reprocher l'interprétation de '*Istawâ* par la domination (*Al-Qahhâr*)? Vous interprétez quand cela vous plaît, et vous interdisez aux autres d'interpréter. Quel abus?!⁽¹⁾

Al-Qouchayriy, que Dieu l'agrée, a dit ensuite: «Si ce que nous avons dit donnait l'impression qu'Il était auparavant vaincu avant d'avoir dominé, d'après eux, alors sa Parole dans la sourate Al-'An^âm/18:



Ce qui signifie

«Il est Celui qui, au-dessus de Ses créatures, par son pouvoir, les domine.»

c'est-à-dire «Celui Qui est au-dessus de Ses créatures par son pouvoir» devrait lui aussi être tenu en suspicion au point que, dirait-on, Il était dominé avant la création des êtres. Ce qui est impossible, puisque les êtres n'avaient pas d'existence avant qu'Il les ait créés.

Au contraire si Son 'Istiwâ' par l'Être, était comme l'imaginent les ignares, cela impliquerait une évolution, après une imperfection antérieure à 'Istiwâ'; or le Créateur tout Puissant fut avant le Trône. Celui qui est juste et objectif saura que la parole de celui qui dit: «Al-^Archou Bi-r-Rabi stawâ» (Le Trône 'Istawâ par le

⁽¹⁾ L'auteur démontre comment ils s'approprient l'interprétation, en assimilant le bon sens à leur bon vouloir. Pourtant une telle démarche n'est pas possible en interprétation religieuse.

Seigneur) vaut mieux que celle de celui qui dit que: «Ar-Rabbou Bi-l-^Archi stawâ» (Le Seigneur, par le Trône, 'Istawâ).

Ainsi la grandeur, la domination sont des Attributs de Dieu et II est exempt de toute spatialisation⁽¹⁾ et contiguïté.» *Fin de citation de Al- Qochayry*.

Al-Qouchayriy, que Dieu l'agrée, a dit: «Certains incultes font grand étalage d'érudition; je n'aurais pas souillé cet ouvrage de leurs sottises, s'ils n'altéraient pas la conception et l'imagination de la masse. Ils disent: «Nous optons pour le sens apparent, et nous rapportons les versets apparents et les paroles prophétiques dont l'apparence peut donner l'illusion à une quantité et membres et nous nous interdisons toute interprétation», et ils observent, prétendent-ils, la Parole du Suprême dans la sourate 'Âli-^Imrân/7:



Ce qui signifie:

«Nul autre que Dieu ne sait l'interprétation du Livre.»

Par Celui qui dispose de nos âmes, le méfait de ces gens est plus nuisible à l'Islâm que les non-croyants, que celui des mazdéens et des adorateurs d'idoles; car les égarements des incrédules sont manifestes et les

⁽¹⁾ Certaines personnes pensent qu'un existant doit nécessairement être dans une place, dans un endroit ou que la place est éternelle. Cela est absurde, puisque *Allâh* est le créateur des places.

musulmans peuvent les éviter, alors que cette catégorie a emprunté une voie qui trompe ceux qui sont d'une qualité intellectuelle modeste, qui n'ont pas assez de connaissance. Ainsi ils leur ont inculqué ces innovations blâmables et leur ont fait croire que le Créateur Suprême disposerait d'organes, qu'Il descendrait, s'appuierait, se coucherait, s'installerait par son Être, et qu'Il se déplacerait dans les directions.

Al-Qouchayriy, que Dieu l'agrée, a dit: «Quiconque prête l'oreille à leur manière de prendre les versets apparemment équivoques selon l'apparence, imagine la corporalité (de Dieu) et croit en ces énormités, ainsi et sans s'en rendre compte, il va être emporté par le torrent.» Fin de citation.

Affirmer que «l'interprétation est inadmissible» à l'exemple de ces courants est une aberration et une méconnaissance. La parole du Prophète-Messager adressée à *Ibnou ^Abbâs*:

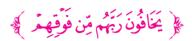
Ce qui signifie:

«Ô Allâh! Apprends-lui la sagesse et l'interprétation du Livre»,

réfute ce propos. Ce *hadith* est rapporté par *Al-Boukhâriy* et par *Ibnou Mâjah* ainsi que par d'autres, en des termes différents.

Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u> Ibnou Al-<u>J</u>awziy a dit, dans son ouvrage "Al-Majâliss": «Allâh exauça, sans aucun doute, l'invocation du Prophète-Messager ... Ibnou-l-Jawziy a réfuté et blâmé fermement ceux qui interdisent l'interprétation; ses propos à ce sujet abondent, il suffit de les lire pour en être convaincu.

La sourate 'Annahl/50:



Ce qui signifie:

«Ils craignent leur Seigneur Minn Fawqihime»,

(littéralement Fawq, c'est au-dessus) signifie que le dessus est synonyme de Domination sans se référer à aucun espace ni à aucune posture. Autrement dit, il ne s'agit pas du «dessus spatial ou postural» auquel il est fait référence ici.

Quant au verset 22 de la sourate Al-Fajr:

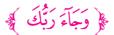


«Wa jâ'a Rabbouka, alors que les Anges sont rang par rang»,

ne signifie point une mobilité, un déplacement d'un espace vers un autre; et quiconque attribue à Dieu cela est un non-croyant.

Allâh le Suprême créa le déplacement, l'immobilité et tout ce qui se rapporte aux contingents. Ainsi on n'attribue pas à Allâh le Suprême ni le mouvement, ni l'immobilité.

Le sens visé par sa Parole



«Wa jâ'a Rabbouka»,

jâ'a signifie un effet, c'est-à-dire «Un des signes de sa Puissance est venu.»

Il s'est avéré que l'*Imam A<u>h</u>mad* a dit à propos de la Parole de Dieu le Suprême:



«Wa įâ'a Rabbouka» que Jâ'at Qoudratouhou,

Ce qui signifie:

«Sa Puissance s'est manifestée.»

Rapporté par *Al-Bayhaqiy* dans «*Manâqibou-l Imam A<u>h</u>mad», qui l'a considéré comme étant juste.*

Le Hâfidh Salâhou-d-Diyn Al-^Alâ'iy (il est du 7ème siècle de l'hégire) a dit dans son livre «Al-Wachyou-l-Ma^lamou»: «Après Al-Bayhaqiy et Ad-Dâraqoutniy, il n'y a eu personne de leur niveau ou proche qui soit apparu». Tandis que de Salâhou-d-Diyn Al-^Alâ'iy, Ibnou Hajar Al-^Asqalâniy a dit: «C'est le maître de nos maîtres.»

Beaucoup de savants ont dit dans leurs livres que l'*Imam A<u>h</u>mad* a pratiqué l'interprétation détaillée, parmi lesquels le <u>Hâfidh</u> ^Abdou-r-Ra<u>h</u>mân Ibnou-l-<u>Jawziy</u>, du 7^{ième} siècle de l'hégire, qui est un grand pilier

dans l'école <u>H</u>anbalite, ainsi nommé grâce à sa maîtrise des textes de l'école et de l'avis de l'Imam Ahmad.

Du sens de «Ma^iyyah» de Dieu, cité dans le Qor'ân.

Dans la sourate Al-Hadiyd/4:



Ce qui signifie:

«Où que vous soyez, Il (Dieu) est avec vous.»

Il est ici question de l'Omniscience de Dieu le Suprême. Cette préposition *«avec»* peut également avoir le sens du secours, de la protection éventuellement, comme c'est le cas dans la sourate *An- Na<u>h</u>I/128*:



Ce qui signifie:

«Allâh est avec ceux qui Le craignent», c'est-à-dire: «Il accorde la victoire à ceux qui Le craignent.»

Il ne s'agit nullement donc d'incarnation ou d'un quelconque contact. Est non-croyant quiconque croit en cela, car Dieu le Suprême est exempt de tout contact ou séparation en terme de distance.

Ainsi il ne faut pas dire que Dieu est en contact avec le monde, ni qu'll en est séparé par la distance, car ce sont là des caractéristiques propres aux corps et aux substances. Mais Dieu le Tout-Puissant n'est point contingent. Dieu confirme cela dans la sourate 'Ach-Choura/11:



Ce qui signifie:

«Rien n'est semblable à Lui.»

Allâh le Suprême ne peut être représenté, en termes de volume ou d'épithètes, grand ou petit, car Il est différent des contingents; et toute idée passant par l'esprit qui amènerait à quantifier ou à donner des limites à Dieu, doit être bannie.

Certains parmi les gens du Livre ont attribué la fatigue à Dieu, ainsi (disent-ils) Il se serait reposé en s'allongeant sur le dos après avoir donné l'existence aux cieux et à la terre. De tels propos sont blasphématoires. Et *Allâh* le Suprême est exempt de cela tout comme Il est exempt des changements d'état, entre autres la fatigue, la douleur, les plaisirs. Quiconque éprouve ces sensations est contingent, créé et sujet au changement, et cela est impossible s'agissant de Dieu.

Allâh le Suprême dit, dans la sourate Qâf/38:

Ce qui signifie:

«Nous avons créé en six jour les cieux, la terre et ce qui se trouve entre les deux, sans éprouver aucune

fatigue.»

Seul celui qui fournit un travail physique, se fatigue, et *Allâh* le Tout-Puissant est exempt d'avoir des membres.

Allâh le Suprême dit dans la sourate Ghâfir/20:



Ce qui signifie:

«Allâh est Celui qui entend et qui voit parfaitement.»

Allâh le Suprême entend et voit parfaitement tout, mais sans comment. La Vue et l'Ouïe sont des Attributs prééternels, c'est-à-dire sans début; il ne s'agit point d'organes, ni d'oreille ni d'œil, et aucune condition n'est requise, comme la proximité, l'éloignement, l'orientation, la lumière ou encore la vibration de l'air.

Est non-croyant quiconque prétend que Dieu a une oreille, même s'il précise que Dieu disposerait d'une oreille qui ne serait pas comme la nôtre. Toutefois, il est admis de dire que Dieu dispose d'un **^Ayn** qui n'est pas un organe comme nos yeux et qu'll a un **Yad** qui n'est pas un membre comme nos mains, mais dans le sens d'Attribut. En effet, ceci est permis en raison de la présence des mots **^Ayn**, **Yad** et **Wajh** dans le **Q**or'ân. Par contre, le mot *'oudhoun* n'y figure pas s'agissant de Dieu.

De l'explication de la Parole de Dieu le Suprême, dans la sourate *Al-Bagarah/115*

Allâh le Suprême dit, dans la sourate Al-Bagarah/115:



Ce qui signifie:

«Le levant et le couchant appartiennent à Dieu, quelle que soit la direction que vous prenez, Wajhou-Lâh est là.»

Cela signifie que quelle que soit la direction vers laquelle vous vous tournez pour vous acquitter de la prière surérogatoire, lors de votre voyage en étant sur une monture, la *Qiblah* de Dieu est alors là; c'est-àdire que la *Qiblah* sera pour vous la direction de votre voyage. Et *Wajh* ne signifie nullement l'organe, le visage ou la face. Est non-croyant quiconque croit qu'il s'agit là d'un organe, puisque si *Allâh* disposait d'un organe, Il nous ressemblerait et serait anéantissable. Le mot *Wajh* est parfois utilisé dans un sens métaphorique, celui d'aspirer à l'agrément de Dieu, comme dans la tournure: «J'ai fait cela *li-WajhilLâh* (pour l'agrément de Dieu)», ce qui est synonyme de «J'ai fait ceci ou cela pour avoir la récompense de Dieu le Suprême», c'est-àdire par observance de l'ordre de Dieu le Suprême.

Il est illicite de dire, comme cela est répandu parmi les ignorants: «Ouvrez la fenêtre pour qu'on puisse voir *Wajhou-l-Lâh*», même si cela n'est pas dans cette

intention. Car *Allâh* dit à Moïse, dans la sourate *Al-* 'A^râf/143:



Ce qui signifie:

«Tu ne Me verras pas.»

Du sens de «Allâh est Noûr des cieux et de la terre»

La Parole de Dieu le Suprême dans la sourate *An-Nour/35*:



Ce qui signifie:

«Allâh est Nour des cieux et de la terre»,

Ce qui veut dire que Dieu le Suprême guide les habitants des cieux (les Anges) et de la terre (les humains et les djinns) vers la lumière de la foi; rapporté par Al-Bayhaqiy d'après ^Abdou-l-Lâh Ibnou ^Abbâs, que Dieu les agrée tous. En effet, Allâh le Suprême n'est pas un «nour» en terme de corps, au contraire c'est Lui qui créa la lumière.

Il dit, dans la sourate Al-'An^âm/1:



Ce qui signifie:

«IL (Dieu) créa les ténèbres et la lumière.»

Alors comment serait-il possible qu'Il soit une lumière,

pareil à ses créatures! *Allâh* est totalement exempt de cela.

Est non-croyant quiconque croit que Dieu le Suprême est une lumière dans un sens physique.

Ce verset:

Ce qui signifie:

«Louange à Dieu qui a créé les cieux et la terre, et a établi les ténèbres et la lumière»,

est une preuve irrévocable qui atteste que Dieu n'est nullement un corps palpable comme les cieux et la terre, ni un corps impalpable comme les ténèbres et la lumière.

Quiconque croit que Dieu serait un corps palpable ou impalpable, a fait ressembler *Allâh* à Ses créatures, alors que le verset est largement clair là-dessus. La plupart des assimilateurs pensent que Dieu serait un corps palpable; d'aucuns pensent qu'Il est un corps impalpable, que ce serait une lumière qui brille. En guise de réponse, ce verset est une preuve amplement suffisante.

Nombreuses sont les croyances impies comme le fait de penser que Dieu aurait une couleur ou une forme. Alors! Que l'être humain prenne garde de toutes ses forces et dans toutes les circonstances.

Du sens du Destin et la foi en la Destinée

Des savants on dit: La Destinée est le fait de régir les choses, conformément à la Science prééternelle de Dieu, et à sa Volonté prééternelle. *Allâh* les faits exister irréversiblement dans le temps qu'Il a su.

Bonnes et mauvaises œuvres, accomplies selon le libre arbitre de l'Homme, font ainsi partie de la Destinée. La réponse du Prophète-Messager ﷺ, lorsque Gabriel l'interrogea sur la foi, soutient ce que nous disons:

Ce qui signifie:

«La foi est la croyance en Allâh, en ses Anges, en ses Livres, en ses Messagers, en le Jour du Jugement dernier, c'est également la croyance en la Destinée, qu'il s'agisse du bien ou du mal.»

Rapporté par Mouslim

Cela signifie que tout ce qui est créé par Dieu le Suprême, y compris le mal et le bien, est régi par sa Prédestination éternelle. Ainsi la Prédestination de Dieu, qui est un Attribut propre à Lui, ne peut être qualifiée de mauvaise en soi. Par contre, *Allâh* n'agrée pas la mécréance et le péché, comme étant un mal, mais la Prédestination de Dieu du mal et du bien, de la foi et de l'obéissance, de la mécréance et de la désobéissance,

est un bien et non un mal(1).

Toute chose est soumise à la Volonté de Dieu, conformément à sa Science. La chose dont Il sait l'existence, Il en veut l'existence dans l'instant dans lequel elle existe. La chose qu'Il sait qu'elle ne sera pas, Il ne veut pas qu'elle soit.

Une chose n'entre en existence que par son Vouloir. Rien n'atteint l'esclave de Dieu, que ce soit le bien, le mal, la santé, la maladie, l'indigence, la richesse, sans la Volonté de Dieu. Et l'être humain n'échappe point au destin que Dieu a prédestiné pour lui. Le Prophète-Messager senseigna à l'une de ses filles:

Ce qui signifie:

«Ce que Allâh veut, sera; et ce qu'll ne veut pas, ne sera point.»

Rapporté par Abou Dâwoud dans ses Sounan

Ce hadith a été transmis à un grand nombre de personnes par un autre grand nombre de personnes et s'est largement répandu parmi les gens de la communauté.

Al-Bayhaqiy, que Dieu l'agrée, rapporte d'après ^Aliy, que Dieu l'agrée, qu'il a dit:

⁽¹⁾ On qualifie de «mal» une mauvaise action de l'être humain con. parce qu'il a désobéi.

إِنَّ أَحَدَكُم لَنْ يَخْلُصَ الإيهانُ إلى قَلْبِه حتّى يَستَيْقِنَ يَقِينًا غَيْرَ شَكِّ أَنَّ مَا أَصَابَه لم يَكُن لِيُخطِئَهُ ومَا أَخطأَهُ لم يكن لِيُخطِئَهُ ومَا أَخطأَهُ لم يكن لِيُخطِئَهُ ومَا أَخطأَهُ لم يكن لِيُخطِئِهُ ويُقِرَّ بالقَدَرِ كلِهِ

Ce qui signifie:

«La foi ne connaîtra son chemin à votre cœur que lorsque vous êtes absolument convaincu que vous ne pouvez échapper à ce qui vous est destiné, et que ce qui ne vous est pas arrivé, ne vous était pas destiné; et que lorsque vous reconnaîtrez entièrement la Destinée», c'est-à-dire qu'il n'est pas permis de croire en une partie du destin et d'en renier une autre.

Il a rapporté également selon une chaîne de transmission authentique que *^Omar Ibnou-l-Kha<u>tt</u>âb*, se trouvait à *Al-Jâbiyah*, une région de *Châm* (Syrie, Jordanie, Palestine et Liban). Il prêcha, loua *Allâh*, rappela Ses bienfaits et dit ensuite:

Ce qui signifie:

«Personne ne peut égarer celui que Dieu guide; comme personne ne peut guider celui que Dieu égare.»

Alors un «dhimmiy»⁽¹⁾, qui n'était pas Arabe, a dit quelque chose dans sa langue. ^Omar demanda à l'interprète: «Qu'est-ce qu'il dit?», ce dernier répondit:

⁽¹⁾ Un non-croyant vivant dans la communauté musulmane au bénébice d'un contrat de sécurité.

«Il dit que Dieu n'égare personne.» ^Omar répliqua: «Tu as menti, ennemi de Dieu! Si tu n'étais pas un dhimmy, je t'aurais tranché la tête; Allâh t'a égaré et Il te condamnera à l'Enfer, s'Il le veut (c'est-à-dire si tu meurs dans cet état).»

Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u> Abou Nou^aym rapporta d'après le fils du frère de Zouhri, selon son oncle Az-Zouhri que ^Omar Ibnou-l-Kha<u>tt</u>âb aimait un poème de Labiyd Ibnou Rabiy^ah dont voici un extrait:

Le meilleur des dons est la piété

Ma lenteur et ma hâte sont par la volonté de Dieu

Louange à Allâh, Il n'a point de semblable

Créateur du bien, Il fait ce qu'Il veut

Sauvé celui guidé vers les voies du bien,

Il connaîtra une douce béatitude; mais Il égare qui Il

veut.

Le sens de sa parole: «Le meilleur des dons est la piété», c'est que la piété est la meilleure des choses qui soit accordée à l'homme.

Le sens de sa parole: «Par sa Volonté sont ma lenteur et ma rapidité», c'est-à-dire que personne n'accomplit quelque chose lentement ou bien rapidemment sinon que par le Vouloir de Dieu. Le sens de sa parole: «Je loue *Allâh*, Il n'a pas d'égal», c'est que *Allâh* n'a pas de semblable.»

Le sens de sa parole: «C'est à Lui qu'appartient le bien», sous entendu le mal également. Mais si le poète s'est contenté de citer *le bien*, c'est parce qu'il jugea que c'est suffisant, à l'exemple de la sourate *Annahl/81*:



Ce qui signifie:

«Il vous a procuré des vêtements qui vous protègent de la chaleur»,

c'est-à-dire et du froid également, puisque le vêtement est destiné à protéger contre le froid et la chaleur, et non contre la chaleur uniquement.

Le sens de sa parole: «Il fait ce qu'Il veut», c'est-àdire ce qu'Il a voulu qu'il soit, se réalise, et ce qu'Il n'a pas voulu, ne sera point.

Le sens de sa parole: «Celui Qui guide sur la voie du bien, sera guidé», c'est que si *Allâh* veut que quelqu'un soit sur la voie de droiture, il se retrouvera sur cette voie-là.

Le sens de sa parole: «L'esprit tranquille», c'est-à-dire qu'il aura l'esprit en paix et satisfait.

Et le sens de sa parole: «Celui qu'Il veut égarer, le sera», c'est-à-dire que celui dont Il sait qu'il sera égaré, Il fait qu'il soit égaré (Il créé en lui l'égarement).

Al-Bayhagiy rapporta que Ach-Châfi^iy a dit:

ما شِئتَ كانَ وإن لم أشأ وما شئتُ إن لم تشأ لم يكن خَلقتَ العبادَ على ما علمتَ ففي العلمِ يجري الفَتَى والمُسِن على ذا مننْتَ وهذا خذلْتَ هذا أَعنت وذا لم تُعِنْ فمنهم شَقيٌّ ومنهم سَعيدٌ وهذا قبيحٌ وهذا حَسَن

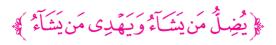
Ce qui veut dire:

Ce que Tu veux advient, même contre mon gré; Alors que ce que je veux, si Tu ne veux pas, n'existe point

Tu as créé les gens selon ta Science; Conformément à ta Science agissent le jeune et le plus âgé

De bonheur Tu as comblé les uns, d'autres de malheur Tu aides celui-là pour ce qui est agréé et l'autre pas Ainsi, Il est des êtres malheureux⁽¹⁾, d'autres heureux⁽²⁾ Aux uns Tu as donné la laideur; aux autres la beauté.

Ainsi le pronom personnel précité dans la sourate *An-Nahl/93*:



Ce qui signifie:

⁽¹⁾ c'est-à-dire qui seront éternellement en Enfer

⁽²⁾ c'est-à-dire qui seront au Paradis éternellement

«Mais II égare qui II veut et guide qui II veut»,

revient à Dieu le Suprême et non à l'être humain, comme l'ont prétendu les *Qadari*tes.

La Parole de Dieu le Suprême, au sujet de Moïse, dans la sourate *Al-'A^râf/155*, confirme également cela:

Ce qui signifie:

«Cela n'est qu'une épreuve de Ta part avec laquelle Tu égares qui Tu veux et Tu guides qui Tu veux.»

La secte de 'Amiyn Chaykhou, dont le maître ^Abdou-I-Hâdi Al-Bâni, aujourd'hui décédé, a résidé à Damas, soutient cette idée et prétend que la Volonté de Dieu serait subordonnée à la volonté de l'être. Selon cette secte, le sens du verset serait: Si l'être humain veut être guidé, Allâh le guidera; et s'il veut s'égarer, Allâh l'égarera. Aussi ont-ils démenti le verset de la sourate At-Takwiyr/29:

Ce qui signifie:

«Mais vous ne le voudrez que si Allâh le veut.»

Donc si l'on conteste cela en recourant à un autre verset susceptible de réfuter ce sens, on dira que le *Qor'ân* est homogène et ne se contredit pas. Aucun verset ne contredit un autre, et cela ne fait pas partie de l'abrogé

et de l'abrogeant. Par ailleurs, l'abrogation ne concerne pas la croyance et ne peut être sujete à une contradiction; elle porte sur les ordres et les interdictions et non sur ce qui est informatif. L'abrogation énonce la fin d'une loi préconisée par un verset antérieur et établit celle d'un verset ultérieur. Il faut savoir que ces gens ne croient pas à l'abrogeant ni à l'abrogé; et comme ils sont si stupides, ils expliquent la Parole de Dieu le Suprême, dans la sourate Al-Bagarah / 31:

Ce qui signifie:

«Il apprit à Adam tous les noms», par les Noms de Dieu.

On leur répond que si c'était les Noms divins, *Allâh* n'aurait pas dit dans la sourate *Al-Bagarah / 33*:

Ce qui signifie:

«Et lorsqu'il leur apprit leurs noms»,

mais Il aurait dit: Et lorsqu'il leur apprit Mes Noms; ils devraient alors dans ce cas s'y résigner; mais ils persistent dans leur ignorance et continuent à altérer le sens du *Qor'ân*.

Al-<u>H</u>âkim, que Dieu l'agrée, rapporta que ^Aliy Ar-Ri<u>d</u>â Ibnou Mouçâ Al-Kâ<u>dh</u>im, s'asseyait dans Ar-Raw<u>d</u>ah (un endroit compris entre la tombe du Prophète et

sa tribune), vêtu d'un manteau de bure, alors qu'il était encore jeune. Il fut questionné sur la Destinée et il répondit par les versets 47/48/49 de la sourate *Al-Qamar*, en disant: *Allâh* le Tout-Puissant dit:



Ce qui signifie:

«Les non-croyants se trouvent dans l'égarement dans ce bas-monde et dans un feu ardent dans l'audelà. Le Jour où ils seront traînés dans le feu sur leurs visages, on leur dira: «Goûtez le châtiment de Saar (un nom de l'Enfer)!» Oui, Nous avons créé toute chose selon la Prédestination». Fin de citation.

Puis *Ar-Ridâ* a dit: Mon père rapportait de ses aïeux que le commandeur des croyants, *^Aliy Ibnou Abou <u>T</u>âlib*, disait:

«Allâh crée toute chose selon une Destinée, même la faiblesse de la compréhension et l'intelligence. A Lui la Volonté; par Son immunité, on s'éloigne de la désobéissance et par Son aide (à Lui) la préservation des péchés et la force pour l'obéissance.» Fin de citation.

Ainsi les gens (êtres humains et jins) usent leur choix et volonté dans leurs actions sans contrainte. Ils ne sont pas comme une plume que le vent entraîne tantôt à droite, tantôt à gauche, comme disent les *jabriyyah*.

Si *Allâh* n'avait pas voulu le péché des pécheurs, la mécréance des non-croyants, la foi des croyants et l'obéissance des obéissants, Il n'aurait pas créé le Paradis et l'Enfer.

Celui qui attribue à Dieu la création du bien mais s'abstient de Lui attribuer la création du mal, aura attribué à Dieu l'incapacité de créer le mal; et s'il en était ainsi, le monde serait régi par deux créateurs: un créateur du bien et un créateur du mal. Ce qui relève de la mécréance et du polythéisme.

Par ailleurs, cette opinion absurde réduirait *Allâh* le Suprême à l'impuissance dans son Royaume; car selon les tenants de cette croyance, *Allâh* le Suprême aurait voulu uniquement le bien, alors que le mal serait généré par '*Ibliys* (Satan) et ses acolytes mécréants, et ce malgré Dieu!

Est non-croyant quiconque adhère à cette opinion, car il transgresse par là, la Parole de Dieu le Suprême, dans la sourate *Youçouf/21*:



Ce qui signifie:

«Allâh est Souverain en son Commandement»;

c'est-à-dire que personne n'empêche la Volonté de Dieu de se réaliser, Elle se réalise inévitablement.

N'encourt aucun blâme celui qui attribue le bien à Dieu et attribue, mais par respect, le mal aux humains.

Cependant est non-croyant celui qui croit que Dieu a créé le bien, et ne crée pas le mal.

Sachez, que Dieu vous fasse miséricorde, que si Allâh le Suprême châtie le désobéissant, cela fait partie de sa Justice; et s'Il rétribue l'obéissant, c'est par sa Grâce, sans que cela soit un devoir pour Lui. En effet, l'iniquité provient de celui qui reçoit des ordres et des interdictions, alors que Dieu ne reçoit d'ordres et d'interdictions de personne; Il dispose de son Royaume comme Il veut, puisque c'est Lui qui a créé ce monde et c'est à Lui que tout appartient.

On note dans le *hadith* authentique rapporté par l'*Imam A<u>h</u>mad* dans son «Mousnade», par l'*Imam Abou Dâwoud* dans ses «Sounan» et par *Ibnou <u>H</u>ibbân* d'après *Ibnou-d-Daylamiy*, qui a dit:

«J'étais allé voir 'Oubay Ibnou Ka^b et je lui avais dit: «Ô Abou-I-Moundhir! Quelque chose est venu à mon esprit concernant cette Destinée. Veux-tu m'en parler? Peut-être Allâh me fera tirer profit de ce que tu me diras!» Il répondit: «Si Allâh châtie tout le monde, Il les châtiera sans injustice. Et s'Il leur accorde sa Miséricorde, elle leur sera plus profitable que leurs actes. Et si tu dépenses en or autant que la montagne de 'Ouhoud dans une voie que Dieu agrée (fiy sabiylilLâh), Allâh ne l'accepte pas avant que tu croies à la Destinée et que tu saches que ce qui t'est arrivé ne pouvait t'épargner et que ce qui t'a épargné ne pouvait t'atteindre. Et si tu meurs sans croire en cela, tu seras condamné à l'Enfer.»

Il dit: «Puis j'étais allé voir ^AbdoulLâh Ibnou Mas^oud qui m'a répondu la même chose; j'étais allé voir ensuite <u>H</u>oudhayfah Ibnou-l-Yamâni, lui aussi m'avait répondu la même chose, enfin ce fut le tour de <u>Zayd Ibnou Thâbit</u> qui m'avait fourni la même réponse qu'il tenait du Prophète-Messager »

D'autre part, Mouslim, dans son recueil de hadiths sûrs (Sahiyh) et Al-Bayhagiy dans «Kitâbou-l-Qadar» (l'ouvrage sur la Prédestination) ont rapporté de Abou-l-'Aswad Ad-Dou'alliy, qu'il a dit: «^Imrân Ibnou-l-Hosayn m'a dit: Vois-tu ces gens qui triment aujourd'hui, estce là une Destinée fixée dans l'éternité? Ou est-ce là des actions relevant de leur choix, sans avoir été prédestinées? Je répondis: C'est une Destinée voulue avec des textes émanant de leur Prophète et qui deviennent des arguments contre eux. Il continua: Ne s'agit-il pas là d'une injustice? Cette idée m'a terriblement effrayé, je dis alors: Tout est créé par Lui (Dieu), tout est à Lui, on ne L'interroge pas sur ce qu'Il fait, par contre eux seront interrogés. Il reprit aussitôt: Que Dieu te fasse miséricorde! Je voulais éprouver ta connaissance de la Religion pour m'en assurer.»

Deux hommes de la tribu Mozaynata étaient venus voir le Prophète-Messager et lui avaient dit: « Ô Messager de Dieu, vois-tu ces gens qui triment aujourd'hui, est-ce là une Destinée fixée dans l'éternité? Ou est-ce là des actions qui se presentent à eux sans avoir été prédestinées?» Il répondit:

Ce qui signifie:

«C'est une Destinée qui a été voulue de toute éternité.»

La Parole de Dieu le Suprême, dans la sourate *Ach-Chams/7-8* en est la preuve:



Ce qui signifie:

«Par l'âme et Celui (Dieu) qui l'a harmonieusement créée! Il lui inspire sa désobéissance aussi bien que sa piété.»

Il y a également le *hadith* avéré rapporté par Mouslim d'après *Abou Dhar*, d'après le Prophète se de Dieu le Tout-Puissant:

Ce qui signifie:

«Celui qui fait des actes de bien, qu'il loue Allâh et celui qui fait le contraire de cela, qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même.»

La première partie de ce *hadith* signifie que le bien vient de Dieu le Suprême Qui, sans être tenu de le faire, a fait en sorte que le serviteur parvienne à ce bien et y réussisse; qu'il loue alors *Allâh* pour cette grâce.

La deuxième partie du *hadith* signifie que si l'être humain accomplit le mal, c'est parce que Dieu le Suprême a fait apparaître, par sa Puissance, le penchant de l'être humain à faire du mal; celui que Dieu égare, c'est par sa Justice (parce que Dieu a fait apparaître de lui ce qu'll a su qu'il va faire) et celui que Dieu guide, c'est par sa Grâce.

Et si *Allâh* avait créé les créatures et avait fait entrer une partie au Paradis et une autre à l'Enfer parce qu'Il sait dans l'éternité qu'elles ne croiraient pas, alors celles qui seront parmi les châtiés diraient, comme l'a décrit Dieu dans la sourate <u>Tâhâ/134</u>, par sa Parole:

Ce qui signifie:

«Si Nous (Dieu) les avions châtiés auparavant, ils auraient certainement dit: Ô notre Seigneur! Si Tu nous avais envoyé un Messager, alors nous aurions suivi Tes ordres, avant d'être humiliés et confondus.»

Allâh a ainsi envoyé des Messagers annonçant la bonne nouvelle et avertissant d'un châtiment; aussi fait-Il apparaître la propension des êtres à la soumission ou à la désobéissance. Ainsi, celui qui sera châtié l'aura été après avoir eu la preuve en toute connaissance de cause, et celui qui sera récompensé l'aura été après avoir eu également la preuve en toute connaissance de cause.

Allâh nous a fait savoir que l'Enfer sera le sort d'une partie des mortels, à cause des œuvres qu'ils accomplissent de leur propre choix. Allâh sait par sa Science prééternelle que cette partie ne sera pas parmi les croyants. Il dit dans la sourate As-Sajdah/13:



Ce qui signifie:

«Si Nous (Dieu) l'avions voulu, Nous aurions accordé à chaque âme d'être sur la bonne voie. Mais la Parole est véridique de Ma part; certes, Je remplirai l'Enfer de djinns et d'hommes réunis.»

Dans ce verset, *Allâh* le Suprême nous informe qu'Il a dit de toute éternité, Ce qui signifie: «*Certes, Je remplirai l'Enfer de djinns et d'hommes réunis.*»

Et sa Parole est véridique et immuable, l'inconstance est impossible s'agissant de Dieu.

Allâh le Suprême dit, dans la sourate Al-'An^âm/149:



Ce qui signifie:

«Dis: L'argument décisif appartient à Allâh. Il vous aurait certainement tous guidés s'Il l'avait voulu»;

c'est-à-dire qu'll n'a pas voulu vous guider tous, puisque *Allâh* sait de toute éternité que vous ne le serez pas, dans votre totalité. Les êtres sont amenés à agir selon leur propre choix, sous la Volonté de Dieu; ils ne sont nullement contraints dans leurs actions.

Sachez que ce que nous avons cité au sujet de la Destinée ne relève pas de la spéculation que le Prophète-Messager a interdite par sa parole:

إِذَا ذُكِرَ القَدَرُ فأَمْسِكُوا

«Lorsqu'on parle de la réalité de la Destinée, abstenez-vous d'en discuter!»

Rapporté par A<u>t</u>-<u>T</u>abarâniy

En effet, notre propos ici est une exégèse de la Destinée que les Textes ont rapportée, tandis que ce qui est interdit, c'est de se livrer à des conjectures⁽¹⁾ pour connaître la réalité de la Destinée. L'*Imam Ach-Châfi^iy* et le *Hâfidh Ibnou ^Açâkir* ont rapporté de l'*Imam ^Aliy*, que Dieu l'agrée, qu'il a dit à celui qui l'a interrogé sur la Destinée, ce qui signifie: «C'est le secret de Dieu, alors ne cherche pas!» Devant son insistance, il lui a dit: «Puisque tu insistes, sache que c'est entre deux concepts: ni contrainte, ni liberté⁽²⁾.»

Sache également que le Prophète-Messager a blâmé les *Qadari*tes, qui sont de plusieurs factions: Les unes disent: l'être crée tous ses actes volontaires. Les autres disent: l'être crée le mal mais ne crée pas le bien.

⁽¹⁾ Conjectures: ici dans le sens de suppositions mal fondées ou négatives.

⁽²⁾ C'est plutôt un choix subordonné à la Volonté de Dieu.

Et les deux groupes sont des non-croyants.

Le Prophète-Messager 🜉 a dit:

Ce qui signifie:

«Les <u>Q</u>adarites sont les Mazdéens (adorateurs du feu) de cette communauté⁽¹⁾.»

Dans une autre version:

«A chaque communauté ses Mazdéens, et les Mazdéens de cette communauté sont ceux qui disent qu'il n'y a point de Destinée»

Rapporté par Abou Dâwoud, d'après <u>H</u>oudhayfah

Dans l'ouvrage «Al-Qadar» de Al-Bayhaqiy et dans celui de l'Imam Ibnou Jariyr At-Tabariy intitulé «Tahdhiybou-l-'Âthâr», que Dieu les agrée, il est rapporté, d'après ^Abdou-l-Lâh Ibnou ^Omar, que le Prophète-Messager a dit:

Ce qui signifie:

«Deux catégories de gens de ma communauté⁽²⁾

⁽¹⁾ Rapporté d'après le *hadith* de *Ibnou ^Amr Abou Dawoud*. D'autres l'ont également rapporté.

⁽²⁾ Il s'agit de la communauté de l'appel, pas de l'acceptation, c'est-à-dire pas celle de ceux qui ont accepté le Message du Prophète.

n'ont aucune part dans l'Islâm: les <u>Q</u>adarites et les Mourjites⁽¹⁾.»

Les *Moutazili*tes sont les *Qadari*tes de cette communauté, car ils ont fait de l'homme l'égal de Dieu, en remettant en cause la Puissance de Dieu de créer l'acte de Ses créatures. En réalité, c'est comme s'ils soutiennent l'existence de plusieurs créateurs, à l'instar des Mazdéens qui croient en deux créateurs: celui du bien qui est la lumière et celui du mal qui est les ténèbres.

Remarque

Le terme «guidée» s'emploie dans deux sens:

Le premier consiste à montrer la Vérité, à inviter autrui à l'embrasser et à s'armer de preuves probantes. Employé dans ce sens, il est valable d'attribuer la guidée aux Messagers de Dieu et à toute personne qui appelle à la Religion agréée par Dieu.

En effet, *Allâh* le Suprême dit à propos de Son Messager *Mouhammad*, dans la sourate *Ach-Chourâ/52*:



⁽¹⁾ Les Mourjïtes sont une secte qui se réclame de l'Islâm, qui laisse croire que d'une manière absolue toute personne croyante ne subira aucun châtiment, même si elle a commis des péchés et meurt sans se repentir de ses péchés.

Ce qui signifie:

«Tu guides les hommes vers le droit chemin⁽¹⁾.»

Allâh dit également, dans la sourate Foussilat/17:

Ce qui signifie:

«Quant à Thamoud, Nous leur avons montré la voie de la guidée, mais ils ont préféré l'égarement à la guidée.»

Le deuxième se rapporte à la guidée que Dieu le Suprême accorde à Ses fidèles, c'est-à-dire la création de la guidée dans leurs cœurs, comme il est dit dans la sourate Al-'An^âm/125:

Ce qui signifie:

«Allâh ouvre à l'Islâm le cœur de celui qu'Il veut guider (c'est-à-dire Il crée dans son cœur la guidée); Il resserre et oppresse le cœur de celui qu'Il veut égarer.»

Ainsi le fait d'égarer, c'est la création de l'égarement dans le cœur des égarés.

⁽¹⁾ C'est-à-dire tu les appelles vers la voie de la guidée.

La volonté des êtres est soumise à la Volonté de Dieu le Suprême. En effet, Il dit dans la sourate *At-Takwiyr/29*:

Ce qui signifie:

«Mais vous (les créatures) ne pouvez vouloir, que si Allâh le Seigneur des mondes le veut.»

Ce verset est la plus éloquente des preuves établissant l'égarement de la secte de 'Amiyn Chaykhou, qui dit que si l'être veut opter pour la bonne voie, Allâh le guidera; mais s'il opte pour l'égarement, Allâh l'égarera. Que disent-ils alors de ce verset:

Ce qui signifie:

«Allâh ouvre à l'Islâm le cœur⁽¹⁾ de celui qu'Il veut quider.»

Ce verset montre explicitement que la Volonté de Dieu précède la volonté humaine, car ici *Allâh* a fait valoir sa Volonté et non celle de Ses créatures. C'est comme s'ils disent que, si l'être veut que son cœur s'ouvre à l'Islâm, *Allâh* lui ouvre le cœur à l'Islâm; et que le pronom personnel «Il» dans ce verset:

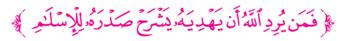


⁽¹⁾ C'est Allâh qui a fait que vous aimez la foi et Il l'a embellie dans vos cœurs; et c'est Lui, qui a fait que vous détestez la mécréance.

Ce qui signifie:

«IL resserre et oppresse le cœur de celui qu'Il veut égarer»,

ne peut avoir pour antécédent l'être humain, car si c'est le cas, le style du *Qor'ân* serait alors plat et faible dans les expressions. Or le *Qor'an* est, sans conteste, le sommet de l'éloquence. Par cela, ils manifestent leur ignorance et leur stupidité. Ainsi selon leur croyance, le verset suivant:



Ce qui signifie:

«Allâh ouvre à l'Islâm le cœur de celui qu'll veut quider»,

signifierait que si l'être voulait que Dieu le guide, alors Allâh ouvrirait son cœur à l'Islâm, ce qui est tout à fait le contraire de ce que Dieu a révélé. Ainsi selon leur croyance, Allâh aurait dit que: «l'être qui veut l'égarement, Allâh lui rend le cœur oppressé et étroit». Et cela est une falsification du Qor'ân, pour l'avoir sorti du style de la langue arabe, qui est la langue du Qor'ân. Les compagnons ont compris le Qor'ân en utilisant les règles de cette langue. La preuve aussi que les compagnons ont compris le Qor'ân d'une manière tout à fait différente et opposée à celle de cette secte, c'est l'unanimité des musulmans du Salaf et Khalaf confondus sur leur parole:

ما شاءَ الله كانَ وما لم يشأ لم يَكُن.

Ce qui signifie:

«Ce que Dieu veut, existe; et ce qu'Il ne veut pas, n'existe pas.»

La Destinée de Dieu est immuable

Sachez que rien ne change la Destinée de Dieu qui est prééternelle, quelle que soit l'invocation de celui qui invoque, l'aumône d'une âme charitable, la prière d'un pieux, ou une œuvre pie d'un homme. Il est, au contraire, inévitable que les créatures soient telles qu'Il les a prédestinées de toute éternité, sans que cela change. Quant à la Parole de Dieu le Suprême, dans la sourate *Ar- Ra^d/39*:



Ce qui signifie:

«Allâh efface et confirme ce qu'Il veut. Et tout est écrit dans le Tableau préservé.»

Cela ne veut pas dire que l'effacement et la confirmation concernent la Prédestination de Dieu. Il signifie plutôt que Dieu, louange à Lui, a scellé la destinée de l'être, que ce soit épreuves, indigence, mort ou autre; et que si l'être invoque *Allâh* le Suprême ou Lui obéit en entretenant des relations avec ses proches, il ne sera point atteint par telle épreuve, sa subsistance sera abondante et sa vie sera longue. Tout est écrit dans le

Tableau préservé, ce qui aura lieu de l'une ou de l'autre chose , comme l'a souligné *Ibnou ^Abbâs*. En effet, *Al-Bayhaqiy* a rapporté d'après *Ibnou ^Abbâs* qu'il avait commenté la Parole de Dieu le Tout-Puissant dans la sourate *Ar-Ra^d/39*:



Ce qui signifie:

«Allâh efface et confirme ce qu'Il veut et tout est écrit dans le Tableau préservé»,

en disant: *Allâh* efface ce qu'Il veut de l'un des deux écrits. Ce sont deux Livres, *Allâh* efface et confirme de l'un des deux ce qu'Il veut et tout est écrit dans le Tableau préservé.

L'effacement ne se rapporte pas au bonheur et au malheur pour l'éternité. Ainsi *Al-Bayhaqiy* rapporta également de *Moujâhid* dans l'exégèse de la Parole de Dieu le Suprême, dans la sourate *Ad-Doukhân/4*:



Ce qui signifie:

«Dans cette nuit, toute chose que Dieu a prédestinée selon des sagesses sera tranchée et écrite par les Anges»,

en disant: «lors de la Nuit de la Destinée, ce qui atteindra les gens comme biens (*rizq*) ou comme épreuve pour toute l'année sera copié du Tableau

préservé sur le manuscrit des Anges. Quant à l'écriture concernant le fait de mourir musulman ou non-croyant, elle est immuable.» (Fin de citation)

Ainsi l'invocation suivante attribuée au Prophète-Messager de Dieu n'est pas avérée: «Si Tu m'as inscrit dans le Tableau préservé malheureux, alors délivre moi de ce malheur; et confirme-moi heureux. Et si Tu m'as inscrit indigent⁽¹⁾ dans le Tableau préservé, accordemoi le bonheur et la promptitude⁽²⁾ à accomplir le bien. Certes, Tu dis dans Ton Livre, Ce qui signifie: «Allâh efface ce qu'Il veut. Il confirme ce qu'Il veut et tout est écrit dans le Tableau préservé», tout ce qui est dans le même sens n'est pas non plus avéré, de même ni ^Omar ni Moujâhid ni d'autres parmi les prédécesseurs, n'avaient formulé pareille invocation comme il est dit dans le livre de «La Prédestination» de Bayhagiy».

⁽¹⁾ Indigent dans le sens de misère ou grande pauvreté.

⁽²⁾ Ici promptitude dans le sens de rapide, qui ne tarde pas.

La classification de l'Ordre en quatre catégories

L'ordre se classe en quatre catégories:

La première: Une chose que Dieu veut et qu'Il ordonne: c'est la foi pour les croyants et l'obéissance pour les obéissants.

La deuxième: Une chose que Dieu veut mais qu'll n'a pas ordonnée: il s'agit de la désobéissance des pécheurs et de la mécréance des non-croyants. Toutefois, Dieu n'agrée pas la mécréance bien qu'll l'ait créée, tout comme Il ne l'agrée point pour Ses serviteurs. Allâh le Suprême dit, dans la sourate Az-Zoumar/7:



Ce qui signifie:

«Il (Dieu) n'agrée pas la mécréance pour Ses serviteurs.»

La troisième: Ce que Dieu n'a pas voulu et qu'Il a ordonné: C'est la foi pour les non-croyants, en sachant qu'ils mourront incrédules. Cependant ils ont eu l'ordre d'avoir la foi mais Il ne l'a pas voulue pour eux.

La Quatrième: Ce qu'Il n'a ni voulu ni ordonné: C'est la mécréance pour les Prophètes et les Anges.

Celui qui croit en le *Qor'ân*, qu'il se contente de la Parole du Suprême dans la sourate *Al-'Ammbiyâ'/23*:



Ce qui signifie:

«Il n'est pas questionné, mais ce sont eux (les humains et les djinns) qui seront interrogés.»

Aussi, ne convient-il pas de dire «pourquoi châtiet-Il» les désobéissants, le Jour du Jugement, pour les péchés qu'il a voulu qu'ils commettent!

De l'Unicité de Dieu dans ses Actes

On rapporte que <u>Jounayyid</u>, l'Imam des soufis érudits et intègres, répondit, lorsqu'on l'interrogea sur l'Unicité, en disant: «c'est avoir la certitude »; puis interrogé sur le sens de ce mot, il répondit: «(C'est la certitude que) Toute chose, fut elle substance ou acte, n'est créée par nul autre que Dieu le Suprême». Allâh le Suprême dit dans la sourate As-Sâffât/96:



Ce qui signifie:

«Allâh vous a créés vous et ce que vous faites(1).»

Le Prophète-Messager 🌉 a dit:



Ce qui signifie:

⁽¹⁾ Nous ne faisons que les actes. Ainsi quand on sculpte une statue, on ne crée pas, mais le fait de sculpter est un acte, et c'est de cela dont Dieu parle.

«Allâh est le Créateur de tout esclave ainsi que tout ce qu'il fait»

Rapporté par Al-<u>H</u>âkim, Al-Bayha<u>q</u>iy et Ibnou <u>H</u>ibbân d'après le hadith de <u>H</u>oudhayfah

En effet, les êtres ne créent rien de leurs actions, mais ils les acquièrent. *Allâh* le Suprême dit dans la sourate 'Ar-Ra^d/16:

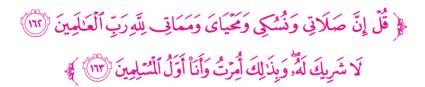


Ce qui signifie:

«Allâh est le Créateur de toute chose⁽¹⁾.»

Allâh le Suprême s'en glorifie puisque c'est un Attribut qui lui est propre; et cela se rapporte aussi bien au détail qu'au général, aux substances qu'aux actions, aux mouvements qu'aux inerties.

Allâh le Suprême dit dans la sourate Al-'An^âm/162:



Ce qui signifie:

«Dis: Oui ma prière, mes sacrifices (rituels), ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, le Seigneur des mondes; Il n'a pas d'associé! Voilà ce qui m'a été

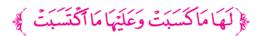
⁽¹⁾ Allâh est le Créateur des bons et des mauvais actes, de même que les caractéristiques.

ordonné, je suis le premier musulman.»

Allâh parle de la prière, des sacrifices (rituels), de la vie et de la mort, dans une seule citation et Il nous a appris qu'ils Lui appartiennent. Et comme Allâh est le Créateur de la vie et de la mort, Il est également le Créateur des actes volontaires, tels la prière, les pratiques religieuses et a fortiori, les actes involontaires.

Nos actes volontaires, c'est-à-dire ceux auxquels nous sommes enclins, nous sont acquis, aussi devons-nous les assumer. L'acquisition⁽¹⁾, acte accompli par l'être humain et en fonction de quoi il mérite rétribution ou châtiment le Jour du Jugement dernier, consiste à orienter son intention et sa volonté vers l'action, c'est-à-dire vers l'action à laquelle il consacre toute sa capacité⁽²⁾, c'est à cet instant-là que Dieu crée cet acte. L'être acquiert ses actes, mais *Allâh* en est le Créateur. C'est l'un des sujets les plus sensibles de cette science.

Allâh le Suprême dit dans la sourate Al-Bagarah/286:



Ce qui signifie:

«L'égo (l'être) a en sa faveur le bien qu'il aura acquis et contre lui, le mal qu'il aura acquis.»

⁽¹⁾ L'acquisition, c'est le fait de choisir et de diriger sa volonté et *Allâh* crée l'acte.

⁽²⁾ La capacité que *Allâh* nous a donnée est concomitante avec l'acte, pas avant. Mais les *Moutazili*tes disent que cette capacité existe avant l'acte, que Dieu nous l'a donnée une fois pour toute et que c'est nous qui créons indépendamment de Dieu.

L'homme n'est assujetti à aucune contrainte, car la contrainte contredit la responsabilité; telle est la voie des gens de la vérité qui n'a rien à voir avec la doctrine Jabrite (ceux qui disent que l'homme est contraint) et *Qadarite* (ceux qui disent qu'il n'y a pas de Destinée).

Est non-musulman quiconque dit, comme les *Moutazili*tes, que l'être crée ses actes. En effet, *Ibnou ^Abbâs*, que Dieu l'agrée, a dit: «Les propos des *Qadari*tes sont blasphématoires»; et les *Qadari*tes sont les *Moutazili*tes.

Abou Youçouf a dit: «Les Moutazilites sont des zanâdiqah (des non-croyants).»

Abou Mansour At-Tamiymiy les a traités, dans son ouvrage: «Al-Farqou Bayna-l-Firaq», d'associateurs⁽¹⁾. Ibnou <u>Hajar Al-Haytamiy</u> avait exalté les mérites de Abou Mansour en faisant référence à lui en ces termes: «Le grand Imam, celui de notre école, Abou Mansour Al-Baghdâdiy, a dit... ». Il est de ceux auprès de qui Al-Bayhaqiy a pris les hadiths.

Il ne faudrait pas se laisser abuser si certains de parmi les tardifs⁽²⁾ ne les ont pas jugés mécréants.

Dans ses ouvrages «'Ousoulou-d-Diyn» et «Al-'Asmâ'i wa-s-Sifât», le maître Abou Mansour At-Tamiymiy a fait état de leur condamnation par les Imams.

⁽¹⁾ Parce qu'ils ont attribué à l'être humain le fait de créer.

⁽²⁾ Ici tardifs dans le sens de «ceux qui sont venus après les premiers savants».

L'Imam Al-Baghdâdiy dit textuellement dans son ouvrage «Tafsiyrou-l-'Asmâ'i wa <u>s-Sifât(1)</u>»: «Les Imams de notre école s'accordent tous à juger les Moutazilites non-croyants», c'est-à-dire ceux qui disent que l'être crée ses actes volontaires ainsi que ceux qui disent que Dieu est tenu d'agir dans l'intérêt des êtres.

Par «Les Imams de notre école», il désigne les 'Ach^ariy et les Châfi^iy, car il était un des leurs, mieux encore, il était parmi les plus grands, comme l'avait souligné Ibnou Hajar, un Imam de très haut rang dans la transmission (du hadith), et une grande figure parmi les jurisconsultes, les fondamentalistes et les historiens qui ont écrit sur les groupes. Quiconque veut s'assurer davantage, qu'il consulte ces ouvrages. On ne contredit pas la parole que l'Imam Al-Baghdadiy rapporte par la parole de Al-Bâjouriy ou par celle de ses semblables, qu'ils soient antérieurs ou ultérieurs à son époque.

Quant aux propos de certains prédécesseurs qui s'étaient abstenus de condamner les *Moutazili*tes, ils concernent ceux qui sont comme *Bichr Al-Mariyçiy* et le calife *Al-Ma'moun Al-^Abbâçiy*. En effet, *Bichr* s'accordait avec eux sur leur parole: «Le *Qor'ân* est créé». Celui qui dit que sa Parole, qui est l'Attribut Divin, est créé, il a mécru. Mais il les a jugés non-croyants dès lors qu'ils avaient soutenu que l'être humain crée ses actes. Ainsi il ne faudrait pas juger de la même manière, tous ceux qui se réclamaient des *Moutazili*tes, et

⁽¹⁾ Cet ouvrage est rare, seulement deux ou trois manuscrits existent dans les bibliothèques.

accuser d'égaré, chacun d'eux.

La preuve rationnelle réfutant la proposition infondée des *Moutazili*tes, selon laquelle l'homme crée ses actes

Les gens de la vérité disent: «L'être est dans l'incapacité de créer ses actes vu que la Puissance de Dieu le Suprême, sa Volonté et sa Science prédominent et concernent toute chose.»

Et comme preuve, la Puissance de Dieu est parfaite, et concerne toute chose de même que sa Science et sa Volonté; ces Attributs embrassent pareillement tous les possibles rationnels.

Ainsi l'existence du possible rationnel requiert un Créateur tout Puissant, pour que ce possible rationnel entre en existence.

Si ces Attributs que l'on a cités ne concernaient qu'une partie des choses possibles, cela impliquerait que Dieu possède également leurs opposés, comme l'ignorance et l'incapacité. Or ceci est une imperfection, et l'imperfection est impossible s'agissant de Dieu.

Le fait que ces Attributs ne concernent que certaines chose requerrait l'existence d'un être qui leur conférerait cette spécificité, et la volonté de ce dernier concernerait Celui dont l'existence est obligatoire tout comme ses Attributs et ceci est impossible⁽¹⁾. Par conséquent, si Allâh le Suprême voulait créer un contingent et si l'être

⁽¹⁾ Parce que Dieu n'est pas contigent.

voulait le contraire et que la volonté de l'être s'accomplit aux dépens de la Volonté de Dieu, ceci impliquerait l'existence de deux dieux. Et la pluralité des dieux est une impossibilité démontrée par le raisonnement. Or, ce qui conduit à une impossibilité est, par la force des choses, impossible.

Du fait que les causses habituelles ne créent pas, mais c'est *Allâh* qui est le Créateur de l'effet

Al-Hâkim, l'auteur de «Al-Moustadrak», l'histoire de Nayçâbour (une ville en Iran), a dit: «J'ai entendu Abou Zakariyyâ Yahyâ Ibnou Mouhammad Al-^Anbariy dire: « J'ai entendu Abou ^Iyçâ Ibnou Mouhammad Ibnou ^Iyçâ A<u>t</u>-<u>T</u>ahmâniy Al-Marwaziy dire: «Allâh le Tout-Puissant montre à Ses créatures les preuves et les exemples édifiants qu'Il veut, et quand Il veut. Il affermit ainsi l'Islâm, fortifie la bonne voie qu'Il a établie, annonce les signes prophétiques, élucide le sens du Message, consolide les liens de l'Islâm et assied les vérités de la foi, par grâce envers ses Saints, soutenant par là leurs preuves contre quiconque persiste dans sa désobéissance et la mécréance. Certes, celui qui ira à sa perte le sera après avoir eu les preuves et celui qui sera sauvé le sera après avoir eu les preuves. A Lui la louange, il n'est de dieu que Lui, c'est Lui qui détient l'ultime Preuve, la Souveraineté et le grand mérite. Que Dieu élève davantage le rang de notre maître Mouhammad, Messager de la Miséricorde et le Prophète de la guidée, qu'Il élève davantage le rang de sa famille pure et qu'Il les comble de sa Miséricorde et de ses Grâces.»

Voilà ce dont nous avons été témoin oculaire, ce que nous avons vu à notre époque et dont nous nous sommes assurés. Ceci a fait accroître notre certitude dans notre Religion et notre foi en ce que nous a transmis notre Prophète, en la vérité à laquelle il nous a invités et y a incité concernant le <u>Jihâd</u> et le mérite des martyrs et ce qu'il a porté à notre connaissance de la part de Dieu le Tout-Puissant à leur propos, dans la sourate 'Âli ^Imrân/169–170:



Ce qui signifie:

«Ne crois surtout pas que ceux qui sont tués dans la voie que Allâh agrée sont morts actuellement. Ils sont vivants! Ils sont pourvus de biens de la part de leur Seigneur. Ils sont heureux.»

Je suis arrivé en l'an deux cent trente-huit à une des cités de *Khouwârizm*, appelée *Hazârâsb*, elle se situe à l'ouest de la rivière *Jayhoun*, une demie journée de marche la sépare de la grande ville. J'ai été informé que la veuve d'un martyr avait vu en songe qu'on lui donnait quelque chose à manger. Elle ne mangeait ni ne buvait rien depuis le règne de *Abou-l-^Abbâs Ibnou Tâhir*, gouverneur de *Khourâçân*, décédé huit ans avant cet incident, que Dieu l'agrée. Ensuite, je suis passé par cette ville en l'an deux cent quarante-deux, je l'ai vue à cette occasion et elle m'a raconté son histoire mais

je ne me suis pas informé davantage en raison de mon jeune âge. Puis je suis revenu à *Khouwârizm* vers la fin de l'an deux cent cinquante-deux, elle était encore là et tout le monde connaissait son histoire.

Cette ville se trouvait sur le chemin des caravanes, nombreux étaient ceux qui avaient entendu parler d'elle et qui aimaient la rencontrer; ainsi tout le monde, homme, femme ou enfant, interrogés à son sujet, leur indiquaient facilement où la rejoindre. Lorsque je suis arrivé sur les lieux, je l'ai cherchée; j'ai su qu'elle s'était absentée à quelques lieues de là, j'ai suivi sa trace de village en village et je l'ai rattrapée, elle pressait le pas entre deux villages; elle était de taille moyenne et avait environ 30 ans; elle avait une poitrine ferme, ses joues étaient roses, l'air intelligente, elle marchait à mes côtés alors que j'étais sur ma monture. Je l'ai invitée à monter, mais elle n'accepta pas et se mit à marcher vigoureusement à mes côtés.

Auparavant, certains négociants et dignitaires avaient assisté à mes séances. Parmi eux, il y avait un Faqih (spécialiste dans les lois d'application) nommé Mouhammad Ibnou Hamdawayh Al-Hârithiy, et Mouçâ Ibnou Hâroun Al-Bazzâr à Makkah a écrit à son propos, en disant: «C'était un homme mûr, plein de dévotion, rapportant le hadith.» Il y avait également dans cette assemblée un jeune homme correct appelé ^Abdou-l-Lâh Ibnou ^Abdou-r-Rahmân, il était chargé dans son district des prestations de serments entre les plaignants. Je me suis enquis de l'histoire de cette femme auprès

d'eux, ils ne tarissaient pas en éloges sur elle, et ne disaient que du bien à son sujet, ils avaient ajouté que son histoire était très connue chez eux. ^Abdoul-Lâh Ibnou ^Abdou-r-Rahmân a dit: «J'entends son histoire depuis mon jeune âge; j'ai grandi et les gens discutaient de son histoire qui me préoccupait tant, d'ailleurs j'ai dû consacrer mon temps à m'informer de son cas mais je n'ai vu d'elle que dévotion et vertu. Elle était sincère et de bonne foi.» Puis il ajouta que les gouverneurs qui se succédaient à Khouwârizm la faisait venir et l'enfermait dans une chambre pendant un, deux et parfois plusieurs mois, et la confiaient à la vigilance des gardes mais ces derniers ne l'avaient jamais vue manger ni boire, et n'avaient jamais trouvé aucune trace d'urine ni de selles; on lui faisait alors des présents, lui donnait des habits et la libérait. Et puisque tout le monde s'accordait sur son cas, je l'ai invitée à me raconter en détails son histoire. Elle me répondit qu'elle s'appelait Rahmah fille de Ibrâhiym, que son époux était un pauvre menuisier qui gagnait son pain au jour le jour, sa subsistance suffisait juste à sa famille; elle avait plusieurs enfants. Un jour Al-'Agta', le roi des mécréants, traversa le fleuve gelé et arriva jusqu'au village avec trois mille cavaliers. Les habitants de Khouwârizm l'appelaient Kasrâ. Abou-l-^Abbâs précisait que: cet 'Agta^ était un mécréant et un tyran, il avait une grande aversion pour les musulmans, et ne cessait de lancer des attaques contre les régions frontalières, multipliait des razzias sur Khouwârizm, tuait et faisait des captifs. Les gouverneurs de *Khourâçân* le complimentaient, lui et ses semblables parmi d'autres dignitaires non-Arabes et les comblaient de largesses afin d'épargner des sévices éventuels à la population et de mettre un terme à l'effusion du sang des musulmans.

Mais une année, ce non-croyant, pour une raison que j'ignore, s'est emporté contre le Sultan. Etaitce parce qu'il avait trouvé que les cadeaux tardaient à venir ou parce qu'il avait trouvé que ce qu'on lui avait offert avait moins de valeur que ce qui avait été offert à des rois parmi ses semblables? Il arriva avec ses troupes, barricada les routes et envahit le pays, se mit à tuer, à massacrer et mutila les cadavres. Les armées de Khouwârizm n'ont pu le contenir. La nouvelle parvint à Abou-l-^Abbâs ^Abdou-l-Lâh Ibnou Tâhir, que Dieu l'agrée. Il chargea pour cela quatre de ses chefs d'armée: Tâhir Ibnou 'Ibrâhiym Ibnou Mâlik, Ya^goub Ibnou Mansour Ibnou Talhah, Miykâl, esclave affranchi de *Tâhir* et *Hâroun Al-^Ârid*. Il équipa la ville en soldats et en armes et répartit chaque troupe sur un quart du pays, et grâce à Allâh le Suprême, ils parvinrent à protéger les femmes et les enfants.

Pendant l'hiver, la rivière <u>Jayhoun</u>, en amont du fleuve Balah, gela; tant sa crue était violente et dévastatrice au point que sa montée pouvait atteindre environ (un farsakh) une lieue (page 70). Lorsqu'elle gelait on ne pouvait atteindre son eau sans creuser comme si l'on creusait des puits dans la roche. L'épaisseur des glaces mesurait dix empans⁽¹⁾, on m'a informé qu'auparavant

⁽¹⁾ Empans: Distance comprise entre l'extrêmité du pouce et celle du

elle dépassait les vingt empans. La rivière se transformait ainsi en pont sur lequel traversaient les soldats, les chargements et les caravanes; cet état pouvait durer cent vingt jours. Mais pendant les saisons moins froides, cela pouvait durer soixante-dix jours, voire trois mois.

La femme continua: «Le scélérat traversa la rivière avec ses cavaliers jusqu'aux portes de la forteresse où les gens s'étaient barricadés et avaient rassemblé leurs affaires. La population étant assiégée, voulut sortir pour combattre, mais le gouverneur s'y opposa vu que les renforts du Sultan et les volontaires n'étaient pas encore arrivés. Un groupe de jeunes, munis d'armes, avançèrent hardiment vers l'ennemi et lorsqu'ils se trouvèrent dans la prairie, loin de la forteresse, les mécréants ripostèrent. Les musulmans se réfugièrent dans un petit bois, se répartirent en cercle et combattirent; la liaison avec le fort fut rompue; les secours tardèrent à venir, mais ils résistèrent jusqu'à ce que les cordes et les arcs s'usèrent, tant le combat fut violent; une grande partie succomba, essoufflée et tenaillée par la faim, alors que le reste fut criblé de blessures.»

La nuit tombante, les deux camps cessèrent de croiser les fers. La femme continua: Des flambeaux éclairaient les alentours lors du passage du mécréant, la nouvelle ne tarda pas à se répandre à Al- Jourjâniyyah, une grande cité limitrophe de Khouwârizm; Miykâl, l'allier de <u>Tâhir</u> qui y avait installé son camp, accouru en renfort, sauvegardant par là la dignité du prince Abou-

I-^Abbâs ^Abdou-I-Lâh Ibnou Tâhir, que Dieu lui fasse miséricorde. Il parcourut en une journée et une nuit quarante lieues (selon les mesures de Khouwârizm) en direction de Hazarasb; les lieues telles qu'on les mesure à Khouwârizm dépassent de loin les lieues de Khourâçân. Au matin les mécréants s'apprêtèrent à en finir avec les gens du bois quand soudain ils entendirent résonner les tambours et virent flotter des drapeaux noirs. L'ennemi laissa alors ces gens et se sauva. Miykâl arriva sur les lieux de la bataille, inhuma les morts et transporta les blessés. La femme poursuivit: Cet aprèsmidi-là, on rapporta au fort environ quatre cents morts; chaque maison reçut un mort, la ville plongea alors dans une grande affliction, les sanglots jaillirent de toutes parts.

Elle dit: «On me remit le cadavre de mon mari, une terrible douleur s'empara de la jeune femme que j'étais, pleurant le père de ses enfants. Mes proches et mes voisines venaient compatir avec moi; les enfants, sans réaliser ce qui était arrivé, accouraient vers moi et quémandaient innocemment du pain, mais je n'avais rien à leur offrir; le chagrin me serrait davantage le cœur. C'est alors que j'entendis l'appel à la prière du *Maghrib*; je me suis alors levée pour la prière et j'ai accompli ce que mon Seigneur m'ordonne. Je me suis prosternée et j'ai invoqué et imploré *Allâh* le Suprême pour qu'Il m'accorde la patience et qu'Il subvienne aux besoins de mes enfants orphelins. Je tombai soudainement dans un assoupissement profond pendant la prosternation

et je vis en songe comme si j'étais dans une jolie plaine jonchée de roches et je cherchais mon mari, quand un homme m'interpella: « Où vas-tu femme vertueuse?» Je répondis aussitôt: «Je cherche mon mari!» Il dit: «Prends à droite!» Je vis alors une plaine étendue, bien arrosée et verdoyante. Il y avait aussi des palais et des édifices dont je n'avais jamais rien vu de semblable et qu'il me serait impossible de décrire; des rivières qui coulaient à même le sol, sans lit profond ni berges. J'arrivai chez des hommes assis en cercle, vêtus d'habits verts, la lumière rayonnant d'eux. C'étaient ceux qui ont été tués lors du combat; ils mangeaient autour d'une table richement servie, je me faufilai entre eux, examinant leurs visages dans l'espoir de reconnaître mon mari; il était là en train de me regarder et m'appela: «Ô Rahmah!» J'ai suivi l'écho de la voix et je l'ai trouvé dans le même état que les autres martyrs que j'avais vus, la splendeur de son visage rivalisait avec celle de la pleine lune, il mangeait avec ses compagnons, tués avec lui. Il dit à ses compagnons: «Cette pauvre est affamée depuis ce jour, vous permettez que je lui donne quelque chose à manger?» Ils acquiescèrent et il me tendit quelque chose. Je savais à cet instant, poursuivitelle, que c'était du pain, mais sa saveur était sans égal, il était plus blanc que la neige et le lait, plus sucré que le miel et plus doux que le beurre; aussitôt que je l'ai mangé et qu'il s'est stabilisé dans mon estomac, il me dit: «Pars! D'ores et déjà, Allâh te dispense du manger et du boire tant que tu seras en vie» Je me réveillai, ma faim rassasiée, ma soif étanchée; et je n'ai touché,

jusqu'à ce jour-là, à aucun met.»

Abou-l-^Abbâs poursuivit: «Parfois elle était avec nous lorsque nous mangions, on lui faisait place mais elle mettait sa main sur son nez alléguant que l'odeur des mets la gênait. Je lui demandai s'il lui arrivait de manger quelque chose ou de boire autre chose que l'eau; elle répondit que non; je l'interrogeai de nouveau si elle lâchait des vents ou rejetait des excréments comme tout le monde.» Elle répondit:

«Non, je n'ai pas connu cela depuis cette époque.

«Et les menstrues?» lui dis-je. Je crois qu'elle avait dit: «Elles se sont arrêtées dès que j'ai cessé de manger.»

«Eprouves-tu l'envie d'avoir des rapports sexuels, comme toutes les femmes?»

«N'as-tu pas honte de me poser ce genre de question?» Répliqua-t-elle.

«Il se peut que j'en parle à d'autres personnes, c'est pourquoi je dois en être sûr.» Reprenais-je.

«Non je n'en ai pas besoin.» Répondit-elle.

«Dors-tu?»

«Oui, dit-elle, d'un bon sommeil.»

«Et qu'est-ce que tu vois en songe?»

«Ce que vous voyez.» Dit-elle.

«Est-ce que tu te sens affaiblie?»

«Je n'ai, depuis ce jour-là, jamais senti la faim.»

Elle acceptait l'aumône, alors je lui demandai:

«Que fais-tu avec cette aumône?»

«C'est pour acheter des habits pour mes enfants et pour moi aussi.»

«Est-ce que tu sens le froid et la chaleur?»

«Oui! répondit-elle.»

«Est-ce que la marche t'épuise?»

«Oui, ne suis-je pas un être humain!»

«Fais-tu tes ablutions pour la prière?»

«Oui.»

«Pourquoi donc?»

«Les Fouqahâ' (les savants dans les lois d'application) me l'ont ordonné.»

Je me suis dit qu'ils se sont référés au hadith qui stipule que: «Point d'ablution à moins d'un état d'impureté rituelle (déféquer, uriner, etc.) ou d'un sommeil.»

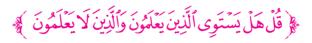
Elle me confia que son ventre se collait à son dos; j'ai demandé à une femme de vérifier cela (sans regarder la zone de pudeur); elle trouva que son ventre était comme elle l'avait dit. Elle appliquait sur son ventre un sac bourré de coton, pour soutenir son dos lorsqu'elle marchait. Je retournais tous les deux ou trois ans à *Hazârâsb*, et à chaque fois j'écoutais son histoire, et c'était toujours la même. J'ai rapporté son histoire à *Abdou-l-Lâh Ibnou Abdou-r-Rahmân*, le *Faqih* (spécialiste dans les lois d'application), qui avait

répondu: «J'entends cette histoire depuis mon très jeune âge, et je n'ai jamais entendu quelqu'un dire le contraire ou prétendre qu'elle mange, boit ou qu'elle fait ses besoins.» Fin de citation.

Cette histoire montre qu'il n'y a pas de corrélation rationnelle entre un manque d'alimentation ou une maladie d'une part, et d'une autre part, une santé altérée ou une déficience structurelle; comme il est rationnellement possible que toutes les autres causes communes perdent leur action. Cette histoire montre également que les choses adviennent par la Volonté de Dieu le Tout-Puissant, et que les martyrs jouissent d'une vie «*Barzakhiyah*» (période entre la mort et la résurrection). Gloire au Tout-Puissant!

Important

Nul n'est censé ignorer un des fondements précités; et nul, étant non-croyant, ne peut alléguer l'ignorance de la Religion par inattention. Si l'ignorance était pardonnable, elle serait alors meilleure que la science, or cela s'oppose foncièrement à la Parole de Dieu le Suprême dans la sourate *Azoumar 9*:



Ce qui signifie:

«Dis: Ceux qui savent et les ignorants sont-ils égaux?»

Il est évident que ce verset signifie qu'ils ne sont pas égaux. Toutefois quiconque récemment converti à l'Islâm, ou quiconque dans un cas similaire, ne tombe pas dans la mécréance en niant le caractère obligatoire de la prière ou l'interdiction du vin, etc... mais à condition qu'il n'aie pas entendu que tel est le cas dans l'Islâm.

La première obligation à observer envers ses proches consiste à leur apprendre les fondements de la croyance, afin qu'ils ne tombent pas dans la mécréance, par ignorance; ainsi s'ils persistent à croire, après l'âge de la puberté, que Dieu serait, par exemple, un corps rayonnant de lumière et blanc, et meurent en croyant à cela, ils seront éternellement dans l'Enfer, vu leurs croyances corrompues.

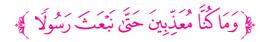
Al-Fou<u>d</u>ayyil Ibnou ^Iyâ<u>d</u> a dit: «Il ne faut pas se leurrer du grand nombre des damnés». Cette méconnaissance de la croyance serait-elle le résultat de l'amour que ressentent les parents pour leurs enfants? Allâh le Suprême dit, dans la sourate Adh-Dhâriyât/56:



Ce qui signifie:

«Je n'ai créé les djinns et les humains que pour leur ordonner de M'adorer.»

Mais, aucune excuse ne peut être alléguée, après avoir connu la bonne voie, celle du Prophète-Messager et après avoir été clairement avisé. *Allâh* le Suprême dit, dans la sourate *Al-'Isrâ'/15*:



Ce qui signifie:

«Et Nous (Dieu) ne châtions⁽¹⁾ qu'après avoir envoyé un Messager.»

De la Prophétie

En arabe, le terme *An-noubouwwah* (Prophétie) est une dérivation de *An-naba'*, c'est-à-dire l'action «d'annoncer». En effet, la Prophétie consiste à transmettre la révélation reçue de Dieu; il pourrait également être une dérivation de *An-nabwah*, synonyme d'élévation. Selon la première acception, *An-nabiy* (le Prophète) est l'agent de l'action, puisqu'il accomplit l'action de transmettre ce qui lui a été révélé par Dieu, ou encore un participe passé, à valeur passive, dans la mesure où il reçoit, par l'intermédiaire d'un Ange, les recommandations de Dieu; ainsi la Prophétie est rationnellement possible et non impossible.

Allâh le Miséricordieux, le Tout-Puissant envoya les Messagers par Clémence pour Ses esclaves, car rien, selon la raison, ne permet de se passer d'eux. En effet, la raison ne peut connaître d'elle-même les choses salvatrices dans l'au-delà. Ainsi l'envoi des Messagers représente un intérêt d'une grande importance qui vient répondre à un besoin. Allâh fait don de cette Prophétie aux hommes, elle est en quelque sorte une

⁽¹⁾ Pour *Abou <u>H</u>aniyfah, Allâh* ne fait pas subir un châtiment d'extermination qu'après l'envoi d'un Prophète.

transmission des ordres de Dieu aux créatures.

De la différence entre les Messagers et les Prophètes non-Messagers

La Révélation est le point commun entre le Prophète et le Messager. *Allâh* révéla à chacun d'eux une loi à laquelle ils doivent se soumettre afin de la transmettre aux gens.

Mais le Messager vient abroger, soit quelques lois qui ont été en vigueur auparavant, soit vient, ne serait-ce qu'avec une seule nouvelle loi. Le Prophète non-Messager reçoit la Révélation de suivre la loi du Messager avant lui pour la transmettre aux gens.

C'est pour cette raison que les théologiens musulmans disent:

«Tout Messager est un Prophète, mais tout Prophète n'est pas forcément un Messager⁽¹⁾.»

Par ailleurs, le statut de Messager peut être attribué aussi bien aux Anges qu'aux êtres humains, alors que la simple Prophétie est exclusivement donnée aux hommes⁽²⁾.

⁽¹⁾ Tous doivent transmettre le Message.

⁽²⁾ La femme ou le djinn ne peuvent recevoir la Prophétie.

De ce qui est digne et de ce qui est indigne des Prophètes

La sincérité, l'intelligence, la perspicacité et la véracité sont les vertus essentielles des Prophètes; le mensonge et l'ineptie⁽¹⁾ sont indignes d'eux.

Les Prophètes sont exempts de la mécréance, des grands péchés, des petits péchés qui reflètent une bassesse de caractère et des vilenies, il s'agit là de l'immunité que Dieu leur a accordée; la trahison, la bassesse, l'impudence, la maladie répugnante et tout ce qui est susceptible d'entraver l'adhésion à la Religion sont indignes d'eux.

Est non-croyant quiconque leur attribue le mensonge, la trahison, la vulgarité, la bassesse, la lâcheté ou quelque chose de ce genre.

Du Miracle

Le miracle est le moyen qui permet de reconnaître le Prophète; il s'agit d'un fait extraordinaire qui survient en accord avec ceux qui prétendent la Prophétie et auquel on ne peut s'opposer par quelque chose de pareil.

Ne relève pas du miracle, un fait merveilleux qui ne dépasse pas l'entendement humain.

Ne relève pas aussi du miracle, tout effet auquel on peut opposer un effet pareil, telle la sorcellerie à laquelle on peut opposer une autre sorcellerie.

⁽¹⁾ L'ineptie comprend entre autres: la bêtise, la sottise, l'ignorance, l'absurdité.

On distingue deux types de miracles:

Un miracle sollicité par les gens auprès de celui qui prétend être Prophète.

Un miracle qui se produit sans être sollicité par les gens.

La chamelle de <u>Sâlih</u> qui est sortie du rocher est un exemple de la première catégorie de miracle. En effet, sa communauté l'avait défié en lui suggérant: Si tu es un Prophète qui nous est envoyé, fais-nous sortir une chamelle avec son chamelon de ce rocher, afin que nous croyions en toi! Il en fit sortir alors une chamelle avec son petit; sidérés, ils crurent en lui.

Ainsi s'il avait menti en disant que Dieu l'avait envoyé, il lui serait impossible de réaliser ce fait extraordinaire et inimitable. Par cette preuve, ils avaient été donc largement avisés. Aussi étaient-ils immanquablement tenus de croire en cela puisque la raison y oblige. Quiconque refuse d'y croire et persiste à renier cela, ne fait donc aucun cas de la valeur de la preuve rationnelle.

Des Miracles opérés par les prédécesseurs de notre maître *Mou<u>h</u>ammad*

Parmi les miracles réalisés par ceux qui précédèrent *Mou<u>h</u>ammad*:

Celui du grand feu qui n'avait brûlé ni 'Ibrâhiym ni pas même ses habits.

Le bâton de Moïse s'était transformé en un véritable serpent puis avait repris sa forme initiale, après que les sorciers, mandés par le Pharaon pour l'affronter, avaient fini par capituler, et par croire en *Allâh*. Ils renièrent ainsi le Pharaon et reconnurent la véracité du Message de Moïse.

Le Messie ressuscitait les morts, chose que nul ne peut accomplir; les gens qui tenaient tellement à le démentir et à le contredire, ne pouvaient rien lui opposer. Il avait également accompli un événement fabuleux et extraordinaire qui consistait à guérir les aveugles de naissance, et nul à l'époque, malgré l'existence très rependue de la médecine, ne pouvait réaliser le même exploit.

Ces miracles constituent des preuves sur la véracité de tout ce qu'il transmet, entre autres, l'obligation de l'adoration du Créateur sans rien Lui associer et l'obligation de se soumettre à toutes Ses prescriptions.

Des Miracles du Prophète-Messager Mouhammad

Parmi les miracles du Prophète *Mou<u>h</u>ammad*, que Dieu l'élève davantage en grade ainsi que tous ses frères Prophètes, il y a:

1- Le tronc d'arbre qui gémit par nostalgie poignante du Prophète. Lorsque le Messager afaisait le sermon, il s'appuyait contre un tronc de palmier qui se trouvait dans la Mosquée. Mais lorsqu'on lui fabriqua l'estrade (Mimmbar), il y monta, s'y tint debout et commença son sermon. C'est alors que le tronc du palmier se lamenta tant et si bien que tous ceux qui étaient présents dans la Mosquée entendirent sa complainte. Le Messager descendit de l'estrade, l'enlaça étroitement et il se tut.

- 2- Le fait de faire parler les animaux. L'Imam Ahmad et Al-Bayhagiy rapportent, selon une chaîne de transmission authentique, d'après le hadith de Ya^lâ Ibnou Mourrah Ath-Thagafiy, qu'il a dit: Nous marchions avec le Prophète-Messager 🐙 quand soudain un camélidé affecté au transport de l'eau passa devant nous; et lorsque la bête vit le Prophète 🜉, elle se mit à blatérer et inclina son cou. Le Messager s'arrêta et demanda: «Où est le propriétaire de ce camélidé?» Le propriétaire s'est présenté et le Prophète lui a dit: «Vends-le moi!»; «Plutôt, nous te le donnons, Ô Messager de Dieu; bien qu'il appartienne à une famille qui n'a pas d'autres moyens de subsistance.» Le Messager $\frac{1}{2}$ ajouta alors: «Il s'est plaint d'un surcroît de travail et de peu de nourriture, alors prenez bien soin de lui!»
- 3- Ibnou Châhiyn a rapporté, dans Dalâ'ili-n-Noubouwwah, d'après ^Abdou-l-Lâh Ibnou Ja^far, qu'il a dit: Un jour, le Prophète-Messager me prit en croupe, et s'engagea dans le verger d'un homme des 'Ansâr's quand un camélidé apparut; et lorsqu'il vit le Messager , il se mit à gémir et laissa échapper des larmes. Le Prophète- Messager s'approcha de lui et essuya ses larmes; aussitôt la bête se calma; puis il demanda: "Qui est le propriétaire de ce camélidé?". Un jeune homme des Ansâr's vint vers lui et répondit: "c'est à moi". Le Messager dit alors: "Ne crains-tu pas Allâh qui t'a donné cette bête? Elle se plaint que tu l'affames et l'éreintes."

Il s'agit d'un *hadith* authentique, comme l'a souligné le traditionaliste *Mourta<u>d</u>â A<u>z</u>-<u>Z</u>abiydiy* dans *Char<u>h</u>ou 'I<u>h</u>yâ'i ^Ouloumi-d-Diyn.*

4- Parmi ses miracles également, l'histoire de la conversation du loup et de son témoignage.

Ce hadith a été rapporté par l'Imam Ahmad, avec une bonne chaîne de transmission, de Abou Sa^iyd Al-Mâliyniy du hadith de Ibnou ^Omar; par Al-Bayhaqiy du hadith de Ibnou ^Omar; par Abou Nou^aym dans «Ad-Dalâ'il» du hadith de 'Anas; par Ahmad avec une forte chaîne de transmission; et Sa^iyd Ibnou Mansour dans ses Sounan du hadith de Abou Hourayrah. p79

Dans cette histoire, d'après Abou Sa^iyd Al-Khoudriy, tandis qu'un berger faisait paître des ovins à Al-Harrah, un loup s'attaqua à l'un d'eux. Le berger s'interposa alors entre le loup et le mouton. Le loup s'accroupit sur son derrière et dit au berger: «Ne crains-tu pas Allâh? Tu t'interposes entre moi et une subsistance que Dieu a fait parvenir jusqu'à moi!» Le berger dit alors: «Quelle chose surprenante qu'un loup accroupi et qui parle le langage des humains!» Le loup lui dit: «Veux-tu que je te parle de ce qui est plus surprenant? Le Messager de Allâh , entre les deux monts (Médine), parle aux gens des nouvelles de ce qui nous a précédés.» Le berger conduisit alors les moutons jusqu'à Médine et s'installa dans un de ses faubourgs. Puis il alla visiter le Prophète et il lui parla de ce qui s'était passé avec le loup. Le Messager de Dieu & sortit alors devant les gens et dit au berger, Ce qui signifie: «Lève-toi et porte leur la nouvelle». Abou Sa^iyd Al-khoudriy a dit: «Il a raconté aux gens ce qu'avait dit le loup.» Le Messager de Dieu dit alors, Ce qui signifie: «Le berger est véridique. Le fait que les fauves parlent aux gens fait partie des signes précurseurs du Jour dernier. Par Celui qui détient mon âme par Sa toute Puissance! Le Jour dernier ne viendra pas avant que les fauves ne parlent aux hommes; avant que ne parlent à l'homme la sangle de sa sandale et le manche de son fouet et qui l'informe de ce que fait sa femme pendant son absence.»

- 5- Le jaillissement de l'eau de ses doigts, selon différents témoignages indéniables, lors des circonstances solennelles, et transmis par plusieurs voies qui expriment toutes une connaissance catégorique. Seul notre Messager a connu un tel miracle, en effet l'eau avait jailli de ses os, de ses nerfs, de sa chair et de son sang. Ceci est plus surprenant que ce qui était arrivé à Moïse qui avait fait jaillir l'eau du rocher. En effet, l'éruption de l'eau du rocher est chose commune contrairement à l'éruption de l'eau de la chair et du sang. Propos rapporté par <u>J</u>âbir, 'Anas, Ibnou Mas^oud, Ibnou ^Abbâs, Abou Laylâ Al- 'Ansâriy et Abou Râfi^.
- 6- D'après le hadith de 'Anas, les deux cheikhs (Boukhâriy et Mouslim) rapportent en ces termes: «J'ai vu le Prophète-Messager , alors qu'il était temps de s'acquitter de la prière du ^Asr, chercher de l'eau pour ses ablutions, mais les gens n'en ont pas trouvé. On lui donna ensuite un récipient dans lequel il mit ses mains

et ordonna aux gens de faire leurs ablutions. Je voyais l'eau sortir de ses doigts, et tout le monde avait pu faire ses ablutions, il n'en restait personne.» Dans une autre version de *Boukhâriy*, le transmetteur avait dit à 'Anas: «Combien étiez-vous?» Il répondit: «Trois cent personnes.»

7- Al-Boukhâriy et Mouslim rapportent d'après le hadith de Jâbir: «Les gens avaient grand soif le jour de Al-Houdaybiyah⁽¹⁾. Le Prophète-Messager avait un petit récipient qu'il utilisait pour ses ablutions. Les gens, s'approchant de lui, il dit alors: «Qu'avez-vous?» Ils répondirent: «Ô Prophète-Messager! Nous n'avons pas d'eau pour faire nos ablutions ni pour boire, excepté ce que tu as entre les mains.» Il plongea sa noble main dans le récipient et aussitôt l'eau se mit à jaillir de ses doigts comme des sources. Nous nous désaltérâmes et fîmes nos ablutions. On interrogea Jâbir: «Combien étiez-vous?» Il répondit: «Même si nous étions cent mille, cela aurait suffit! Mais nous n'étions que mille cinq cents.»

L'eau jaillissait de la chair des doigts, comme l'a déclaré *An-Nawawiy* dans «*Char<u>h</u>ou Mouslim*», et le propos de <u>J</u>âbir le confirme: «J'ai vu l'eau jaillir» et dans une autre version «... jaillir de ses doigts.»

8- Parmi ses miracles également, la remise en place de l'œil arraché de *Qatâdah*. *Al-Bayhagiy* rapporte,

⁽¹⁾ C'est à cet endroit que les musulmans avaient signé une trève de dix ans avec les *Qoraychi*tes, mais que ceux-ci s'empressèrent, par pure trahison, de rompre au bout de deux ans seulement.

dans «Ad-Dalâ'il» sur <u>Qatâdah Ibnou-n-Nou^mân</u>, qu'il avait perdu un œil, le jour de la bataille de <u>Badr</u>, qui pendait sur sa joue; on voulut le sectionner mais on en demanda la permission au Messager equi s'y opposa. Il l'appela, replaça l'œil dans l'orbite et le pressa avec la paume de sa main. Par la suite, <u>Qatâdah</u> ne savait plus lequel de ses yeux avait été touché.

A propos de ces deux miracles, un poète composa ce panégyrique:

Si Moïse avait désaltéré les tribus des fils d'Israël du rocher La main a quelque chose de plus que le rocher Si le Messie avait guéri l'aveugle de naissance par son invocation Combien d'infirmes ont retrouvé la vue, par son toucher.

9- Parmi ses miracles, on note également la nourriture qui exaltait *Allâh* (en disant *Soubhâna-l-Lâh*), entre ses mains. *Al-Boukhâriy* a rapporté du *hadith* de *Ibnou Mas^oud*, qu'il a dit: «Pendant que nous mangions avec le Prophète-Messager ﷺ, nous entendions la nourriture qui faisait le tasbih (les louanges à *Allâh*).»

Ces trois miracles sont plus fabuleux que le miracle opéré par le Messie et qui consistait à ressusciter les morts.

Parmi les miracles du Prophète-Messager ﷺ, on note également:

Le Voyage Nocturne (Al-'Isrâ') et L'Ascension Céleste (Al-Mi^râj)

Le <u>Qor'ân</u> et le <u>hadith</u> authentique attestent l'authenticité du Voyage Nocturne effectué par le Prophète-Messager , aussi faut-il avoir la conviction ferme que Dieu a fait voyager son Messager la nuit, depuis la Mecque jusqu'à la Mosquée *Al-'Agsâ*.

Quant à l'Ascension, elle est attestée par les textes du *hadith*. Mais dans le *Qor'ân*, il n'existe aucun texte univoque et explicite à propos de l'Ascension. Cependant des passages, presque explicites, suggèrent cet événement.

Allâh le Suprême dit dans la sourate Al-'Isrâ'/1:



Ce qui signifie:

«Gloire à Celui qui a fait voyager de nuit Son esclave de la Mosquée Al-Harâm à la Mosquée Al-'Aq<u>s</u>â dont Nous avons béni les alentours; et ceci pour lui montrer certains de Nos signes.»

Le verset qui suit concerne implicitement l'ascension:



Ce qui signifie:

«Il (Mouhammad) l'a vu en vérité une autre fois»

Mais si l'on dit qu'il pourrait se rapporter à un songe; nous répondons par: Ceci est une interprétation, or l'interprétation d'un Texte sans preuve rationnelle catégorique ou auditive attestée, est nulle et non avenue, comme l'a dit *Ar-Râziy* dans «*Al-Mahsoul*», ainsi que d'autres fondamentalistes. Or ce passage ne constitue point une preuve qui pourrait étayer cette interprétation.

Mouslim rapporte, d'après Anas Ibnou Mâlik, que Dieu l'agrée, que le Prophète-Messager ﷺ dit:

أُتِيتُ بِالبُراقِ وهوَ دابَّةٌ أبيضٌ طَويلٌ فَوقَ الحمارِ ودُوْنَ البَعْلِ يضَعُ حافِرَهُ عندَ منتهى طرْفِهِ، قالَ: فركِبْتُه حتى أتيتُ بيتَ المقْدِسِ فَربَطتُهُ بالحلَقَةِ التي يَربِطُ بها الأنبياءُ، قال: ثم دخَلْتُ المسجِدَ فَصلَّيتُ فيه ركْعتينِ، ثمَّ خَرجْتُ فجاءَني جبريلُ عليه السلام بإناءٍ من خَمْ وإنَاءٍ منْ لَبَنِ فاختَرتُ اللّبَنَ، فقالَ جبريلُ عليه عليه السلام: «اختَرْتَ الفِطْرَةَ قال: ثمّ عَرَجَ بنا إلى السّماءِ...»، عليه السلامُ: «اختَرْتَ الفِطْرَةَ قال: ثمّ عَرَجَ بنا إلى السّماءِ...»، إلى ءاخر الحديثِ.

Ce qui signifie:

«On m'a amené Al-Bourâg⁽¹⁾, c'était une monture blanche, plus grande que l'âne, mais moins que le mulet, à chaque galop, ses sabots atteignaient l'extrême limite de son regard. Je l'ai montée jusqu'à la Mosquée Al-'Aqsâ (à Jérusalem); je l'ai attachée à l'anneau auquel les Prophètes attachaient leur

⁽¹⁾ Une monture du Paradis

monture.» Puis il poursuit: «Ensuite je suis entré dans la Mosquée où j'ai accompli deux Rak^ah, et je suis sorti. Gabriel vint vers moi et me tendit une coupe de vin⁽¹⁾, et une autre de lait. J'ai choisi le lait. Gabriel me dit alors: «Tu as opté pour l'attachement à la Religion.» Il a dit: «Puis, il nous fit monter au ciel....» ...etc.

Dans ce *hadith*, il y a une preuve que le voyage nocturne et l'ascension s'étaient déroulés en une seule nuit, et que le Prophète-Messager ﷺ était bien éveillé, car personne n'a ajouté qu'après être arrivé à Jérusalem, il s'endormit.

⁽¹⁾ Vin succulent du Paradis qui n'enivre pas.

Le Prophète-Messager wit Allâh avec son cœur et non avec ses yeux

At-<u>Tabarâniy</u> rapporte dans «Al-Mou^jamou-l-'Awsat», selon une chaîne de transmission fiable, comme l'a souligné le traditionaliste *Ibnou <u>H</u>ajar* d'après *Ibnou ^Abbâs*, que Dieu les agrée, il a dit: «Mou<u>h</u>ammad vit son Seigneur à deux reprises.»

De même *Ibnou Khouzaymah* rapporte selon une chaîne de transmission fiable: «*Mouhammad* vit son Seigneur.»

On veut dire par là qu'il avait vu *Allâh* avec son cœur (et non dans son cœur). En effet, le *hadith* de *Mouslim*, tenu de *Abou-l-Âliyah*, d'après *Ibnou ^Abbâs* confirme cela, et selon lequel ce dernier interpréta la Parole de Dieu dans la sourate *An-Naim/11-13*:



Ce qui signifie:

«Le cœur n'a pas inventé ce qu'il a vu, allez-vous donc élever des doutes sur ce qu'il a vu? Il L'a vu en vérité une autre fois»,

en disant: «Il a vu son Seigneur, <u>avec son cœur, deux</u> <u>fois</u>».

N.B.: Dans «'I<u>h</u>ya' ^ouloumou-d-Diyne», Al-Gha<u>z</u>âliy a dit: «En réalité, le Messager n'a pas vu son Seigneur,

la nuit de l'ascension», il veut dire par là qu'il ne L'a pas vu avec ses yeux, car il n'est pas établi que le Prophète-Messager avait dit qu'il L'a vu avec ses yeux, et aucun des compagnons, des prédécesseurs ou des successeurs n'a affirmé que le Messager L'avait vu de ses propres yeux.

Du Miracle comme preuve de la véracité du Messager

Le fait hors du commun, inhérent aux Messagers, auquel on ne peut rien lui opposer, fait office de la Parole du Suprême, qui signifie: «Mon esclave est véridique dans tout ce qu'il transmet en mon Nom»; c'est-à-dire que s'il n'était pas véridique dans sa mission, Allâh ne lui aurait pas accordé ce miracle. C'est donc comme si Allâh le Tout-Puissant dit: Mon esclave est véridique, celui-là même qui avoue être un Messager, puisque Je lui ai accordé ce miracle. En effet, celui qui déclare véridique un menteur est lui-même un menteur, et s'agissant de Dieu le mensonge est impossible. Cela montre que Dieu lui crée ce miracle pour qu'on croie qu'il est véridique, car tout être doué de raison sait que la résurrection des morts, la métamorphose du bâton en serpent, et le fait de faire sortir une chamelle d'un rocher compact ne relève pas de l'ordinaire.

Le moyen de connaître un miracle de façon formelle et avec certitude

Cette certitude peut avoir lieu de différentes façons: En voyant le miracle pour ceux qui y avaient assisté; Pour le reste, en apprenant la nouvelle par le biais de la transmission *Tawâtour*, c'est-à-dire par transmission d'un grand nombre de narrateurs (témoins oculaires ou auditifs de l'événement) qui ne peuvent pas se réunir sur un mensonge à un autre grand nombre de gens, à l'image de ce que nous savons sur les pays lointains, sur les événements historiques véridiques qu'avaient vécus les rois et les nations révolus. Un fait transmis par le *Tawâtour* tient lieu d'observation. Il est donc obligatoire de se soumettre à celui à qui le miracle est arrivé et de le croire, selon la raison, tout comme cela est obligatoire selon la Charte.

De la croyance en le supplice, la quiétude et l'interrogatoire dans la tombe

Allâh le Tout-Puissant a dit dans la sourate Ghâfir/46:

Ce qui signifie:

«Ils y seront exposés matin et soir, et l'on dira, le Jour où se dressera l'Heure: Introduisez ceux qui ont suivi Pharaon au sein du châtiment le plus dur.»

Allâh le Tout-Puissant dit également dans la sourate <u>T</u>âhâ/124:



Ce qui signifie:

«Mais quiconque se sera détourné de la croyance en Dieu mènera certainement une vie difficile (après la mort).»

Ces deux versets évoquent les supplices que subissent les non-croyants dans la tombe; quant aux musulmans désobéissants, qui ont commis des grands péchés et sont morts avant de se repentir, ils sont de deux sortes:

Une partie à laquelle *Allâh* accordera le pardon, de ce fait elle ne subira aucun supplice dans la tombe.

L'autre partie sera châtiée un temps, mais le reste du châtiment sera remis pour l'au-delà.

Al-Boukhâriy, Mouslim, At-Tirmidhiy, Abou Dâwoud et An-Naçâ'iy rapportent d'après Ibnou 'Abbâs que le Prophète-Messager , passant devant deux tombes, (dans une autre version, il s'agit de deux nouvelles tombes) a dit:

إنَّهُما ليُعَذَّبانِ ومَا يُعذَّبانِ في كَبيرِ إثْم، قال بَلَى، أمَّا أَحَدُهُما فكانَ يمْشِي بالنّمِيمةِ، وأمَّا الآخرُ فكَانَ لا يَسْتَتِرُ من البَوْلِ ثمّ دَعا بعَسِيْبِ رَطْب فشَقَّهُ اثنينِ فغرسَ على هذا واحدًا وعلى هذا واحدًا، ثمَّ قالً: لعَلَّهُ يُخَفَّفُ عنهما.

Ce qui signifie:

«Ils subissent un supplice pour des péchés qui peuvent sembler légers (aux yeux des gens)», il poursuit: «Mais c'est tout à fait le contraire, l'un d'eux était porté à la zizanie; quant à l'autre, il ne se préservait pas de l'urine.» Puis il demanda une branche de palmier encore verte, la fendit en deux et planta une moitié sur chaque tombe, en disant: Puisse-cela les soulager!»

Il est attesté dans les transmissions authentiques que dans la tombe, l'âme revient au corps, comme il est dit dans le hadith de Al-Barrâ' Ibnou ^Âzib rapporté par Al-Hâkim, Al-Bayhaqiy et Abou ^Ouwânah et qui a été authentifié par plus d'un savant, ainsi que dans le hadith de Ibnou ^Abbâs attribué au Prophète:

Ce qui signifie:

«Quiconque passe par la tombe d'un croyant qu'il avait connu dans la vie et lui passe le salam⁽²⁾, ce dernier le reconnaîtra aussitôt et répondra à son salam.»

Rapporté par Ibnou ^Abdou-l-Barr et par ^Abdou l-<u>H</u>a<u>q</u>q Al-'Ichbiyliy qui l'a authentifié

Ainsi il s'avère que l'âme revient à tout le corps, selon l'apparence du *hadith*, du moins à une partie du corps. Il est également certain que dans la tombe, la vie revient au corps des Messagers. En effet, il est rapporté dans le

⁽¹⁾ Il a été dit que la branche verte demande le pardon pour le mort qui est enterré.

⁽²⁾ C'est-à-dire lui dit «As-Salamou ^alaykoum.»

hadith de 'Anas d'après le Messager 🌉 qui a dit:

Ce qui signifie:

«Les Prophètes sont vivants dans leurs tombes et y prient.»

C'est un *hadith* authentifié par *Al-Bayhaqiy* et reconnu par *Al-<u>H</u>âfi<u>dh</u>, c'est-à-dire <i>Ibnou <u>H</u>ajar Al-^Asqalâni*.

Al-Boukhâriy et Mouslim rapportent du compagnon 'Anas d'après qui le Prophète ﷺ a dit:

إِنَّ العَبْدَ إِذَا وُضِعَ فِي قَبْرِه وتَوكَّى عَنْهُ أَصْحابهُ وإِنَّه لَيَسْمَعُ قَرْعَ نِعَالِهِم إِذَا انْصَرَفُوا أَتَاهُ مَلَكَانِ فَيُقْعِدَانِه فيقولانِ ما كَنْتَ تَقُولُ فِي هَذَا الرَّجُلِ محمَّدِ؟ فأمَّا المؤمنُ – أي الكاملُ – فيقولُ أَشْهَدُ أَنَّه عَبْدُ الله ورَسُولُهُ، فَيُقالُ لهُ انْظُرْ إلى مَقْعَدِكَ من النَّارِ أَبدَلكَ الله به مَقْعَدًا من الجنَّةِ فَيراهُمَا جَمِيعًا. وأمَّا الكَافِرُ أو المنافِقُ فيَقُول الله به مَقْعَدًا من الجنَّةِ فيراهُما جَميعًا. وأمَّا الكَافِرُ أو المنافِقُ فيقُول لا أَدْرِي كنتُ أقولُ ما يقولُ النَّاسُ فيه، فيُقالُ لا دَرَيْتَ ولا تَلَيْتَ، ثمّ يُضرَبُ بمِطرقةٍ من حَدِيْدٍ بينَ أَذْنَيْه فيَصِيحُ صَيْحةً تَسْمَعُها مَنْ يليهِ إلا الثَّقَلَين.

Ce qui signifie:

«Lorsqu'on ensevelit un homme dans son tombeau, et que les siens le quittent, il entend leurs pas lorsqu'ils s'en vont; alors deux Anges viennent à lui, le font asseoir et l'interrogent: «Que disais-tu à propos de cet homme Mouhammad?» Le croyant

dira: «Je témoigne qu'il est l'esclave de Dieu et son Messager; je témoigne qu'il n'y a pas d'autre dieu que Dieu et que Mouhammad est Son Messager.» On lui dit: «Regarde la place en Enfer (que tu aurais eue, si tu étais mort mécréant), Allâh te l'a échangée contre une place au Paradis. « Aussi verra-t-il les deux places. Quant au non-croyant ou à l'hypocrite, il répond: «Je ne sais pas, je répétais ce que disaient les gens à son propos. » Alors on lui dira: «Tu n'as rien su et tu n'as rien dit!» Puis on lui portera (dans la nuque) entre ses oreilles, un coup de masse en fer, si violent qu'il poussera un cri qui sera entendu par tout ce qui se trouve aux alentours, excepté les hommes et les djinns vivants.»

D'après ^Abdou-l-Lâh Ibnou ^Amr, le Prophète-Messager parla des deux Anges de la tombe, Mounkar et Nakiyr. ^Omar Ibnou-l-Khattâb, que Dieu l'agrée, demanda:

Ce qui signifie:

«Recouvrons-nous la raison, ô Messager de Dieu?» Le Prophète-Messager ﷺ répondit: «Oui, comme vous l'êtes maintenant». Sur ce, ^Omar se tut.

D'après Abou Hourayrah, que Dieu l'agrée, le Messager de Dieu ﷺ a dit:

إذا قُبِرَ الميّتُ أو الإنسانُ أتاهُ مَلكانِ أَسُودانِ أَزْرَقانِ يُقالُ لأحدِهِما مُنْكُرٌ وللآخرِ نكيرٌ فيقولانِ لهُ ما كنتَ تقُولُ في هذَا الرّجُلِ محمّدٍ؟ فَهوَ قائلٌ ما كَانَ يقُولُ. فَإِنْ كَانَ مؤْمِنًا قَالَ هُو الرّجُلِ محمّدًا قَالُ هُو عَبدُ الله ورسُولُه أَشْهدُ أَن لا إله إلا الله وأشهدُ أَنَّ محمّدًا عبدُهُ ورسولُه فيقُولانِ لَهُ إِنْ كنّا لنَعْلَمُ أَنّكَ لتَقُولُ ذَلكَ، ثمّ يُفسَحُ لهُ في قَبْرِه سَبْعينَ ذِراعًا في سَبْعينَ ذِراعًا ويُنوَّرُ لَهُ فيهِ، فَيُقالُ لَهُ نَمْ، فينَامُ كنوم العَرُوسِ الذي لا يُوقِظُه إلا أحَبُّ أَهْلِه حتّى يَبْعثهُ الله من مَضْجَعِه ذَلكَ. فإن كانَ مُنافقًا قالَ لا أَدْري، كنتُ أَسْمَعُ الناسَ يقولونَ شَيئًا فكنتُ أقولُهُ، فيتُولانِ لهُ: إِنْ كنّا لنعلمُ أنّكَ النّولُ ذلكَ، ثم يُقالُ للأَرْضِ التَئِمي فتَلْتَمُ عليه حتّى تَخْتلفَ أَضُلاعُهُ فلا يَزَالُ مُعَذَّبًا حَتّى يَبْعثَهُ الله تعالى من مَضْجَعِهِ ذلكَ . فإن كانَ مُنافقًا عالى من مَضَجَعِهِ ذلكَ

Ce qui signifie:

«Lorsque le mort (ou l'Homme) est enseveli, deux Anges de couleur indigo (bleu foncé) viennent à lui, l'un s'appelle Mounkar, l'autre Nakir, et lui disent: «Que disais-tu à propos de cet homme Mouhammad?» Il leur dit alors ce qu'il disait auparavant. Si c'est un croyant, il leur répond: «Il est l'esclave et le Messager de Dieu, je témoigne qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu et que Mouhammad est Son esclave et Son Messager. » Ils lui disent alors: «Certes nous savions ce que tu disais. « Sa tombe sera élargie de soixante-dix coudées sur soixante-dix et sera emplie de lumière pour lui. On lui dira: «Dors!» Il s'endormira tel un marié qui n'aimerait

être réveillé que par l'être le plus cher de sa famille; jusqu'à ce que Allâh le ressuscite. Mais s'il était un hypocrite, il dira: «Je ne sais pas, j'entendais les gens dire des choses que je répétais moi aussi.» Ils lui disent alors: «Nous savions ce que tu disais», puis il sera ordonné à la terre de se refermer sur lui. Elle se refermera sur lui jusqu'à ce que ses côtes s'interpénètrent. Il ne cessera de souffrir⁽¹⁾ jusqu'à ce que Dieu le Tout-Puissant le ressuscite de sa tombe.»

Le traditionnaliste *Ibnou <u>H</u>ibbân* a rapporté les deux *hadith*s et les a authentifiés: le premier prouve que l'âme revient au corps avec la conscience dans la tombe; le deuxième montre que l'âme continue à exister dans la tombe, comme le sommeil tant que le corps n'est pas désintégré.

Cette quiétude est réservée au croyant ayant une forte foi, celui qui s'acquitte de ses obligations et évite les péchés. Le Prophète- Messager a dit à son propos:

Ce qui signifie:

«Ce bas monde est la geôle et l'épreuve du croyant, en le quittant, il se libère de cette épreuve et de cette geôle.»

⁽¹⁾ Une fois que le corps sera rongé, c'est son âme qui sera exposée au châtiment.

C'est un *hadith* authentique rapporté par *Ibnou Hibbân*; par le croyant, il désigne le croyant parfait.

Lorsque tout le corps se désagrège et n'en reste qu'un petit os non visible à l'œil, situé au bas du coccyx, l'âme du croyant pieux rejoint le Paradis, alors que les âmes des musulmans désobéissants qui ont commis les grands péchés et morts sans se repentir seront entre ciel et terre, après la décomposition du corps; certaines âmes seront dans le premier ciel. Les âmes des mécréants, après la décomposition de leurs corps, séjourneront à Sijjiyn, qui est un endroit de la septième terre, alors que celles des martyrs s'élèvent directement au Paradis.

N.B.: Les Messagers, les martyrs et les enfants morts avant l'âge de la puberté, seront dispensés du questionnement de la tombe.

Si l'on conteste en disant: «Comment est-il possible d'interroger un si grand nombre de morts?» La réponse est dans la parole de Al-<u>H</u>aliymiy Ibnou ^Abdou-l-Lâh: «Vraisemblablement, les Anges chargés du questionnement seraient nombreux: les uns sont appelés Mounkar, les autres Nakiyr, et à chaque mort sera envoyé un de chaque groupe.»

Du jugement relatif à celui qui renie le supplice de la tombe

Est non-croyant quiconque renie le châtiment de la tombe après l'avoir su et ce conformément à sa Parole dans la sourate *Ghâfir/46*:

﴿ ٱلنَّارُيُعُرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا وَيَوْمَ تَقُومُ ٱلسَّاعَةُ أَدْخِلُواً ﴿ ٱلنَّارُيُعُرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُولًا اللَّاعَةُ أَدْخِلُواً اللَّاعَةُ الْمُدَابِ ﴾ عَالَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ ٱلْعَذَابِ ﴾

Ce qui signifie:

«Ils y seront exposés matin et soir, et l'on dira, le Jour où se dressera l'Heure: Introduisez ceux qui ont suivi Pharaon au sein du châtiment le plus dur.»

Celui qui renie le questionnement dans la tombe, il ne sera pas jugé non-croyant à moins qu'il l'ait fait par entêtement.

De la résurrection

La résurrection est véridique: c'est le retour des morts à la vie, après être sortis des tombes, et après que les corps, qui se sont décomposés, aient été reconstitués. En effet, il est des corps qui ne s'altèrent pas, ce sont ceux des Prophètes, des martyrs et de certains Saints comme il a été rapporté par des témoignages.

Du Rassemblement

Le Rassemblement est une vérité: les ressuscités⁽¹⁾ seront rassemblés sur une terre unie et plate ne présentant aucune montagne ni vallée, telle une peau bien tendue, plus vaste que notre terre et blanche comme l'argent.

Les ressuscités seront répartis en trois groupes: Celui des pieux bien rassasiés, superbement habillés,

⁽¹⁾ Chacun sortira de sa tombe entouré par deux Anges.

à dos de chamelles sur des selles avec des mors en or.

Celui des grands pécheurs musulmans morts sans s'être repentis, ils seront entièrement nus, de la tête aux pieds.

Celui des non-croyants qui seront traînés sur le visage.

Du Jugement

Le jugement est véridique, il consiste à confronter les humains à leurs actes. *Allâh* le Tout-Puissant parlera à toutes Ses créatures, qui auront à répondre de leurs actes et à justifier de l'usage des biens dont Il les a comblées. Ainsi le croyant pieux⁽¹⁾ se réjouira, tandis que le non-croyant sera malheureux, car aucun bienfait ne lui sera attribué dans l'au-delà. En effet, il est dit dans un *hadith* authentique, rapporté par *Ahmad* et *At-Tirmidhiy*:

Ce qui signifie:

«Chacun de vous entendra la Parole de Dieu, le Jour du Jugement, sans aucun intermédiaire.»

De la Balance

La Balance est véridique, elle ressemble à celle de ce bas-monde; elle est composée d'un gigantesque fléau

⁽¹⁾ Les pieux, les Saints, depuis leur sortie de la tombe, vont être sous l'ombre du Trône, =

⁼ entourés par la Clémence de Dieu. Le Jugment pour eux durera comme le temps d'une prière de quatre rak^ât.

et de deux plateaux: l'un pour la pesée des bonnes œuvres et l'autre pour les mauvaises. Les Anges, Gabriel et Michael, seront chargés de cette pesée. Ce sont les registres sur lesquels sont inscrits les bienfaits et les méfaits qui seront pesés. Heureux celui dont les bienfaits prévalent sur ses méfaits; heureux également celui dont les bienfaits égalent ses méfaits, toutefois son rang est inférieur à celui de la première catégorie, mais moins grave que celui de la troisième catégorie dont les péchés prédominent, il mérite l'Enfer mais son sort dépend de la Volonté de Dieu, Qui le châtie s'Il veut et lui pardonne s'Il veut.

Quant au non-croyant, le plateau de ses mauvaises œuvres l'emportera toujours le Jour du Jugement, car il n'aura pas de bonnes œuvres en sa faveur du fait qu'il les aura consommées dans la vie d'ici-bas.

De la rétribution et du châtiment

La rétribution, pour les gens de la droiture, n'est pas un droit qui revient aux obéissants, ni une obligation envers eux. Elle est plutôt une Grâce de la part de Dieu, qui consiste à rétribuer le croyant, d'une manière qui le réjouira, dans l'au-delà.

Le châtiment n'est pas une obligation qui incomberait à Dieu à l'encontre des désobéissants, mais c'est plutôt une équité, une justice de Sa part. Il s'agit de ce qui affligera l'esclave le Jour du Jugement dernier.

Le châtiment est de deux sortes: Le plus grand et le plus petit.

Le châtiment le plus grand, c'est l'entrée en Enfer, alors que le plus petit châtiment est tout ce qui est inférieur à cela, comme la chaleur accablante du soleil le Jour du Jugement dernier, tant et si bien que les gens seront submergés par leurs sueurs qui arriveront jusqu'à leurs bouches; la sueur de tout un chacun lui sera réservée et n'atteindra aucune autre personne. Le non-croyant y sera exposé, et face à la difficulté de ce qu'il endure, il dira: «Seigneur! Soulage-moi de cela, quitte à me mettre en Enfer». Les croyants pieux seront à ce moment-là à l'ombre du Trône, comme le souligne le hadith suivant:



Ce qui signifie:

«Sept personnes jouiront de son ombre», c'est-àdire l'ombre du Trône.

Du <u>Sirât</u> (le pont)

Le <u>Sirât</u> est véridique, il s'agit d'un Pont large qui surplombe l'Enfer, que les créatures (djinns et humains) doivent emprunter. Certains, comme les non-croyants et certains musulmans désobéissants, en essayant de le traverser, glisseront et chuteront dans l'Enfer. Quant aux croyants pieux, ils le traverseront par la voie des airs en volant par-dessus; parmi ceux-là, il y en a qui le feront à la vitesse de l'éclair et d'autres en un clin d'œil. Le Pont a été décrit comme quelque chose de très glissant: il surplombe l'Enfer, l'une de ses extrémités part de la terre transformée et l'autre extrémité aboutit

à un endroit situé aux environs du Paradis.

Il est dit aussi qu'il est plus tranchant qu'une épée et plus fin qu'un cheveu, comme l'a souligné *Mouslim* d'après *Abou Sa^iyd Al-Khoudriy*, un compagnon: «On m'a dit qu'il est plus fin que le cheveu, plus tranchant que l'épée», mais il n'est pas rapporté que le Prophète-Messager en soit l'auteur. Il ne faudrait pas s'arrêter au sens apparent de cet énoncé, le Pont est en fait large, seul *Allâh* sait ses limites. Par cette description, on se rend compte de son imminent danger. La manière dont s'effectuera le passage sur ce Pont dépendra du degré de l'obéissance et des péchés. Il est dit dans un *hadith* authentique que ce sont les actes qui constituent la force de sa traversée.

Du Bassin

Le Bassin est véridique, c'est un lieu où les hôtes du Paradis s'abreuvent d'une boisson que Dieu mettra à leur disposition, avant qu'ils entrent dans le Paradis et après avoir traversé le Pont. Un Bassin sera exclusivement réservé à notre Prophète dont seule sa communauté pourra y accéder; sa longueur est l'équivalent d'un mois de marche, sa largeur également. Les récipients consacrés à cet usage sont au nombre des étoiles du ciel; son breuvage est plus blanc que le lait, plus doux que le miel et plus exquis que le parfum du musc.

Allâh réserve à chaque Prophète un Bassin, celui de notre Prophète Mouhammad est le plus grand.

De l'état du Paradis

Le Paradis est véridique, aussi faut-il y croire fermement, et selon le *Qor'ân* et le *hadith* authentique, il existe actuellement. Il est au-dessus du septième ciel⁽¹⁾, dont il est séparé. Le Trône du Miséricordieux est le toit du Paradis, ses habitants sont à l'image de leur père *Adam*, soixante coudées de taille sur sept coudées de large; ils seront beaux, imberbes et sans poils sur le corps à part les cheveux, les cils et les sourcils; ils auront l'âge de trente-trois ans et ils y demeureront éternellement. Un *hadith* authentique confirme la dimension de leur taille.

Le Prophète-Messager sa décrit le Paradis en ces termes:

Ce qui signifie:

«Il est, par le Seigneur de la Ka^bah, lumières scintillantes, fleurs de myrte oscillantes, palais édifiés, fleuves coulant sans lits, fruits mûrs et abondants, belles épouses, joyaux en nombre,

⁽¹⁾ Comme il est dit dans le *hadith* authentique rapporté par *Al-Bayhaqiy Allâh* le Tout- Puissant dit dans la sourate *An-Najm 15*, Ce qui signifie: **«Auprès duquel se trouve le jardin de la Demeure»**, c'est-à-dire -à côté du Jujubier de la Limite.

dans une demeure éternelle de béatitude et de quiétude.»

Rapporté par Ibnou <u>H</u>ibbân

De la description de l'Enfer.

L'Enfer (An-Nâr) est véridique, aussi faut-il y croire fermement, il existe actuellement, comme le soulignent plusieurs versets et *Hadith*s authentiques. C'est un lieu que Dieu a préparé pour le châtiment éternel des non-croyants et provisoirement pour certains désobéissants parmi les croyants. Il se situe au-dessous de la septième terre sans avoir aucun contact avec elle.

Allâh accroîtra la taille du mécréant dans l'Enfer pour que sa souffrance soit d'autant plus intense; son corps sera tellement immense que l'une de ses molaires aura la grandeur de la montagne de 'Ouhoud'. Il demeurera éternellement en Enfer, où il ne mourra ni vivra, c'està-dire il n'aura pas une vie heureuse et paisible. Il aura pour toute nourriture un arbre fétide et, comme boisson, une eau en ébullition d'une chaleur extrême.

Il est attesté dans le *hadith* authentique que le Paradis se situe au- dessus du septième ciel. En effet, le Prophète-Messager ﷺ, a dit:

Ce qui signifie:

«... et par-dessus le Trône du Miséricordieux.»

⁽¹⁾ Environ 8 km d'envergure.

Abou ^Abdou-l-Lâh Al-<u>H</u>âkim a rapporté, dans Al-Moustadrak, que de nombreuses versions authentiques confirment l'emplacement de l'Enfer au-dessous de la septième terre.

De l'intercession

L'intercession est véridique, c'est l'action de solliciter le bien auprès de quelqu'un pour quelqu'un d'autre. Les Messagers, les savants qui mettent en pratique leur savoir, les martyrs et les Anges intercéderont. Notre Prophète intercédera pour les gens de sa communauté qui ont commis de grands péchés et sont morts sans se repentir. En effet, il a été rapporté dans un hadith authentique que le Prophète a dit:



Ce qui signifie:

«Mon intercession est pour les gens de ma communauté qui ont commis les grands péchés (et sont morts sans se repartir).»

Rapporté par Ibnou <u>H</u>ibbân

Autrement dit ceux qui n'ont pas commis des grands péchés, n'auront pas besoin d'intercession. Pour certains, l'intercession a lieu avant leur entrée en Enfer, tandis que pour d'autres elle a lieu après leur entrée en Enfer, mais avant que ne se soit écoulée la période qu'ils avaient méritée, conformément à leurs péchés. Les non-croyants ne bénéficieront pas de cette intercession; *Allâh* le Tout-Puissant dit dans la sourate

Al-'Ammbiyâ'/28:



Ce qui signifie:

«Ils n'intercèdent qu'en faveur des croyants.»

Le premier qui aura l'honneur d'intercéder, est le Messager ...

De l'Âme

Il faut croire en l'âme, c'est un corps fin non palpable, dont seul *Allâh* sait la réalité. *Allâh* fait que d'ordinaire, la vie se perpétue dans les corps des Anges, des humains, des djinns et des animaux, tant que ces corps impalpables, qui sont d'ailleurs contingents et non prééternels, sont présents en eux. Est non-croyant donc quiconque dit qu'ils sont prééternels et non créés; il en est de même pour celui qui dit que les bêtes n'auraient aucune âme. Une telle proposition est contradictoire avec le *Qor'ân*, en effet, *Allâh* le Tout-Puissant dit dans la sourate *At-Takwiyr/5*:



Ce qui signifie:

«Lorsque les animaux seront rassemblés.»

Le Prophète-Messager ﷺ a dit dans un hadith rapporté par Mouslim:



Ce qui signifie:

«Le Jour du Jugement dernier, tout être recouvrera ses droits, même la brebis écornée prendra sa revanche sur la brebis cornue qui lui a donné un coup.»

Clarification

La Miséricorde de Dieu est commune aux croyants et aux non-croyants dans ce bas-monde; sa Miséricorde les concerne tous, mais elle est strictement réservée aux croyants, dans l'au-delà. Dieu le Tout-Puissant dit, dans la sourate Al-'A^râf/156:



Ce qui signifie:

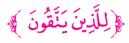
«Ma Miséricorde s'étend à toute chose; Je la réserve pour ceux qui Me craignent.»

C'est-à-dire qu'elle embrasse, dans ce bas-monde, aussi bien les croyants et les non-croyants; et Il dit:



Ce qui signifie:

«Je la réserve»; c'est-à-dire dans l'au-delà



Ce qui signifie:

«À ceux qui Me craignent», c'est-à-dire à ceux qui

se sont abstenus de l'association et d'autres sortes de mécréance.

Allâh le Tout-Puissant dit dans la sourate Al-'A^râf / 50:

Ce qui signifie:

«Les hôtes du Feu crieront aux hôtes du Paradis: Répandez de l'eau sur nous, ou quelque chose de bien que Dieu vous a accordé! Ceux-ci diront: Dieu les a interdits aux non-croyants.»

C'est-à-dire que Dieu a privé les non-croyants de la subsistance qui est utile et ainsi que de l'eau dans l'audelà, car ils ont manqué au devoir le plus fondamental qui est la foi en *Allâh* et en son Messager ...

Et puis d'ailleurs *Allâh* a simplifié l'adhésion à l'Islâm qui demeure la meilleure grâce divine. En effet, par la prononciation des deux témoignages et en connaissant au préalable *Allâh* et son Messager , on devient musulman.

Allâh a également rendu facile la mécréance, en effet prononcer une parole par dérision, ou encore par colère à l'égard de Dieu, ou de sa Charte, suffit amplement pour que son auteur tombe dans la mécréance qui reste un état des plus odieux. En effet, celui qui s'y retrouve est, selon le jugement de Dieu, plus méprisable que les insectes et les bêtes sauvages, qu'il l'ait dite en étant

sérieux, en plaisantant ou en étant en colère.

Ce chapitre a fait couler beaucoup d'encre et a été expliqué dans les livres des jurisconsultes des écoles considérées; ils condamnent quiconque tient de tels propos blasphématoires.

Allâh le Tout-Puissant dit dans la sourate Al-'Anfâl/55:

Ce qui signifie:

«Certes les pires êtres se déplaçant sur terre, selon le jugement de Dieu, sont ceux qui sont non-croyants.»

De l'innovation

L'innovation est l'action d'innover quelque chose de nouveau jusqu'alors inconnue. En jurisprudence, l'innovation est synonyme de tout ce qui n'est pas mentionné dans le *Qor'ân* et la *sounah*.

Elle est de deux sortes, comme le laisse entendre le hadith transmis par ^Âichah, que Dieu l'agrée: Le Prophète-Messager a dit:

Ce qui signifie:

«Celui qui innove dans l'Islâm une chose qui n'y est pas conforme, est rejetée.»

La première est l'innovation louable (sounah

<u>H</u>açanah), il s'agit de toute innovation conforme au <u>Q</u>or'ân et à la sounah.

La deuxième est l'innovation blâmable (sounah sayyi'ah), il s'agit de toute innovation en contradiction avec le *Qor'ân* et avec la sounah.

Le hadith rapporté par <u>Jariyr Ibnou</u> ^Abdou-I-Lâh Al-Bajaliy, que Dieu l'agrée, suggère cette répartition, en disant: «Le Prophète- Messager ﷺ a dit:

مَنْ سَنَّ فِي الإسلام سُنَّةً حَسَنَةً فَلَهُ أَجِرُها وأَجِرُ مَن عَمِلَ بِهَا بِعدَهُ مِن غير أَن يَنْقُصَ مِن أَجُورِهم شَيءٌ، ومَن سَنَّ فِي الإسلام سُنَّةً سَيَّئةً كَانَ عليه وِزْرُها ووِزْرُ مَن عَمِلَ بِها مِنْ بَعْدِه مِن غَيرِ أَن يَنْقُصَ مِن أَوزَارِهم شَيءٌ

Ce qui signifie:

«Celui qui innove dans l'Islâm une bonne chose aura sa récompense et celle de ceux qui la mettent en pratique après lui, sans que la rétribution de ceux-ci soit réduite; par contre, celui qui innove dans l'Islâm une mauvaise chose, endossera les conséquences de sa faute et de celles de ceux qui la pratiquent après lui, sans que les fautes de ceux-ci soient réduites.»

Rapporté par Mouslim

Parmi les innovations louables, il y a la célébration de la naissance (*Al-Mawlid*) du Prophète-Messager ﷺ, le mois de *Rabiy*^ 1^{er}. Le premier qui consacra cette

fête est le roi Al-Moudhaffar, roi d'Irbil, au septième siècle de l'Hégire; on note également l'introduction des signes diacritiques du Qor'ân inventés par l'honorable successeur Yahyâ Ibnou Ya^mour, un homme de science et de piété. Les savants traditionnalistes ainsique d'autres les ont approuvés. En effet, le Qor'ân ne comportait pas de signes diacritiques, lorsque le Prophète- Messager dictait la Révélation aux transcripteurs; il en est de même lorsque ^Othmân Ibnou ^Affân ordonna d'écrire les cinq ou six exemplaires du Qor'ân. Et jusqu'à nos jours les musulmans continuent à réciter ce Qor'ân avec ces signes diacritiques. Pourrait-on dire alors qu'il s'agit d'une innovation d'égarement, sous prétexte que le Prophète-Messager ne l'a pas faite?

Donc si l'on persiste à soutenir cela, qu'on renonce alors aux *Mous-haf* qui comportent ces signes diacritiques! Ou qu'on supprime du *Qor'ân* tous les signes pour qu'il en soit à nouveau dépourvu, comme il l'était du temps de *^Othmân*.

Abou Bakr Ibnou Abou Dâwoud, l'auteur des Sounan, dans son livre «Kitâbou-l-Masâhif», a dit: «Yahyâ Ibnou Ya^mour est le premier qui ajouta les signes diacritiques». Fin de citation. C'est un savant successeur qui a rapporté (des hadiths) qu'il tenait de ^Abdou-l-Lâh Ibnou ^Omar et d'autres.

La deuxième catégorie comprend les innovations qui se rapportent à la croyance comme les innovations des *Moutazili*tes, des *Khawârij* et autres qui se sont écartés de la voie des compagnons en matière de croyance. Il y a aussi l'écriture des signes abréviatifs (sad), (saws) ou (sal^am) après le nom du Prophète-Messager au lieu d'écrire . Les traditionnalistes ont dit dans les livres de la terminologie du hadith (Moustalah) que l'écriture de la lettre (sad) seule est déconseillée, tout en sachant qu'ils ne l'ont pas jugée interdite.

Comment ces fomentateurs de troubles osent-ils qualifier la célébration de la naissance du Prophète-Messager d'innovation blâmable? Comment osent-ils prétendre que la formule de prière consacrée au Prophète-Messager après chaque appel à la prière est une innovation blâmable, alléguant que ni le Prophète-Messager in les compagnons ne l'avaient dite.

L'altération du Nom de Dieu, qui devient «Âh» comme le font plusieurs adeptes de faux soufis, est également une innovation proscrite.

L'Imam Ach-Châfi^iy, que Dieu l'agrée, a dit: «Les innovations sont de deux ordres:

une innovation qui va à l'encontre du *Qor'ân*, ou de la sounah, ou de l'unanimité, ou les textes des prédécesseurs parmi les compagnons. Celle-ci est une innovation d'égarement;

une autre qui consiste à innover quelque chose de bien qui ne comporte pas de contradiction avec le <u>Qor'ân</u>, la sounah ou l'unanimité; et celle-ci est une innovation qui n'est point blâmable» Rapporté dans «Manâgibou Ach-Châfi^iy», par Al-Bayhagiy selon une chaîne de transmission authentique

La confirmation que le Tawassoul par les Prophètes et les Saints est permis et que ce n'est pas de l'association (chirk)

L'invocation par l'intermédiaire des Messagers et des Saints est licite; elle n'est nullement un polythéisme comme certains le prétendent.

Il n'y a pas de preuves réelles interdisant la demande par les Messagers et les Saints, absents ou morts, sous prétexte que cela relève du polythéisme, car une simple sollicitation d'un vivant ou d'un mort, une glorification ou la demande du secours, ne représentent nullement de l'association à Dieu.

De même le simple fait de visiter la tombe d'un Saint, pour rechercher la bénédiction, ne constitue pas une adoration d'autre que Dieu.

De même le simple fait de demander ce qui n'est pas habituel de demander aux gens ne constitue pas une adoration d'autre que Dieu.

De même la formule de *Al-'Isti^ânah* (demande d'aide) à autre que Dieu ne constitue pas une association, car il ne correspond pas à la définition attestée par les linguistes, pour lesquels l'adoration est synonyme d'obéissance et de soumission.

Al-'Azhariy, un des grands linguistes, a dit dans son ouvrage «Tahdhiybou-l-Loughah» en rapportant

le propos de 'Azajjâj, éminent linguiste: «Dans la langue arabe, l'adoration, c'est l'obéissance avec la soumission». Al-Farrâ' donne la même définition que Ibnou Mandhour dans Liçânou-l-^Arab. D'autres linguistes ont dit: «C'est le comble du recueillement et de la soumission. »

Pour certains, elle est le comble de l'humilité, comme le laisse entendre le propos de *Mourtadâ Az-Zabiydiy*, le commentateur de «*Al-Qâmous*» et le dernier des grands linguistes. Telle est donc la définition qui correspond le mieux à l'esprit de la langue et à la coutume.

Le simple fait de témoigner d'humilité envers autre que Dieu, n'est pas une adoration; sinon toute personne qui ferait preuve d'humilité envers les rois et les grands dignitaires, deviendrait non-croyant.

Il est attesté que Mou^âdh Ibnou Jabal, à son retour de Syrie (Ach-Châm), s'était prosterné pour le Prophète-Messager , qui lui demanda alors: «Que fais-tu là?» Mou^âdh répondit: «Ô Prophète-Messager ! J'ai vu les gens du Châm se prosterner pour leurs patriarches, leurs dirigeants et leurs évêques, alors que tu le mérites mieux qu'eux». Le Prophète-Messager dit: «Ne le fais pas! Si j'avais eu à ordonner de se prosterner pour quelqu'un, j'aurais ordonné à la femme de se prosterner pour quelqu'un, j'aurais ordonné à la femme de se prosterner pour son mari». Ce hadith est rapporté par Ibnou Hibbân, Ibnou Mâjah et d'autres. Le Prophète-Messager ne l'avait pas traité de non-croyant, ni d'avoir associé à Dieu une autre divinité, bien que sa prosternation traduit une humilité profonde.

Ceux qui jugent non-croyante la personne qui a pour objectif de visiter la tombe du Prophète-Messager ou celles d'autres parmi les Saints, pour rechercher les bénédictions, ignorent le sens de l'adoration, et enfreignent par-là l'unanimité des musulmans, car les Salaf (les prédécesseurs) et les Khalaf (les successeurs) n'ont jamais cessé de se rendre auprès de la tombe du Prophète-Messager pour s'attirer sa bénédiction. Cette visite ne signifie nullement que le Prophète-Messager crée la Barakah (bénédiction), mais elle signifie qu'en se rendant auprès de la tombe du Prophète-Messager ils espèrent que Dieu leur crée cette Barakah.

Le récit de Al-Bayhaqiy rapporté d'après une chaîne de transmission authentique, d'après Mâlikou-d-Dâr qui était le trésorier de ^Omar, prouve cela. Il dit: «A l'époque de *^Omar*, les gens connurent une grande sécheresse. Un homme se rendit auprès de la tombe du Messager ﷺ et dit: «Ô Messager de Dieu! Demande à Dieu qu'Il fasse descendre la pluie sur ta communauté qui est en péril.» L'homme vit le Prophète-Messager en songe qui lui dit: «Passe le salam à *^Omar* de ma part, dis-lui qu'ils ne tarderont pas à recevoir la pluie, et dis-lui de faire preuve d'efforts pour servir la communauté!» L'homme informa ^Omar de ce qu'il avait vu en songe; ^Omar éclata en sanglots et dit: «Ô Seigneur! Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir. » Fin de citation. On dit qu'il s'agit du compagnon Bilâl Ibnou-l-Hârith Al-Mouzaniy. Ce compagnon s'était rendu auprès de la tombe du Prophète-Messager sour solliciter sa bénédiction, et ni *^Omar* ni personne d'autre ne le blâma pour cette conduite. Aussi la prétention de *Ibnou Taymiyah* selon laquelle cette visite est blasphématoire est nulle et non avenue.

A propos du hadith de Abou Hourayrah dans lequel il est rapporté que Moïse a dit, Ce qui signifie: «Seigneur, rapproche-moi de la Terre Sainte à la distance d'un jet de pierre», et que le Prophète a dit, Ce qui signifie: «Par Dieu, si j'étais auprès de lui, je vous montrerai sa tombe en bordure du chemin près de la dune rouge.»

Le <u>H</u>âfi<u>dh</u> Waliyyou-d-Diyn Al-^Irâqiy, à propos de ce hadith, a dit: «Il contient la recommandation de connaître l'emplacement des tombes des vertueux pour les visiter et les entretenir comme il se doit.» Fin de citation.

Le <u>Hâfidh</u> A<u>d</u>-<u>D</u>iyâ' raconte que <u>Sâlim</u> At-Tall lui a dit: **«Je n'ai jamais vu un exaucement d'une invocation aussi rapide que celle faite auprès de cette tombe. »** Le cheikh ^Abdou-I Lâh Ibnou Younes, connu sous le nom de Al-'Arminiy, me raconta qu'il s'était rendu auprès de cette tombe, qu'il avait dormi, et qu'il avait vu en songe une coupole sous laquelle se tenait un homme basané, il le salua et lui dit: **«Tu es Moïse à qui Allâh a parlé?»** ou il a dit: **«Prophète de Dieu?»** Il a dit: **«Oui!»** J'ai dit: **«Dis-moi quelque chose!»** Il me fit un signe avec quatre doigts et me décrit leur taille. Je me suis réveillé et je n'ai pas su le sens de ce qu'il m'avait dit. Je racontai mon songe au *Cheikh Dhayyâlâ* qui me fit

savoir: **«Tu auras quatre garçons.»** Je dis: **«J'ai épousé une femme à laquelle je n'ai pas touché.»** Il me dit: **«Ce sera une autre.»** Je me suis marié avec une femme et elle m'a donné quatre garçons.» *Fin de citation*.

Ahmad rapporte, selon une chaîne de transmission approuvée, comme l'a dit Al-Hâfidh Ibnou Hadjar, que Al-Haritha Ibnou Hassâne Al-Bakriy a dit au Prophète-Messager : «Je recherche la protection par Allâh et par son Messager pour ne pas avoir le sort de l'émissaire de ^Âd!» Le reste du hadith prouve que le propos wahhabite est infondé, selon lequel la recherche de protection par autre que Dieu est de l'association.

D'après Ibnou ^Abbâs, le Prophète-Messager 🌉 a dit:

Ce qui signifie:

«Certes Allâh a des Anges sur terre, autres que les Anges protecteurs, qui inscrivent le nombre des feuilles tombant des arbres. Si quelqu'un d'entre vous trouve une difficulté dans une terre déserte, qu'il appelle: «Aidez-moi, serviteurs de Dieu!»»

Rapporté par At-Tabrâniy

Le Prophète-Messager 🜉 a dit:

Ce qui signifie:

«Ma vie est un bien pour vous, ma mort également. De mon vivant, vous faites des choses et j'en reçois le jugement par Révélation; après ma mort, certaines de vos œuvres me sont exposées. Je loue Allâh pour les actes de bien et si c'est le contraire je demande à Allâh qu'Il vous pardonne.»

Rapporté par Al-Bazzâr, qui se réfère à des transmetteurs fiables

At Tabarâniy rapporte dans ses deux Mou^jam (Al-Kabiyr et As-Saghiyr), d'après ^Othmân Ibnou Hounayf qu'un homme se rendait souvent auprès de ^Othmân Ibnou ^Affâne, ce dernier ne lui prêtait guère attention et ne donnait pas suite à sa demande. Il rencontra un jour ^Othmân Ibnou Hounayf qui le conseilla en disant: «Va faire les ablutions puis fais deux Rak^ât et dis: «Ô Allâh! Je t'implore et m'adresse à Toi par notre Prophète Mouhammad, le Prophète de la Miséricorde, Ô Mouhammad! J'implore mon Dieu par toi! Pour que ma demande soit exaucée»; puis va le voir, je t'accompagnerai.» L'homme exécuta ce qu'on lui a dit de faire et arrivé à la porte de ^Othmân, le portier

le prit par la main et le conduisit auprès de *'Othmân* Ibnou ^Affâne qui le fit asseoir sur son tapis et lui dit: "Quel est ton besoin?" Il lui raconta alors ce pourquoi il était venu, et sa demande fut aussitôt satisfaite. ^Othmân ajouta: «Ce n'est que maintenant que je me suis rappelé ton affaire.» En sortant de chez (le calife) ^Othmân, il rencontra ^Othmân Ibnou Hounayf et lui dit: «Que Dieu te récompense, il n'aurait même pas daigné m'écouter, si tu ne lui avais pas parlé de moi.» ^Othmân Ibnou Hounayf lui répondit: «Par Allâh, je ne lui avais rien dit, mais j'étais présent lorsqu'un aveugle est venu vers le Messager de Dieu se plaindre de sa cécité. Le Prophète lui a dit: «Si tu veux, patiente ou si tu veux, j'invoque Allâh pour toi.» Il lui répondit: «Ô Messager de Dieu! Mon infirmité est fort gênante et je n'ai personne pour me guider. » Le Prophète-Messager lui dit alors:

Ce qui signifie:

«Va faire tes ablutions à l'endroit indiqué pour cela, accomplis deux Rak^ât puis dis ces paroles (déjà citées).»

Par *Allâh*, il retourna aussitôt dans la salle où nous étions encore réunis, recouvrant la vue, comme s'il n'avait jamais souffert d'un tel handicap.

A<u>t</u>-<u>T</u>abarâniy ne manque pas de signaler dans ses deux Mou^jam: «Ce hadith est authentique.» At-Tabarâniy n'a pas l'habitude d'authentifier un hadith bien que le volume de ses deux Mou^jam soit considérable; seul ce hadith fait exception. Il l'a évoqué également dans «'Assaghiyr" en le considérant authentique.

Ce hadith est une preuve que l'aveugle implora par le degré du Prophète Mouhammad, en son absence. En effet, ^Othmân Ibnou Hounayf précisa: «l'homme retourna...». L'imploration par le degré du Messager, qu'il soit mort ou en vie, est licite, aussi l'allégation de Ibnou Taymiyah est nulle et non avenue, en prétendant qu'il n'est permis de faire l'invocation par le degré des créatures (Tawassoul) que de leur vivant et en leur présence, et toute condition qui ne figure pas dans le Qor'ân est vaine même si le nombre de condition remonte à cent.

Quant au hadith rapporté par At-Tirmidhiy, sur lequel se fondent les wahhabites et qui semble étayer l'allégation de Ibnou Taymiyah: «Ô Allâh! Qu'il intercède pour moi! Et que j'intercède pour moi même!» Ne signifie aucunement qu'on n'a pas le droit de faire le Tabarrouk (la recherche des bénédictions) par la personne même du Prophète . Au contraire la dite recherche des bénédictions par la personne du Prophète fait l'unanimité des musulmans; seul Ibnou Taymiyah transgresse cette règle. Un poète, n'a-t-il pas dit à propos du Prophète.

Blanc, par son visage

on sollicite un ciel généreux

Un secours pour des orphelins

et un protecteur pour les veuves

Rapporté par Al-Boukhâriy

Et si ^Omar a fait At Tawassoul par Al-^Abbâs, après la mort du Prophète-Messager , ce n'est pas parce que le Prophète était mort, mais c'était par égard pour les liens de parenté qui l'unissent au Prophète ; le propos de Al-^Abbâs adressé à ^Omar le confirme: «Ô Allâh! Ces gens se sont adressés à Toi par moi vu mon lien de parenté avec ton Messager.» Ainsi l'avis de Ibnou Taymiyah et de ceux de ses adeptes qui condamnent l'invocation par le degré des créatures s'avère nul et non avenu. C'est Ibnou-z-Zoubayir Ibnou Bakkâr qui rapporta ce récit comme l'avait dit Al-Hâfidh Ibnou Hadjar.

Al-<u>H</u>âkim rapporte dans «Al-Moustadrak» que ^Omar, que Dieu l'agrée, insinue ce sens, lorsqu'il prononça un jour le sermon, en disant: «Ô gens! Al-^Abbâs représentait pour le Prophète-Messager ce que représentait un père pour son fils; il le glorifiait, l'honorait, tenait ses engagements. Suivez donc l'exemple du Prophète-Messager et adressez-vous à Dieu, par son intermédiaire, pour vous soustraire de ce qui vous a touché comme épreuve !» Ceci explique donc la raison qui poussa ^Omar à implorer Al-^Abbâs.

L'infirmation de ce *hadith*, sous prétexte que *Abou Ja^far*, qui serait, selon ces perturbateurs, un transmetteur inconnu, est rejetée, puisque cet homme

est bien Abou Ja^far Al-Khitmiy, qui est en réalité digne de confiance. Certaines contestations sont également déclinées, comme celle élevée par Nâsirou-d-Diyn Al-Albâniy et selon laquelle At-Tabarâniy voulait dire par: «Et le hadith est authentique» que seul ce qu'a fait l'homme aveugle pendant que le Prophète 🌉 était en vie serait authentique, et non ce qu'a fait l'homme à l'époque de *'Othmân Ibnou 'Affâne*, après la mort du Prophète-Messager ﷺ; ce qui est faux. Car les savants de la terminologie du hadith (Moustalah) ont dit: Le terme hadith s'applique au Marfou^ (qui remonte au Prophète), et s'applique également au Mawgouf (dont la chaîne s'arrête à l'un des compagnons); c'est-à-dire que le propos du Prophète-Messager 🌉 est appellé hadith, de même le propos du compagnon s'appelle également un hadith. Le terme hadith, dans la terminologie des spécialistes, ne s'applique pas uniquement à la parole du Prophète-Messager . Ces détours langagiers ne s'accordent pas avec ce qui est attesté par la science de la terminologie du hadith. Qu'on consulte donc les ouvrages de «Tadriybou-r- Râwiy» et «Al-Ifsâh» et d'autres parmi les livres de la terminologie du hadith. Si Al-Albâniy affiche de telle prétention excessive, c'est parce qu'il y a mis de l'entêtement, s'est laissé entraîner par ses mauvais penchants et par son extrême négligence, à l'instar de Ibnou Taymiyah son prédécesseur, en transgressant les règles établies par les savants.

Quant au hadith de Ibnou-l-^Abbâs rapporté par

Tirmidhiy, selon lequel le Prophète-Messager ﷺ lui a dit:

«Si tu as quelque chose à demander, adresse toi à *Allâh*; et si tu demandes de l'aide, demande la à *Allâh*!»

Il ne comporte aucune preuve qui interdit l'invocation de Dieu par le degré des Prophètes et des Saints. En effet, le *hadith* signifie qu'en priorité on demande les choses à *Allâh* le Tout-Puissant, mais ne signifie aucunement qu'il ne faudrait s'adresser qu'à Dieu.

Le propos du Prophète-Messager similaire:

«N'aie pour compagnon qu'un croyant et que ne mange de ta nourriture qu'un pieux. »

Ce hadith n'interdit pas la compagnie d'un noncroyant comme il n'interdit pas de donner à manger à toute autre personne que le pieux. Ainsi le hadith ne comporte aucune interdiction, tout au plus il indique la priorité.

Ainsi le *Tawassoul* (l'invocation par le degré des Prophètes et des Saints) et l'*Istighâthah* (demande de secours) ont le même sens, comme il est rapporté dans le *hadith* de *Boukhâriy* selon lequel le Prophète-Messager a dit:

إِنَّ الشَّمسَ تَدْنُو يَومَ القِيامةِ حَتَّى يَبْلُغَ العَرَقُ نِصْفَ الأُذُنِ فَبَيْنَمَا هُمْ كَذَلكَ اسْتَغاثُوا بِآدَمَ ثمَّ مُوسَى ثمَّ بِمُحمَّدٍ

«Le Jour du Jugement dernier, le soleil se rapprochera tout prêt à tel point que la sueur arrivera jusqu'à mioreille; pendant qu'ils sont ainsi, ils demandent le secour de Adam puis de Moïse puis de Mouhammad ».»

Ce hadith a été rapporté selon la version de ^Abdoul-Lâh Ibnou ^Omar; il figure dans le hadith relatif à l'intercessionleJourduJugement dernier. Dans la version de 'Anas, il a été rapporté avec le terme «'Istichfâ^» (demande d'intercession). Les deux versions sont parmi les hadiths authentiques. Ceci montre donc que «'Istichfâ^» et «'Istighâthah» ont la même signification et le Messager a appelé «'Istighâthah» (demande de secours) la demande adressée à Adam d'intercéder en leur faveur à leur Seigneur.

D'autre part, le Messager a qualifié la pluie de «Moughiyth» (salvatrice). Ainsi Abou Dâwoud et d'autres que lui ont rapporté par une chaîne de transmission sûre, que le Messager & a dit:

«Ô Allâh! Accorde nous une pluie qui nous soit salvatrice, qui étanche la soif, fasse pousser l'herbe, qui soit utile et non nuisible, qui soit proche et non tardive.»

C'est le Messager lui-même qui a qualifié la pluie de salvatrice car par la volonté de Dieu elle sauve de la difficulté. Il en est de même du Prophète et du Saint qui sauvent de la difficulté, par la Volonté de Dieu.

De la bénédiction par les objets appartenant au Messager, ou par les fragments de son corps (ongles, poils, cheveux, salive, etc.)

Les compagnons, que Dieu les agrée, recherchaient la bénédiction par les traces physiques du Prophète , pendant sa vie et même après sa mort; les musulmans ne cessent jusqu'à nos jours d'observer cette pratique. Le Prophète-Messager en donna lui-même l'exemple, en distribuant ses cheveux lorsqu'il se fit raser la tête lors du pèlerinage d'adieu, ainsi que ses ongles.

Quant à la distribution des cheveux aux musulmans, elle est rapportée par Al-Boukhâriy et Mouslim, d'après le hadith de 'Anas. Mouslim rapporte qu'après avoir fini de lancer à «Jamratou-l-^Agabah», d'immoler son sacrifice, le Prophète-Messager , pour se raser tendit au barbier le côté droit de sa tête, puis il appela Abou Talhah Al-Ansâriy et lui donna des cheveux, puis il tendit le côté gauche et dit: «Rase!», il donna des cheveux à Abou Talhah et lui dit: «Distribue-les aux gens!»

Dans une version de *Mouslim*, il est dit aussi: «Il commença par le côté droit et les distribua aux gens, un ou deux cheveux», puis dit: «Coupe le côté gauche!», et il fit la même chose et dit: «Tiens *Abou <u>Talhah!</u>*» et les lui donna.

Dans une autre version de *Mouslim*, il est dit que le Prophète-Messager désigna avec sa main le côté que le barbier devait raser et lui dit: «Ici» il lui tendit le côté droit, et distribua après ses cheveux à ceux qui étaient à côté de lui; ensuite il tendit le côté gauche au barbier qui le rasa, et remit les cheveux à 'Oummou Soulaym. Ceci montre que le Prophète-Messager avait luimême distribué ses cheveux aux gens, pour qu'ils en recherchent la Barakah, en guise d'une intercession auprès de Dieu par ce qui parvient de leur Prophète par recherche de l'agrément de Dieu. Les bienheureux suivirent la voie des compagnons et gardèrent les objets qui appartenaient au Prophète-Messager .Ce fut un usage que les successeurs héritèrent des prédécesseurs.

Quant au partage des ongles, l'Imam Ahmad a rapporté dans son «Mousnad» que le Prophète s'est coupé les ongles et les a distribués aux gens, non pour qu'ils les mangent mais pour qu'ils en recherchent les bénédictions (Tabarrouk).

Quant à la soutane du Prophète-Messager , Mouslim rapporte dans son «Sahiyh», d'après l'esclave affranchi de Asmâ' fille de Abou Bakr, qu'il a dit: «Elle nous livra une soutane (Joubbah) longue, persane à capuche, dont l'encolure était ornée de brocart et les emmanchures ourlées; elle nous avait dit: «C'est la soutane que le Prophète-Messager portait souvent et que 'Âichah avait gardée. Lorsqu'elle est morte, je l'ai récupérée; on la lavait et en donnait l'eau aux

malades pour qu'ils guérissent.» Dans une autre version, il est dit: «On la lavait et en donnait l'eau aux malades d'entre nous.»

Il est rapporté de <u>H</u>andalata Ibnou <u>H</u>idhyam, qu'il a dit: «Je me rendais en compagnie de mon grand-père <u>H</u>idhyam auprès du Prophète-Messager ; mon grand-père lui dit: «Ô Messager de Dieu! J'ai des fils adultes et celui-là en est le cadet»; le Prophète- Messager me fit rapprocher de lui, passa sa main sur ma tête et dit: «Bâraka-I-Lâhou fika» (Que Dieu te bénisse). Adh-Dhayyâl dit: «J'ai vu <u>H</u>an<u>d</u>alah poser sa main sur le visage enflé d'un homme ou sur le pis tuméfié d'une brebis, et dire: «Bismi-I-Lâh» (Au Nom de Dieu), en posant sa main sur l'endroit touché par la main du Prophète- Messager , ensuite il passa sa main sur la partie malade, et le mal s'en va aussitôt.»

Ce hadith est aussi rapporté par A<u>t</u>-<u>T</u>abarâniy dans «Al-'Aw<u>s</u>at» et «Al-Kabiyr», avec des termes similaires et également par A<u>h</u>mad dans un long hadith, et transmis par des transmetteurs fiables.

D'après Thâbit, il a dit: «Lorsque je me rendais auprès de 'Anas, on l'avisait de ma présence, on me conduisait à lui et je prenais ses deux mains et je les baisais en disant: «Combien elles me sont chères ces deux mains qui avaient touché le Prophète-Messager », puis j'embrassais ses yeux en disant: «Combien ces yeux qui ont vu le Prophète-Messager me sont chers!»»

Rapporté par Abou Ya^lâ.

L'authenticité des récits rapportés par ses transmetteurs est incontestable, sans compter ^Abdou-l-Lâh Ibnou Abou Bakr Al- Maqdimiy, qui est largement digne de confiance.

On rapporte de *Dâwoud Ibnou Abou Salih*, qu'il a dit: «*Marwân Ibnou-I-Hakam*⁽¹⁾ arriva un jour et trouva un homme posant sa face sur la tombe du Prophète. Il lui dit alors: «Sais-tu ce que tu es en train de faire?» L'homme vint vers lui, c'était *Abou Ayyoub*⁽²⁾ qui lui dit: «Oui, je suis venu vers le Prophète-Messager et non pour la pierre, j'ai entendu le Prophète-Messager dire: «Ne pleurez pas cette Religion lorsqu'elle est régentée par ceux qui en sont dignes; pleurez la plutôt, lorsqu'elle est confiée à ceux qui n'en sont pas dignes⁽³⁾.» Rapporté par *Ahmed* et *At-Tabarâniy* dans «*Al-Kabiyr*» et «*Al-Yawsat*».

Al-Bayhaqiy rapporte dans «Dalâ'ilou-n-Noubouwwah», Al-Hâkim le rapporte aussi dans son «Moustadrak», d'autres le rapportent également que Khâlid Ibnou-l-Waliyd avait perdu sa toque le jour de la bataille de Yarmouk. Il somma ses hommes de la chercher, mais on ne la trouva pas; puis on la rechercha de nouveau et on la trouva finalement. Khâlid dit alors: Lorsque le Prophète-Messager fit la ^Oumrah, il se rasa la tête, les gens se hâtèrent alors de prendre ses

⁽¹⁾ Il était gouverneur de Médine à l'époque de *Mou^âwiyah*, et n'a pas vu le Prophète Messager comme l'a rapporté *Al-Boukhâri*.

⁽²⁾ Son nom est Khalid Ibnou Yaziyd.

⁽³⁾ Cela signifie que «tu es indigne de cette fonction.»

cheveux des côtés (droit et gauche) de la tête; et je fus le plus rapide pour m'emparer de son toupet (mèche du haut du front) que je mis à l'intérieur de cette toque. Depuis ce jour, en la portant, je sors toujours vainqueur de la guerre. Cette histoire est authentique, comme l'a souligné le *cheikh* <u>Habiybou-r-Rahmâne</u> Al-'Andhamiy dans son commentaire sur «Al-Maţâlibou-l-AÎliyah» (1); il a dit: Al-Bouṣayriy a dit que cet énoncé a été rapporté par At-Tabarâniy et Abou Yanlâ selon une version analogue et les hommes de leurs chaines de transmission sont fiables. Fin de citation.

Il ne faudrait donc accorder aucun crédit aux opinions contestant l'imploration de la bénédiction par les objets du Prophète-Messager et des parties vénérables qui se détachent de son corps comme ses ongles, ses cheveux, sa sueur, etc.

De la jurisprudence (Al-Ijtihâd) et de l'Imitation (At-Taqliyd)

L'Ijtihâd consiste à dégager les lois qu'aucun Texte explicite et univoque n'a soulevées.

Le jurisconsulte (*Moujtahid*) doit être habilité pour cette fonction, il doit retenir par cœur les versets et les *hadith*s qui traitent des lois, en connaissant les chaînes de leurs transmissions et le degré de fiabilité de ceux qui les ont transmis, connaître l'abrogé et l'abrogeant, le général et le particulier, l'absolu et le relatif, le conditionné et le non-conditionné comme il doit faire

⁽¹⁾ cf. l'ouvrage , tome 4 , p: 90.

preuve d'une grande connaissance en langue arabe, pour connaître la signification des termes employés dans les Textes, qui sont conformes à la langue dans laquelle est descendu le *Qor'ân*; il est tenu de connaître ce qui a fait l'objet de l'unanimité des jurisconsultes, leurs divergences aussi, car s'il ignore cela, il risque de violer l'unanimité, c'est-à-dire celle de ses devanciers.

La perspicacité (clairvoyance, lucidité, discernement) qui est une condition requise, demeure un fondement majeur dans la jurisprudence.

L'équité, être digne de confiance, est également une condition requise, c'est donc l'exemption des grands péchés et de la persistance dans les petits péchés, pour que les bienfaits l'emportent sur les mauvaises actions.

Quant à l'imitateur (*Mougallid*), c'est la personne qui n'a pas atteint le rang de jurisconsulte.

Le propos du Prophète-Messager se montre que les musulmans sont répartis suivant cet ordre, en effet il a dit:

Texte en arabe

«Que Dieu illumine au Jour du Jugement dernier l'homme qui a entendu ma parole, la comprise et transmise telle qu'il l'a entendue. Il est des transmetteurs qui n'ont pas le niveau élevé (dans le *Fiqh*) de déduire un jugement.»

Rapporté par At-Tirmidhiy et Ibnou <u>H</u>ibbân

Le fragment: «il est des transmetteurs qui n'ont pas

le niveau élevé (dans le *Figh*) de déduire un jugement» constitue la preuve dans ce *hadith*. Dans une autre version, il est dit: «Il est des gens à qui on a transmis le *hadith* qui ont un esprit plus subtil que l'auditeur.» Le Prophète-Messager nous fait comprendre qu'il existe des personnes qui ont entendu de lui, dont le rôle est de transmettre aux autres ce qu'elles ont entendu. Quant aux personnes qui reçoivent d'elles le *hadith*, elles montrent une intelligence plus prompte. En effet, il est des gens perspicaces qui peuvent déduire les lois et les solutions du *hadith* transmis: cette opération est dite la déduction. Il est des gens aussi qui manquent de sagacité, en entendant le *hadith*, ils ne comprennent que le sens apparent et immédiat.

Il est à déduire donc que certains compagnons comprennent moins le *hadith* du Prophète-Message que ceux qui l'écoutent d'eux. En d'autres termes, certains récepteurs du *hadith* du Prophète- Messager , le comprennent mieux que les compagnons qui l'ont entendu. Dans une autre version de ce *hadith*, il est dit:

Ce qui signifie:

«Il est des transmetteurs qui transmettent à ceux qui sont plus avisés qu'eux.»

Ces deux versions sont rapportées par *At-Tirmidhiy et Ibnou Hibbân*.

Al-Boukhâriy rapporte que le Prophète-Messager a dit à propos de ce Moujtahid:

Ce qui signifie:

«Si le gouverneur, en faisant un effort pour déduire des lois, voit juste, il aura deux récompenses; mais s'il se trompe, il n'aura qu'une récompense. »

Le Prophète-Messager consacre ce hadith au gouverneur, car il est celui qui est appelé le plus à pratiquer l'ijtihad. Il y a eu parmi les Salaf (prédécesseurs) des Moujtahid exerçant des fonctions de gouverneur tels les six califes: Abou Bakr, ^Omar, Ôthmane, ^Aliy, Al-Hassan Ibnou ^Aliy, ^Omar Ibnou ^Abdou Al-^Aziz et le Juge Chourayh.

Les traditionnalistes, qui ont consacré beaucoup d'ouvrages sur la terminologie du hadith (Moustalah), estiment que le nombre des compagnons muftis est inférieur à dix; certains (comme dans le livre de la terminologie du hadith «Tadriybou-r-Râwiy» de As-Souyoutiy) estiment ce chiffre à six; mais d'autres savants pensent que ce nombre s'élève à deux cents environ, ce qui est correct. S'il en est ainsi pour les compagnons, il n'est pas donné à tout musulman parvenant à lire le Qor'ân et certains ouvrages, de dire que ceux-là n'étaient que des hommes comme nous, et que nous n'avons pas à les imiter. Il est attesté que la

plupart des gens du *Salaf* (prédécesseurs) n'étaient pas des *Moujtahid*, ils ne faisaient qu'imiter les *Moujtahid* d'entre eux.

Al-Boukhâriy rapporte dans son Sahiyh qu'un homme travaillait pour un autre, et avait commis l'adultère avec la femme de ce dernier. Son père s'enquit de la sentence relative à ce péché, on lui répondit: «Ton fils doit donner cent moutons et une esclave»; puis il s'adressa aux gens de la science qui lui disent: «Ton fils doit subir cent flagellations, et être envoyé en exil pendant une année». Il s'en alla chez le Prophète-Messager 🚜, accompagné de l'époux et dit: «Ô Messager de Dieu! Mon fils travaillait pour ce monsieur, et a commis la fornication avec sa femme; des gens m'ont dit qu'il doit être lapidé. J'ai racheté la vie de mon fils moyennant cent moutons et une esclave; puis je m'en suis enquis auprès des gens de la science, ils m'ont dit qu'il devait recevoir cent coups de fouet et être envoyé en exil pendant un an»; le Prophète-Messager 🜉 dit alors:

Ce qui signifie:

«Je trancherai votre différend par le Livre de Dieu! Quant aux cent brebis et la servante, elles ne sont pas acceptées dans ce cas, mais ton fils doit subir cent coups de fouet et être envoyé en exil pendant un an. » Bien qu'il soit un compagnon du Prophète , cet homme a interrogé d'autres compagnons qui se sont trompés. Puis il s'est adressé à des savants parmi des compagnons, et enfin le Prophète-Messager lui rendit une fatwa (avis de jurisprudence) conforme au verdict rendu par les savants. Le Prophète-Messager nous fait comprendre lui-même que certains compagnons entendaient de lui le hadith, mais n'avaient pas cette capacité d'en déduire des règles, et ne faisaient que le transmettre, bien qu'ils comprennent la langue arabe. Comment donc de nos jours ces rotures osent-elles dire: «Ce ne sont que des hommes comme nous» et se permet de se mesurer aux quatre *Imams*?

Abou Dâwoud rapporte l'histoire – qui va dans ce sens – d'un homme qui souffrait d'une blessure à la tête. Par une nuit froide, il se réveilla <u>Jounoub</u> (son état nécessite la grande ablution). Il demanda alors l'avis de ceux qui étaient avec lui, on lui répondit qu'il devait se doucher; l'homme se lava et succomba. On en informa le Prophète-Messager aqui a dit:



Ce qui signifie:

«Ils l'ont tué, que Dieu les éprouve par ce qu'ils méritent! Ne pouvaient-ils pas se renseigner du moment qu'ils ne savaient pas? La question est le remède des maux.»

C'est-à-dire que le remède de l'ignorance, c'est le fait de demander aux gens de la science. Le Prophète-Messager scontinua en disant:

Ce qui signifie:

«Les ablutions pulvérales (Tayammoum) lui auraient suffi, il devait ensuite couvrir sa plaie avec une étoffe puis passer sa main mouillée sur l'étoffe et se laver tout le reste du corps.»

Ce hadith est rapporté par Abou Dâwoud et par d'autres. Si tous les musulmans étaient capables de se livrer à l'Ijtihâd, le Prophète- Messager n'aurait pas blâmé ceux qui avaient recommandé à l'homme de se laver.

La tâche qui incombe au *Moujtahid* consiste à procéder par analogie, c'est-à-dire de considérer ce qui n'a jamais été le sujet d'un Texte de la même manière que ce qui a été sujet d'un Texte. Et ce en vertu de la ressemblance existant entre les deux.

Il faudrait se méfier des gens qui exhortent leurs acolytes à déployer les efforts dans ce domaine, bien qu'ils ne méritent point ce rang. Par là ils corrompent la Religion et invitent les autres à faire de même. En effet, nombreux sont les gens qui ont pris l'habitude, dans des assemblées, de fournir quelques commentaires gratuits sur un verset ou sur un hadith, encore qu'ils

n'aient jamais reçu de science de la bouche d'un savant. Ces prétentieux font schisme et s'écartent ainsi des savants des fondements et des *hadiths*, qui stipulent: **«L'analogie est la tâche du** *Moujtahid***.»**

Conclusion et épilogue

Ce qui reste à déduire donc, c'est que celui qui connaît *Allâh* et son Prophète , qui a prononcé les deux témoignages, ne serait-ce qu'une fois dans sa vie, en agréant cela comme croyance, est un musulman et un croyant.

Quiconque sait et a prononcé les deux témoignages, toutefois n'a pas foi en ce qu'il sait, n'est point musulman ni croyant, selon le jugement de Dieu. Cependant pour nous, il sera considéré comme étant un musulman car on ne peut sonder ce qu'il cache dans son for intérieur, bien qu'il affiche l'*Islâm*, mais éprouve une aversion pour cette Religion. Quiconque montre quelque réticence à l'égard de l'*Islâm*, est un hypocrite et un mécréant, condamné par la Parole de Dieu le Tout-Puissant dans la sourate *An-Niçâ'/145*:



Ce qui signifie:

«Les hypocrites résideront au fin fond du Feu (c'està-dire de l'Enfer).»

L'hypocrite-mécréant et le mécréant avouant sa mécréance, seront condamnés éternellement dans l'Enfer. L'avis de certains selon lequel la foi est valable dans le fait de croire seulement sans prononcer les deux témoignages tout en étant capable de le faire, est nul et non avenu.

D'autres disent: «Quiconque a grandi au sein d'une famille musulmane, la connaissance et la croyance lui suffisent pour que son Islâm et sa foi soient corrects, même s'il n'a jamais prononcé les deux témoignages».

Quiconque observe le principe fondamental de la foi et de l'*Islâm* (bien qu'il n'observe pas les autres obligations telles les cinq prières, le jeûne, et commette les péchés et meure sans pouvoir se repentir) est sauvé du châtiment éternel du Feu. *Allâh* accordera Son Pardon à certains, et les fait entrer au Paradis sans qu'ils subissent de châtiment; mais d'autres purgent leur peine en Enfer, et rejoignent par la suite le Paradis. *Allâh* sait plus que tout autre à qui Il pardonne et à qui Il ne pardonne pas.

Quant à celui qui est mort après s'être repenti, s'être acquitté des obligations que Dieu lui a prescrites et avoir évité les interdits, celui-ci est considéré comme s'il n'avait jamais commis de péché. La parole suivante du Prophète-Messager ﷺ le confirme:



Ce qui signifie:

«Le repentant de son péché est comme celui qui ne l'a pas commis.»

Ce hadith est authentique et il est rapporté par Ibnou Mâjah d'après Ibnou Mas^oud.

Dans le <u>Sahiyh</u> de *Boukhâriy* un homme a dit:

Ce qui signifie:

«Ô Messager de Dieu! Dois-je embrasser l'Islâm ou combattre? Le Prophète-Messager lui répondit: «Embrasse d'abord l'Islâm puis combats!». Il embrassa l'Islâm, combattit et mourut. Alors le Prophète-Messager dit: «Il a accompli peu de choses mais combien grande est sa rétribution!»

C'est-à-dire qu'il a eu le privilège de mourir en martyr après que l'*Islâm* l'ait purifié de tous ses péchés.

Le mérite revient donc à l'Islâm, car s'il n'avait pas embrassé l'Islâm, aucun de ses actes ne lui serait profitable. Cet homme, bien qu'il n'était pas encore entré dans l'Islâm, avait rejoint (par solidarité) les combattants de sa tribu qui, eux, étaient déjà musulmans. Mais Allâh lui inspira de se renseigner auprès du Prophète-Messager , qui lui indiqua d'entrer en Islâm et ensuite de combattre.

Que le sage médite la Parole de Dieu dans la sourate Qâf/18:



Ce qui signifie:

«L'homme ne profère aucune parole sans avoir auprès de lui Ragiyb et ^Atiyd.»

Quiconque considère attentivement cette parole, se rendra compte que tout mot prononcé, sérieusement ou plaisamment, dans un état de calme ou de colère, sera inscrit par ces deux Anges. Le sage serait—il content de voir inscrits dans son registre, le Jour du Jugement dernier, ces mots abjects? Au contraire cela lui causera le plus grand malheur et le plongera dans la plus grande souffrance, les regrets et les remords seront alors vains. Qu'il retienne donc sa langue!

Le Prophète-Messager 🌉 a dit:

Ce qui signifie:

«Deux qualités embellissent les mortels (les êtres humains): le bon comportement et le long silence.»

Rapporté par ^Abdou-l-Lâh fils de Mouhammad Abou Bakr fils de Abou-d-Dounyâ Al-Qorachi, dans l'ouvrage intitulé «As-Samt» (silence).

Louange à *Allâh* Seigneur des mondes, que Dieu élève davantage le grade de notre loyal maître *Mouhammad* , celui de sa famille et de ses bienveillants compagnons.